

AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS AVEC PARCOURS
ACCROBRANCHES, BATIMENTS D'ACCUEIL ET CABANES
PERCHEES SUR LE SITE DU « PARCOURS DE SANTE »

CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER N° PA 063 103 23 R0002
PORTANT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS AVEC BATIMENT
D'ACCUEIL ET CABANES

BILAN DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA
PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)
PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER PORTANT SUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS AVEC BATIMENTS D'ACCUEIL ET CABANES PERCHEES
SUR LE SITE DU « PARCOURS DE SANTE » DEPOSE PAR LA SOCIETE SN PONS (PPVE DU 05 JUILLET
AU 10 SEPTEMBRE 2023).

Table des matières

1. OBJET	3
2. CONTEXTE	3
3. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4. RAPPEL DES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC	4
5. ISSUE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE	5
6. RESTITUTION DE LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS	5
6.1. Analyse quantitative	5
6.2. Les contributeurs	6
6.3. Analyse des observations	6
6.3.1 Thème 1 : Procédures administratives préalables à l'autorisation.....	7
6.3.2. Thème 2 : Protection environnementale et insertion paysagère.....	14
6.3.3. Thème 3 : Sentiment de privation d'un bien commun.....	22
6.3.4. Thème 4 : Pression touristique / Attractivité du territoire.....	25
7. CONCLUSION	30
8. ANNEXES.....	30

1. OBJET

Par arrêté municipal en date du 20 juin 2023, le Maire de Châtel-Guyon a eu l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, il est procédé à une participation du public par voie électronique, du 05 juillet 2023 au 10 septembre 2023 inclus, sur le permis d'aménager n° PA 063 103 23 R0002 déposé par la SARL SN Pons, consistant en l'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiments d'accueil et cabanes perchées.

2. CONTEXTE

Le projet porté par la SARL SN Pons nécessite la délivrance d'un permis d'aménager dont l'autorité relève du Maire de Châtel-Guyon, dument habilité par le Conseil municipal du 3 octobre 2023. La demande de permis d'aménager a été déposée le 31 janvier 2023.

Préalablement à ce dépôt, le projet a fait l'objet d'une analyse au cas par cas, ayant abouti à une soumission à évaluation environnementale.

Le projet porté par la SARL SN Pons a ainsi fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie des pièces jointes à la demande d'autorisation.

À la suite de l'avis rendu par l'autorité environnementale (Avis délibéré de la MRAE du 24 février 2023 - 2023-ARA-AP-1498), la SARL SN Pons a rédigé un mémoire en réponse et l'ensemble des pièces a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique.

Le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes se situant sur un espace boisé (forêt communale), il est également soumis à autorisation de défrichement conformément à l'instruction technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du 29 août 2017 (DGPE/SDFCB/2017-712) – chapitre 1.2 4°. Cette demande a été déposée le 3 mai 2023.

Aussi, dans le cas de projets non soumis à enquête publique mais ayant une incidence sur l'environnement, la participation par voie électronique est un des outils d'implication du public aux décisions en phase "aval" des projets. En application du 1° du I de l'article L. 123-2 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est prescrite sur le projet du permis d'aménager PA n° 063 103 23 R0002, le 20 juin 2023.

3. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier mis à disposition comprenait l'ensemble des pièces composant la demande de permis d'aménager :

- Formulaire Cerfa n°13409*10 de demande de permis d'aménager, signé du 31 janvier 2023 ;
- PA 1 - Plan de situation du terrain ;
- PA 2 - Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu ;
- PA 3 – Description de l'état actuel du terrain à aménager et ses abords ;
- PA 4 – Plan de composition d'ensemble du projet ;

- PA 18 - Plan de masse Accueil et Cabane ;
- PA 19 – Plan Elévation des façades Accueil et Cabanes ;
- PA 20 – Plan Coupe et Volumétrie - Insertion Accueil et Cabanes ;
- Etude écologique sur le futur site d’implantation du Parc Ecureuil datée d’octobre 2022 ;
- L’Avis délibéré de la mission régionale d’autorité environnementale sur la nouvelle implantation du parc acrobatique en hauteur du Parc Ecureuil du 24 avril 2023 ;
- Le mémoire en réponse à l’avis délibéré n°2023-ARA-AP-1498 de la MRAe ;
- Le résumé non technique de l’étude écologique sur le futur site d’implantation du Parc Ecureuil de mai 2023 ;
- Le courrier de la Direction Départementale des Territoires du 2 mars 2023, portant sur le dossier de permis d’aménager PA n° 063 103 23 R0002 ;
- Le courrier de RLV et de la SEMERAP du 17 avril 2023, portant sur l’avis de conformité du projet d’installation d’assainissement autonome ;
- L’avis technique de l’expert forestier, Monsieur Alain Valette, du 2 mai 2023 portant sur ses observations effectuées sur la parcelle du futur site d’implantation du Parc Ecureuil ;
- La dernière page du CERFA de demande d’autorisation de défrichage, signée du 3 mai 2023 ;
- L’attestation de la ville de Châtel-Guyon du 9 mai 2023, portant sur la capacité de stationnement et l’usage mixte de la route forestière menant au « parcours de santé ».

D’après les statistiques fournies par l’hébergeur du site de la ville de Châtel-Guyon, on dénombre au total 397 connexions sur la page d’actualité consacrée au projet d’aménagement d’un parc de loisirs avec bâtiment d’accueil et cabanes, portée par la société SN Pons.

4. RAPPEL DES MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

La PPVE est ouverte et organisée par l’autorité compétente pour prendre la décision d’autorisation du projet ou d’approbation du plan ou programme.

La durée de la PPVE est de 30 jours minimum, sans possibilité d’y déroger, et n’a pas de durée maximale. Ce délai de 30 jours est incompressible.

Ici, cette participation du public est organisée par la ville de Châtel-Guyon, selon les dispositions de l’article L123-19 du Code de l’Environnement, du 5 juillet 2023 au 10 septembre 2023.

Un exemplaire complet du dossier de consultation est mis à disposition du public :

- sur le site internet de la mairie de Châtel-Guyon : <https://www.chatel-guyon.fr/>;
- en version papier en mairie de Châtel-Guyon : 10 rue Hôtel de ville 63 140 Châtel-Guyon, aux heures et jours habituels d’ouverture.

Les observations ou questions du public peuvent être adressées uniquement par voie électronique, via l’adresse mail participationdupublic@chatel-guyon.fr.

5. ISSUE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

C'est le service Urbanisme de la ville de Châtel-Guyon qui a la charge de rédiger le rapport de synthèse des observations et propositions de la PPVE.

Le public pourra consulter, au plus tard à la date du **19 octobre 2023** et pendant une durée minimale de **trois mois**, la présente synthèse ainsi que, l'arrêté de décision du Maire sur la demande de permis d'aménager, sur le site internet de la ville de Châtel-Guyon : <https://www.chatel-guyon.fr/> (art L.123-19 code environnement). Ces mêmes documents seront adressés à la SARL SN Pons.

6. RESTITUTION DE LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

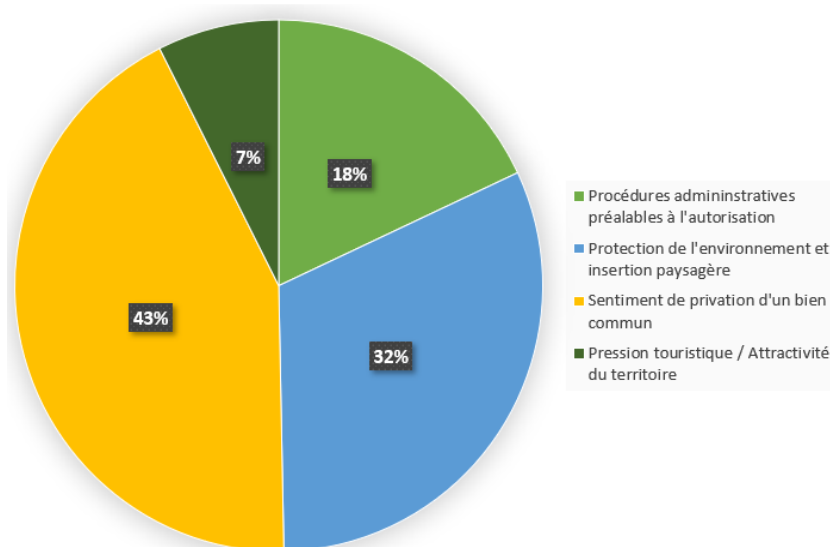
6.1. Analyse quantitative

Au cours de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à la délivrance du permis d'aménager sur le projet porté par la SARL SN Pons, **264 observations** ont été portées par le public sur le registre électronique. **L'annexe 1 précise l'avis de chaque observation sur le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes.**

Observations favorables au projet	Observations favorables mais avec réserves	Demande d'informations ou sans avis	Observations opposées au projet	Total du nombre d'observations
166	9	6	83	264

Afin de permettre l'analyse des observations, elles ont été regroupées selon 4 thèmes ; une même observation pouvant aborder différents thèmes.

Le diagramme ci-après présente la répartition par thème, des observations argumentées recueillies sur le registre électronique.



Analyse des observations argumentées par thème

6.2. Les contributeurs

Les contributeurs sont très majoritairement des particuliers. On note aussi, la contribution d'une association : l'association défense et découverte de l'environnement et du patrimoine (ADEP) (observation n° 239).

Par ailleurs et en parallèle de la procédure PPVE, l'association ADEP ainsi que le pétitionnaire la SARL SN Pons, se sont organisés individuellement et indépendamment de la collectivité, pour diffuser auprès du public des coupons réponses portant avis (pour ou contre) sur le projet du permis d'aménager.

Le tableau ci-dessous présente le retour chiffré de ces initiatives. Ce décompte a été réalisé à partir des « coupons ADEP » rapportés en mairie par les auteurs d'avis et à partir des « coupons Parc Ecureuil » déposés en mairie par le porteur de projet.

Nb de coupon réponse qui soutienne projet	Nb de coupon réponse qui conteste le projet	Total du nombre de coupon réponse
89	38	127

6.3. Analyse des observations

Chacune des observations a été analysée pour proposer une grille de lecture qui recouvre, le plus fidèlement possible, les préoccupations exprimées par le public lors de la PPVE. En effet, cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité mais se veut néanmoins complète et représentative, sur le fond et dans l'expression, du dialogue qui aura été engagé entre le porteur de projet et le public au travers de la procédure de participation.

À partir de ce travail d'analyse, 4 thèmes se dégagent et recouvrent la plupart des observations, des préoccupations et des questionnements exprimés par le public.

Le registre électronique est consultable en annexe 2. Les pièces jointes de certaines observations sont consultables en annexe 3.

Il convient toutefois de souligner que de nombreuses observations ne portent pas spécifiquement sur le permis d'aménager mais se rapportent à des éléments généraux, relevant parfois de la convention d'occupation de terrain signée entre la ville de Châtel-Guyon, le Parc Ecureuil et l'Office National des Forêts. C'est notamment le cas pour ce qui a trait au devenir du site occupé actuellement ou encore du rôle économique que joue la société SN Pons dans l'attractivité de la commune. De plus, quantité d'observations abordent des thèmes qui ne relèvent pas directement de la responsabilité du porteur de projet, par exemple les questions de l'entretien des chemins de randonnées, des risques incendie, du stationnement, etc. Ainsi l'analyse des observations a été établie de façon à distinguer, pour chaque thème, les contributions relatives au permis d'aménager (PA), faisant l'objet de la présente procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), des observations plus générales ou n'entrant pas dans le périmètre d'action du porteur de projet.

Aussi, il a été demandé au porteur de projet de s'exprimer sur l'ensemble des sujets abordés par les contributeurs. Les réponses apportées par la ville de Châtel-Guyon (en bleu) et la Société SN Pons (en violet) sont indiquées dans le rapport.

Les 4 thèmes identifiés sont les suivants :

Thème 1 : Procédures administratives préalables à l'autorisation	Thème 3 : Sentiment de privation d'un bien commun
Thème 2 : Protection environnementale et insertion paysagère	Thème 4 : Pression touristique/Attractivité du territoire

6.3.1 Thème 1 : Procédures administratives préalables à l'autorisation

Le thème 1, relatif aux procédures administratives préalables à l'autorisation, a recueilli 29 observations.

A/ Observations liées au dossier du permis d'aménager et à la procédure PPVE

Plusieurs contributions mettent en cause l'organisation de la PPVE, en contestant notamment **la complétude et le téléchargement de certaines pièces du dossier, la période retenue ou le format électronique retenu par la PPVE.**

Par exemple, des participants ont manifesté **leur mécontentement sur le choix de cette procédure de consultation du public, jugeant la PPVE insuffisante** et qualifiant celle-ci de « *consultation fictive* », « *une manœuvre de communication destinée à endormir l'électeur, autrement dit « un piège à c ... »* ». (Obs. 23, 252, ...)

Quelques participants ont fait remarquer leurs **difficultés à télécharger certaines pièces du dossier**, comme la pièce PA04 et ont noté l'absence de pièces PA 19, la PA 20 et les pages 1/3 et 2/3 du formulaire de demande de défrichement. Il est aussi fait remarquer **l'absence d'un glossaire des sigles et acronymes dans le résumé non technique**, qui aurait grandement facilité sa compréhension. (Obs. 56, 93, 123, 248, 249, ...)

Un participant de la PPVE déclare : « *je trouve très regrettable que la consultation des habitants de Châtelguyon se déroule durant les vacances scolaires d'été. Période peu propice à une consultation*

loyale des habitants qui sont absents durant cette période. ». Et, trouve : « Dommage que les panneaux d'affichage officiel n'ont pas été mis à jour suite à l'augmentation de la période de consultation notamment celui du parcours de santé. [...] » (Obs. 172)

D'autres estiment que **les pièces du dossier manquent de précisions et d'éléments.**

Par exemple, un participant s'interroge sur le contenu de l'avis technique forestier « Avis technique, signé le 2/05/2023, par M. Alain Valette expert forestier dont le cabinet est sis à Montpellier. Pourquoi un expert de Montpellier à 350 km de chez nous alors que l'écologie pousse tout un chacun à consommer local pour minimiser le bilan carbone ? Les experts régionaux ne sont-ils pas compétents ? Cet avis technique indique que « Le site actuel présente des sols pentus, rocheux, sur des sols très filtrants. Chaque année, plusieurs résineux y meurent, victimes des parasites qui les ont attaqués du fait de leur faiblesse et de l'absence de réserve en eau des sols ». Pourquoi avoir accepté ce site lors de l'installation du Parc ? Cet avis est insuffisamment documenté alors qu'en trois lignes, il condamne le site actuel. Combien d'arbres existent sur la surface occupée par le Parc ?

Combien de résineux ? Combien de feuillus ? Combien sont des supports des parcours ? Combien sont inutilisables ? Les arbres ne supportant pas de plateformes sont-ils aussi attaqués ? Ces réponses sont indispensables avant d'affirmer que le site actuel n'est plus exploitable. » (Obs. 215)

D'autres participants trouvent que **l'évaluation environnementale est incomplète et qu'elle minimise l'impact du projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes.** (Obs. 160, 213, 215, 249, 252, ...)

« Je pense que l'étude de faisabilité de ce projet minimise : L'impact sur l'environnement, N'anticipe pas l'évolution future du climat, Les nuisances. »

« Enfin ce projet est actuellement rejeté par la MRAE en raison de plusieurs lacunes sur l'étude d'impact qui s'avère très insuffisante et doit être revue en particulier quant aux périodes où elle a été effectuée. »

« Le dossier ne présente pas d'étude prospective de la capacité des arbres du site retenu (chênaies acidiphiles) à se maintenir en bon état dans le temps alors que les sécheresses à répétition sont suspectées avoir fragilisé les arbres du parc actuel et favorisé leur attaque par les scolytes. »

« La demande d'examen est bourrée d'inexactitudes voire de fausses informations (des logements, des clients mais pas d'évacuation de déchets ?) Quid des chauves-souris et des filets prévus pour que les clients s'amuse. Quid du Pic noir et de la préservation de son habitat naturel. Enfin, l'avis de l'ONF ne nous a pas été communiqué, pour quelle raison ? »

Par ailleurs, certains participants s'étonnent de ne pas retrouver dans les pièces du dossier **l'avis de l'Office National des Forêts (ONF).** (Obs. 105, 215, 167, 222, 223, 252, ...)

« Veuillez noter mon opposition au déménagement du Parc Écureuil dans la forêt de Chatel Guyon tant que ne seront pas publiés les rapports de l'ONF et des institutions publiques environnementales (DREAL/MRAE) dans les pièces du projet présentées sur le site de la mairie. »

« L'étude faite et présentée sur le site internet, bien que très fournie, s'appuie souvent sur des impressions, sans chiffres vérifiés et appuyés sur des faits. Et, il y manque des pièces indispensables :

- L'avis de l'ONF, gestionnaire de cette forêt. Pourquoi ce manque ?

- Une étude précise sur le risque d'incendie. »

« La zone actuelle est déjà largement impactée par l'installation du parc Ecuireuil, pourquoi aller en abimer une autre qui se retrouvera dans le même état dans quelques années, alors que l'avis de l'ONF n'est pas pris en compte dans cette étude. »

Encore, d'autres contributions questionnent **l'aménagement de l'espace de stationnement sur le site du parcours de santé et sa capacité à accueillir le flux de visiteurs et véhicules.** (Obs. 172)

« Je ne vois pas comment faire cohabiter sur ce lieu les visiteurs du parc écuireuil et les usagers du parcours de santé notamment avec le nombre de voitures :

- Parc écuireuil : 80 à 130 voitures au moins en 100 en moyenne,

- Parcours de santé : 5 à 30 voitures au moins 10 en moyenne

Sans qu'il n'y ait un accrochage ou un accident ou un incident.

Il est impossible de garer autant de véhicules sur une piste actuelle où il est déjà difficile de se croiser. »

En revanche, **d'autres contributions félicitent la mise en œuvre de cette procédure de participation du public par voie électronique, la complétude du dossier et manifeste leur intérêt pour la bonne réalisation de ce projet.** (Obs. 41, 91, 103, 107, 115, 132, 184, 189, ...)

« Tout d'abord merci pour avoir mis à disposition tous ces documents très complets. Je suis plutôt favorable pour la sauvegarde du parc écuireuil car il amène une activité pour nos enfants, pour les familles, pour les anniversaires etc. Il est toutefois important de préserver la nature. Le déménagement vers le parcours de santé semble une bonne idée. Je pense que vous sollicitez tous les organismes nécessaires et il sera important de suivre leurs conseils. [...] Si le parc écuireuil déménage ce serait bien d'inviter les habitants de Châtel-Guyon à une inauguration pour comprendre tout ce que vous aurez mis en place pour préserver le nouveau site et la cohabitation entre les générations qui profiteront de la forêt. »

« Ayant pris connaissance du « Projet de déménagement du Parc Ecuireuil » exposé de manière détaillée et pertinente par l'équipe du Parc Ecuireuil à la suite d'une étude sérieuse menée en concertation avec la Ville de Châtel -Guyon d'une part ; des arguments outranciers et peu crédibles développés par le collectif « Nous irons tous au bois » auxquels s'associe (à quel titre ?) L'ADEP (32 Allée du Bois -Châtel-Guyon), qui ose en outre solliciter des dons pour financer ses démarches d'autre part, étant observé que ces dernières sont constitutives de manœuvres dilatoires qui ne sauraient être retenues en l'état par la justice administrative. J'apporte donc par la présente et en toute connaissance de cause mon soutien total au « projet de déménagement du Parc Ecuireuil à Chatel-Guyon. »

« Après lecture des détails du projet et de l'étude d'impact écologique et environnementale, il me semble que cette nouvelle implantation du Parc Ecuireuil est tout à fait respectueuse de l'environnement et ne perturbera aucunement l'utilisation du parcours de santé. Et il me semblerait particulièrement dommage, pour les habitants des environs (comme moi et ma famille), mais aussi je pense pour la ville de Châtelguyon, que le Parc Ecuireuil et l'activité associée disparaissent ou partent vers une localité peut être éloignée. »

« Je fais confiance à la Mairie ainsi qu'à sa description du projet de déménagement du Parc Ecureuil, auquel je suis donc favorable. Il faudrait même en profiter pour réaménager les parcours de promenade et Capucine. »

« Le projet de déménagement du Parc Ecureuil tel qu'il est proposé repose sur une étude sérieuse reconnue par les organisations publiques qui sont respectueuse des valeurs humaines, environnementales, touristique, économiques.

Je ne comprends pas l'acharnement de certains à s'opposer à celui-ci compte tenu des garanties de la charte proposée par le projet. (Voir sur le site). Celui-ci est implanté depuis plus de 20 ans sur la commune avec les remontées que l'on lui reconnaît.

L'aménagement du parc sur le nouveau site de forêt de feuillus résistant à l'attaque de scolytes face aux résineux permettant en libre accès, aux adultes, scolaires, associations, sportif d'être en contact avec la nature sur un site préservé entretenu par du personnel qualifié. »

« Au vu des documents mis à disposition et moyennant le respect du libre accès aux différents chemins de randonnée et du caractère démontable des infrastructures, je ne peux qu'encourager ce transfert qui permettra de conserver une attractivité touristique à la ville de Châtel-Guyon. »

« Après lecture des différents éléments, je trouve que ce projet va permettre à tous de continuer à profiter de cette super activité en toute sécurité mais surtout en respectant l'environnement, sans privé les personnes qui souhaitent profiter du parcours santé. Bref ce projet est respectueux de l'environnement, des usagers "extérieur" et de la sécurité de chacun. »

B/ Observations liées au déménagement du Parc Ecureuil

Le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes suscite plusieurs observations et interrogations que le permis d'aménager ne couvre pas comme, **l'exploitation du site actuel du parc d'accrobranche et son devenir** : *« Qui remettrait en l'état initial le Parc actuel s'il devait déménager ? Qui en supporterait les frais occasionnés ? » (Obs. 215)*

Enfin, les contributions suivantes illustrent **les avis sur les relations entre la ville de Châtel-Guyon et la SARL SN Pons et sur le rôle que joue la collectivité dans ce projet.** (Obs. 23, 213, 249, 252, ...)

*« - le PLU a été modifié pour permettre ce déménagement et il n'y a eu aucune consultation avant ou pendant cette modification qui rend ce déménagement possible sur le plan de l'urbanisme
- un permis d'aménagement a été déposé sans la moindre consultation avant et pendant.
Maintenant que le dossier a été entièrement ficelé dès que la décision aura été prise le déménagement sera automatique »*

« L'attribution par la municipalité de 8 hectares d'une forêt communale au profit d'une activité commerciale privée s'est faite sans réelle communication ni concertation avec les habitants. Seul un panneau affiché trop hâtivement par l'exploitant dans la forêt des Planelles indiquant l'installation prochaine du parc accrobranche, a alerté la population locale. On constate que la municipalité ne s'est pas inquiétée de l'intérêt général mais a choisi de se mettre au service d'un particulier. »

« Je trouve déplacé qu'un maire s'autorise le droit de céder plus de huit hectares de forêts, se trouvant au beau milieu d'un parcours de santé, uniquement à des fins mercantiles. Ce lieu est le bien de tous et ne doit pas devenir le bien d'une seule personne. »

« Effarant également, la connivence évidente entre le maire et Monsieur PONS lors de cette réunion, ainsi que la publicité faite par la mairie sur le Parc Ecureuil comme si cette entreprise était l'équivalent de notre piscine municipale. »

C/ Questions/réponses

Les observations et questions suivantes sont soulevées. Les éléments de réponses du porteur du projet (en violet) et de la ville de Châtel-Guyon (en bleu) sont indiquées sous chacune d'elle.

Une participation du public par voie électronique est insuffisante et ce projet justifie une enquête publique.

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le 1° du I de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement vient lister des exceptions au principe de soumission à enquête publique. Certains projets en sont ainsi exemptés, comme les demandes de permis de construire et de permis d'aménager portant sur des projets de travaux, de construction ou d'aménagement donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas. Les dossiers de demande pour ces permis font l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Le projet porté par la SARL SN Pons relève de cette exception.

Quand on revient sur la forme de cette consultation, aucune précision n'est apportée sur le traitement des remarques, apports et objections formulés par les participants à cette consultation, aucune obligation de transparence non plus. Des questions se posent : qui sera chargé de les traiter ? un huissier sera-t-il mandaté pour vérifier la validité de la consultation ? une commission de surveillance des opérations de recensement et de dépouillement est-elle prévue ? qui va examiner les contributions de chacun et en tirer les enseignements ; et comment seront-ils évalués ? qui tranchera au final et sur la base de quels critères ? quelle communication sur la consultation la municipalité est-elle tenue de mettre en œuvre ? quelles garanties ont ceux qui apportent leurs remarques de manière épistolaire, leur délivre-t-on un reçu ? quel est le contrôle exercé par la sous-préfecture ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : La participation du public par voie électronique n'est pas une consultation publique aussi, le cadre réglementaire de cette dernière ne s'applique pas à la PPVE. C'est le service Urbanisme de la ville de Châtel-Guyon qui a la charge de rédiger le rapport de synthèse des observations et propositions de la PPVE.

Le public pourra consulter, au plus tard à la date du 19 octobre 2023 et pendant une durée minimale de trois mois, la présente synthèse ainsi que, l'arrêté de décision du Maire sur la demande de permis d'aménager, sur le site internet de la ville de Châtel-Guyon : <https://www.chatel-guyon.fr/> (art L.123-19 code environnement). Ces mêmes documents seront adressés à la SARL SN Pons.

Difficultés à télécharger la pièce PA04, absence de pièces PA 19, PA 20 et les pages 1/3 et 2/3 du formulaire de demande de défrichement.

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : La pièce PA04 a été endommagé lors de son téléchargement pour sa mise en ligne. Aussi, après le signalement de ce problème, une copie de ce fichier a été ajouté à la liste des documents.

Concernant les pièces PA19 et PA20, ces dénominations n'ont pas été reprises dans les cartouches des plans, qui sont tous dénommés PA18, surement dû à une erreur de rédaction par le bureau de l'architecte.

Pourquoi le site du Parcours de santé accueillerait-il le Parc Ecureuil ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le Parc Ecureuil doit déménager sur une parcelle composée de davantage de feuillus, avec un terrain plat. Le site du Parcours de Santé réunit ces critères et a l'avantage d'être situé non loin du cœur de ville, proche des réseaux et facile d'accès et de stationnement, sans créer de nouveaux aménagements.

La concentration des activités dans un même site (parcours de santé et parcours accrobranches) permettra de canaliser la pression anthropique sur le secteur forestier mais surtout de la canaliser sur un espace dédié et aménager en conséquence permettant de préserver les autres espaces forestiers.

Au lieu d'avoir deux sites anthropisés, il n'y aura plus qu'un seul site impacté avec un site du parcours de santé englobant les aménagements et activités du Parc écureuil.

Le projet prévoit une tranchée commune de raccordement (eau, électricité et téléphone) partant de l'entrée du Parc jusqu'au bâtiment d'accueil. Quid du raccordement du Parc au réseau ? Qui va supporter le coût de ces travaux ? la commune, le Parc ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le raccordement de l'activité aux différents réseaux dépend du cadre réglementaire et conventionnel propre à chaque fournisseur. La législation est en cours d'évolution en ce qui concerne le raccordement électrique avec Enedis. Le coût des travaux lié aux réseaux sera donc porté en partie par la SARL SN PONS, en partie par la commune et/ou la communauté d'agglomération au regard des compétences de chacun.

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Pour préserver le site et éviter des travaux de raccordement au tout à l'égout, la société SN PONS prévoit la mise en place de toilettes sèches pour la clientèle du parc. Quant au traitement des eaux usées (blocs sanitaires des cabanes, point d'eau snack), un dispositif de microstation est prévu sur le site.

Quelle superficie occupera le projet de déménagement du Parc Ecureuil sur la parcelle du Parcours de santé ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : L'aménagement du parc de loisirs s'étendra sur une superficie de 4ha sur une parcelle qui compte 8 hectares ; l'emprise des 3 cabanes se concentre sur 120m² tandis la zone d'accueil se concentre sur 72m² (hors terrasse), le reste des aménagements correspond aux parcours accrobranches, des installations qui n'ont pas d'emprise sur le sol mais uniquement au pied de certains arbres, puisque suspendues dans les airs.

La zone des cabanes sera clôturée comme indiqué sur ce plan : « zone clôturée par une clôture de type "simple torsion plastifiée vert fil de 2.8 mm, piquets en fer tous les 2,5m". Celle-ci sera réhaussée d'environ 25cm par rapport au niveau du terrain naturel pour la libre circulation de la faune. » N'est-ce pas une privatisation du lieu ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Quant à l'installation d'une clôture sur la zone, la société SN PONS rappelle qu'elle ne compte pas grillager l'ensemble du site. Les sentiers existants propres aux parcours de santé, resteront entièrement accessibles et en l'état actuel. Toutefois, compte tenu des observations recueillies et des propositions émises sur l'option « clôture » lors de la PPVE, la société SN PONS retire de son projet la clôture de l'ensemble : zone d'accueil + filet du parcours enfants + cabanes et ne procédera qu'à la sécurisation de la zone « filet » du parcours enfants et le pied de chaque cabane, ceci afin de prévenir tous risques d'accidents, dégradations, vandalisme, vols et ne constitue pas la délimitation d'une zone « privée ».

Il est prévu pour les clients : trois toilettes sèches. Y aura-t-il des lavabos, un point d'eau potable toujours accessible ? Pour compenser le déficit en toilettes publiques sur la commune, ce bloc toilette sera-t-il ouvert au public, en particulier en dehors des heures d'ouverture du parc ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Le site du parcours de santé est actuellement équipé d'une fontaine d'eau potable et d'un préau avec tables et bancs. Ces éléments destinés à l'usage du public resteront en place et libre d'accès. Concernant l'accès et l'usage de sanitaires, les toilettes prévus dans le permis d'aménager seront accessibles uniquement durant les heures d'ouverture du parc, à l'ensemble des personnes (clients, randonneurs, promeneurs...), comme c'est le cas aujourd'hui sur le site actuel du parc.

Concernant la question du stationnement sur le site du parcours de santé, qu'en est-il ? quelles sont les mesures prévues ? par qui ? et à quel coût ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : La route forestière comme l'espace de stationnement relèvent du domaine public, ils restent libres d'usage par les visiteurs du site, au même titre que les routes et aires de stationnement déjà présentes sur la commune (vallée de sans soucis, étang des Prades, Thermal express, etc).

Dans le cadre du permis d'aménager, l'attestation de stationnement du 09/05/2023 délivrée par la ville de Châtel-Guyon atteste l'existence d'une route d'accès et d'espaces de stationnement pour accéder au site du parcours de santé, ceci afin d'illustrer que le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes s'intègre dans un environnement où les équipements d'accueil du public (parcours de santé, panneaux, préau avec table, fontaine) et des véhicules sont déjà existants.

La mention « contrat à prêt d'usage » ne fait pas référence à l'étymologie du mot « contrat » mais plutôt à une intention de ne pas contractualiser l'usage de ces équipements et que ceux-ci restent bien publics, accessibles à tous et partagés quelques soient les motifs de chacun.

Concernant la réalisation de travaux de restructuration de la route et des aires de stationnement, leur état actuel pourrait le justifier. Aussi, la ville étudie la faisabilité d'une opération de rechargement et compactage de la route, en conservant la chaussée naturelle avec un revêtement gravillons (granulométrie 0/31.5 mm) puis la pose de renvois d'eau afin de faciliter l'écoulement des eaux, avec la création de deux encoches permettraient le croisement des véhicules et la circulation à double sens.

Les espaces de stationnement longitudinal seraient positionnés sur la droite de la chaussée (sens de la montée) et matérialisés par des demi-rondins de bois posés au sol (bloc roue, délimitation de la place). La capacité de stationnement sera limitée à 49 places. Le parking actuel du Parc Ecureuil pourra absorber la demande de stationnement supplémentaire en cas de forte affluence.

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : En réponse aux nombreuses interrogations quant au stationnement, la société SN PONS ne prévoit pas d'aménagement car les emplacements disponibles actuels et la piste forestière permettent de répondre aux besoins identifiés du parc et aux estimations du flux de promeneurs. A ce jour, le parcours de santé est déjà fréquenté par de nombreux scolaires et centres de loisirs qui s'y rendent en bus sans engendrer de gênes particulières.

Par ailleurs, en haute saison, où le parc est ouvert tous les jours (juillet/août) le nombre de véhicules n'excèdent jamais la quarantaine (moyenne haute). Pour rappel, le parc compte environ 120 jours d'ouverture annuelle répartis entre les périodes de Pâques et de la Toussaint ; cette répartition permet une gestion de la fréquentation à faible impact sur l'environnement.

Comment allez-vous organiser l'accès des véhicules au futur parking et surtout la façon de sortir du parking en toute sécurité dans un tournant très prononcé et dangereux. Envisagez-vous des feux tricolores et autre adaptation ? Qu'en sera-t-il si on multiplie fortement la circulation ? Ne faudra-t-il pas envisager un giratoire sur la départementale ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : La route forestière menant au Parcours de santé fait l'intersection avec la route départementale D227. Ce domaine public routier relève de la compétence du Conseil départemental du Puy-de-Dôme via son Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires (PIRAAT). Aussi, tout aménagement de prévention routière devra être motivé et justifié au regard des risques que peuvent occasionner les flux constatés de la circulation. Par ailleurs, les services du département ont été consultés et associés à la réflexion du projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes, comme c'est le cas dans tous projets ayant une incidence et/ou dépendant de la voirie départementale.

Je vois aussi que les parcours dans les arbres semblent moins nombreux et comme l'endroit est plus ou moins plat y aura-t-il encore des tyroliennes, parce que sans tyrolienne est ce que le parc aura encore autant d'intérêt ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Des tyroliennes seront présentes sur les différents parcours d'accrobranches proposés.

Je me pose juste la question, n'y a-t-il pas virement d'objectif en passant de parc loisirs nature à cabanes et plateforme apéro en hauteur ?

Ce sujet ne relève pas de l'autorisation d'urbanisme.

6.3.2. Thème 2 : Protection environnementale et insertion paysagère

Le thème 2, relatif aux observations relevant de la protection de la nature et de la forêt a recueilli 51 observations.

A/ Observations liées au permis d'aménager

Si de nombreuses contributions ont consciences que le dépérissement des arbres est une conséquence du réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse, toutes celles opposées au projet considèrent que celui-ci n'est pas en adéquation avec le respect de l'environnement et de la forêt et qu'il aura un impact négatif sur la faune et la flore.

Une participation fait remarquer que **les travaux d'aménagement auront une incidence importante** avec : « *Les travaux pour les chemins d'accès (la mise en place des structures, eau, électricité, assainissement...), Parking pour les voitures et bus, Nuisance sonore aux alentours de cette parcelle, 2 Ha clôturés donc inaccessibles pour les promeneurs dans la forêt communale au bénéfice d'un gestionnaire privé. Présence de containers pour l'accueil et pas de bâtiment en bois comme annoncé dans les Questions réponses jointe à la consultation !! 3 cabanes avec un risque encore plus important d'incendie. Les pompiers ont-ils été contactés ?* » (Obs. 222)

Dans ces avis contestataires, certains proposent **des alternatives au projet, comme par exemple une artificialisation du site actuel** : « *Je suis contre le projet de déménagement du parc écoreuil et pour la poursuite de cette activité sur le site occupé depuis plus de vingt ans. Des améliorations peuvent être apportées éventuellement, il existe des structures artificielles déjà utilisées dans d'autres parcs.* » (Obs. 237)

« *La zone prévue pour l'implantation du nouveau site est déjà très impactée par la sécheresse, inutile d'y rajouter d'autres nuisances. Le Parc Ecoreuil peut rester où il est actuellement, charge à l'exploitant de faire en sorte de garantir la sécurité de ses clients : des aménagements artificiels pourraient sans doute être utilisés pour consolider les zones dégradées.* » (Obs. 263)

« *Je suis contre le projet de déménagement du parc Écoreuil en direction du parcours de santé. L'emplacement actuel est certes largement impacté par les scolytes et la sécheresse mais le lieu visé plus peuplé de feuillus est quant à lui en aussi mauvais état à cause du changement climatique ce n'est pas judicieux d'ajouter une sur fréquentation pédestre trottinette et autre carriole. Je ne comprends pas qu'une personne voulant investir 200 000€ se contente d'une surface privée si petite et ne cherche pas à rentabiliser en offrant toujours plus d'activités et de services à ses clients. Après visite d'autres accrobranches les installateurs optent maintenant pour des agrès artificiels biens décorés au milieu d'arbres totalement préservés (pas de clous pas de vis contrairement à ce que l'on peut constater au parc écoreuil). Le propriétaire du fonds de commerce serait bien inspiré de consacrer ses investissements à une consolidation une amélioration voire un agrandissement vers le bas au lieu de solliciter un endroit déjà équipé et fréquenté de tous gratuitement* » (Obs. 264)

Ou encore, deux autres observations proposent pour l'une, de **faire évoluer le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes, vers un centre de découverte de la forêt** : « *Il y a quelques années, j'aurais pu soutenir ce type d'activité mais aujourd'hui, la donne à changer. La défense de l'environnement est une priorité plus élevée que les loisirs et je considère que la forêt doit être sanctuarisée compte tenu de tous les dangers qui la menacent. Par contre si le projet évolue vers un centre de découverte de la forêt et de la nature, ouvert à tous (école etc...) à l'opposé de ce qui est proposé actuellement qui n'est rien d'autre qu'un parc d'attraction, alors mon avis sera différent.* » (Obs. 66)

Et pour l'autre, de **délocaliser le Parc Ecoreuil en milieu urbain pour y développer une activité « d'accro-bâtiments »** : « *J'ai conscience de la nécessité d'une harmonie entre dynamisme et modernité, mais pas à ce prix-là. Une attraction originale pourrait être l'accro- bâtiments dans notre belle ville thermale dont le faste architectural s'effrite (parcours vertigineux entre les sommets des hôtels ... et autres édifices qui pourraient être réhabilités).* » (Obs. 167)

En revanche, plusieurs participants estiment que **le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes, prend en compte l'environnement et qu'il n'est pas incompatible de lier protection de l'environnement, insertion paysagère et mixité des pratiques de loisirs dans le milieu forestier.**

« Ce projet me semble bien réfléchi et bien conçu, le respect de l'environnement étant tenu pour compte. Il présente également une grande attractivité pour la ville et les commerces de Châtel Guyon, qui pourront bénéficier du passage des touristes sur le secteur... » (Obs. 174)

« Châtel-Guyon doit rester une ville jeune. La proposition présentée respecte l'environnement et permet d'exercer une activité ludique tout en préservant la nature et en conservant le caractère public et ouvert de la forêt de Chatel » (Obs. 15)

« Attrait touristique pour la ville de Châtel-Guyon c'est un lieu incontournable pour les grands-parents que nous sommes avec mon épouse. Quel bonheur de voir nos petits enfants s'amuser, quel que soit le parcours choisi. Vu l'attaque de scolytes due au réchauffement climatique le déménagement est nécessaire pour que ce parc perdure.

Je suis convaincu que le gérant du parc et son équipe sont beaucoup plus respectueux de la nature que tous ceux qui militent contre la nouvelle installation du parc au parcours de santé. L'ensemble des installations sont faites dans le respect des lieux, je citerais pour exemple les fixations amovibles permettant la croissance des arbres, fixations ajustées chaque année.

J'ajouterais, qu'à chaque arrivée au parc, le personnel présent n'a de cesse de nous rappeler les règles de sécurité mais aussi l'ensemble des consignes relatives au respect de la nature et de la biodiversité. » (Obs. 44)

B/ Observations liées au déménagement du Parc Ecureuil

Le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes suscite plusieurs observations et interrogations que le permis d'aménager ne couvre pas comme, **la gestion des risques de pollution (déchets, nuisances sonores) et incendie.**

Des participants considèrent que le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes dans une forêt est **un non-sens à notre époque et que les milieux naturels doivent être préservés de toutes activités humaines, à l'exception de la promenade.** Certains participants qualifient, par ailleurs, le parc de loisirs, de parc d'attractions.

« Avis défavorable pour la nouvelle implantation du parc écureuil, qui risque de fragiliser encore plus la forêt et la faune. Dans l'époque où nous sommes nous devons au contraire protéger la forêt et les animaux, avec ces parcs de loisir nous sommes en train de détruire la faune, la flore et la forêt pour permettre à certains qui ne connaissent rien à la nature de prendre du bon temps à faire les tarzans. Prenons le temps de se promener en forêt, d'écouter les oiseaux et de profiter ainsi d'une nature qui ne nous appartient pas mais que nous devons protéger surtout en ce moment. » (Obs. 2)

« Ce projet en 2023 est une pure aberration. A une époque où écologie et préservation de notre environnement et, de la biodiversité sont sur toutes les lèvres. Déplacer le problème ni changera rien ! Il ne faut pas être un expert pour comprendre que l'affluence de personnes, d'activités humaines aura un effet néfaste, c'est certain sur notre forêt déjà malade. Pour preuve les coupes récentes de pins à

côté du Château d'Eau. Un effet néfaste aussi pour sa faune et sa flore. Je doute que les vis dans les arbres du parc écoreuil est un effet médicinal pour eux. Aujourd'hui ce n'est pas le parc écoreuil qu'il faut sauvé, c'est notre FORÊT ! » (Obs. 3)

« Projet déraisonnable au moment où il est important de préserver la nature et la biodiversité sous toutes ses formes. L'installation du parc et sa fréquentation vont chasser à tout jamais toutes les espèces animales présentes sur le site et elles sont bien plus nombreuses que l'étude qui a été faite par CERA Environnement semble avoir déterminé. Par ailleurs il est trop facile de dire que les espèces présentes pourront s'installer ailleurs, c'est se voiler la face et irrespectueux pour notre faune. Également dans votre étude vous mettez trop l'accent sur les espèces dites "patrimoniales et protégées", aujourd'hui toutes les espèces sont menacées à cause de l'activité humaine. On l'a vu avec le parc actuel, aujourd'hui on y trouve par exemple aucune espèce d'oiseaux nicheuse, la chouette hulotte qui était bien présente avant l'installation du parc a par exemple complètement disparu. Et c'est loin d'être la seule, on n'imagine pas le nombre d'insectes, de micromammifères, d'amphibiens... qui ont déserté les lieux devenus inhospitaliers, c'est exactement ce qui va se passer sur le nouveau site. » (Obs. 203)

« Les 8,3 hectares d'espace forestier envisagés pour le site hébergent une flore diversifiée (104 espèces répertoriées) composée en grande partie de chênes, mais aussi de pins sylvestres, de sapins, d'épicéas et de douglas. Tous ces arbres sont victimes de scolytes. Le piétinement du sol autour de ces arbres à un effet dévastateur sur leurs racines et entraîne leur disparition à plus ou moins brève échéance. Cet espace forestier abrite également une faune avicole dont 18 espèces sont protégées, en particulier les chiroptères (chauve-souris) et les pics noirs. Cette faune serait fortement menacée par les travaux engagés dans le cadre du projet et par la sur fréquentation qui s'en suivrait. » (Obs. 260 - 256)

D'autres observations pointent elles, **la question de la gestion des déchets, du risque d'incendie et des nuisances sonores que génèreraient l'activité du parc.**

« Je vous soumet mes objections au projet d 'agrandissement du parc écoreuil sur le parcours de santé, car cela occasionnera beaucoup de nuisances autant pour la faune et la flore, les oiseaux, les écoreuils fuiront de leur habitat naturel, les arbres seront fragilisés, les sols également, cela entraînera de la pollution des déchets, pollution sonore, on ne pourra plus se promener sur tous les sentiers dans la sérénité, il y a risque aussi d 'accident de feu de forêt avec beaucoup plus de fréquentation humaine, la forêt est déjà assez fragilisé avec le réchauffement climatique, sécheresse, maladies des arbres, il y a beaucoup d' arbres qui sont malades, qui sont tombés. Je suis une habitante de Châtel Guyon, je vais très souvent me promener au parcours de santé, je souhaiterai vraiment que ce projet d 'agrandissement du parc écoreuils ne se fasse pas... » (Obs. 59)

« L'actuel site du parcours de santé est un lieu calme, tranquille, silencieux, gratuit pour tous jeunes et vieux et animaux. Si ce projet monstrueux aboutit ce sera terminé, en caricaturant, je dirais qu'il ne manquera plus que les promenades à dos de chameau. Et ceci à l'heure où les parcs d'attractions voient leur chiffre d'affaires diminuer parce que les gens doivent économiser en raison des crises économique, écologique, climatique, à l'heure où trouver du personnel saisonnier est de plus en plus difficile, parce que les logements et les crédits coûtent cher, parce que les salaires sont bas. Et les dégâts pour l'environnement (sonores, visuels, sur la faune, sur la flore) ce n'est pas un coup de peinture (comme celui pour effacer une inscription malveillante et contestataire) qui les annulera, ça coûtera plus cher !!! Prouvez-nous que tout n'a pas été décidé à l'avance ... » (Obs. 23)

« Notre belle forêt est malade, si nous voulons la préserver aussi longtemps que possible, il faut protéger nos arbres tant de l'homme que du feu. Une forte affluence, un fort piétinement, une coupe d'arbres in contrôlée pour tendre des câbles (s'il y a une tempête, ils seront déracinés plus facilement !) nuiraient grandement à la survie de notre forêt. Elle a déjà tant souffert au fil des ans !!! Et on lutte contre le dérèglement climatique !!! Il y a déjà un parc, il y en a d'autres sur le département. Seront-ils toujours des insatisfaits avec tous les jeux et loisirs de notre époque ! Faut-il encore saccager une des beautés de Châtel ! Faut-il encore que l'accès aux forêts devienne une activité mercantile ! Ne peut-on pas profiter au mieux de ce que nous offre Dame Nature comme quand nous étions enfants nous aussi !!! Pensez aux générations futures ! Il faudra des années et des années pour avoir une forêt aussi dense surtout avec la hausse des températures et le manque d'eau ! » (Obs. 35)

« Malgré tous les arguments avancés dans le dossier, nous estimons que ce projet va, entre autres, nuire à la forêt et priver les promeneurs de tranquillité. Il doit être en effet implanté sur la parcelle la plus fréquentée, accessible à tous les âges. Une telle implantation va générer des nuisances sonores pendant son activité, des nuisances visuelles toute l'année. La fréquentation de 15 000 à 18 000 personnes ne peut que dégrader le site. Un espace public communal, auparavant libre, va être clôturé. Des installations de type hôtelier vont être construites (cabanes). Nous déplorons que le P.L.U. ait été modifié à cette fin. » (Obs. 95)

Enfin, des contributeurs voient dans ce projet **une marchandisation de la forêt communale au profit d'une seule entreprise privée.**

« De qui se moque-t-on ? Toutes les installations nécessaires pour toutes ces activités n'auraient aucune conséquence sur l'environnement ? Et leurs déchets ? Et les toilettes ? et l'accès pour les clients, les produits, et l'électricité, et l'eau ?

Nous avons bien là purement et simplement une entreprise commerciale qui veut s'installer sur le territoire communal dans un espace protégé pour faire le maximum de chiffre d'affaires sans se soucier du reste en ne disant jamais qu'elle verse une location dérisoire pour son activité de plus en plus envahissante et destructrice. Et des élus osent nous dire que ça va développer le commerce dans la commune ! Mais quand les gens seront passés à la caisse au parc d'attractions qui ose prétendre qu'ils s'arrêteront dans le centre-ville ? C'est n'importe quoi » (Obs. 23)

« Au sujet du déménagement et de l'agrandissement du parc écureuil, je vous informe que je suis contre ce projet. En effet, comment peut-on prétendre que ce projet ne changera en rien le site actuel du parcours de santé ? Les chemins actuels, sont fréquentés par des promeneurs avides de nature et de calme, sur des sentiers à faible dénivelé. Le site actuel du parc écureuil a dénaturé une partie du chemin de Crétas, où il est implanté et je ne demande pas son démantèlement, mais, son déménagement dans un but mercantile, contraire aux préoccupations écologiques qui devraient être les nôtres me semble une aberration. » (Obs. 124)

« Dans le cadre de la participation du public sur le projet de déménagement et d'EXTENSION du parc Ecureuil, je vous manifeste mon total désaccord sur ce projet au regard des impacts sur la forêt et l'environnement direct. La conservation de cet espace doit primer sur des intérêts privés. » (Obs. 142)

« Il est inacceptable qu'une entreprise privée (dont le seul but est le profit contrairement à ce qu'elle tente de nous expliquer) s'octroie une partie du patrimoine des habitants de la commune, d'autant qu'il est clair que la présence du parc n'a pratiquement aucune retombée économique, les adeptes du parc ne passant même pas par Chatel pour s'y rendre. Par ailleurs on ne connaît pas le montant du loyer qui, même s'il était élevé, serait dérisoire au regard du préjudice engendré.

Une entreprise privée qui souhaite s'installer sur un territoire est en principe censée le faire sur un terrain qui lui appartient et non sur le domaine public.

En conclusion, de mon point de vue, ce projet doit être abandonné. Il est à l'opposé de l'axe numéro 1 de l'agenda 21 : Préserver et valoriser son atout vert. » (Obs. 203)

La contribution de l'Association ADEP (Obs. 239) exprime une opposition au projet de déménagement du parc Ecureuil sur la parcelle du Parcours de Santé, au motif de la préservation des arbres et des caractéristiques d'usages de la zone concernée. L'association propose ainsi le maintien du Parc Ecureuil sur le site actuel en l'invitant à apporter des améliorations pour préserver l'environnement, sans en préciser la nature.

« Avis de l'association défense et découverte de l'environnement et du patrimoine 32 allée du Bois Chatel-Guyon

- L'état sanitaire de notre forêt rejoint la situation des forêts françaises en général.

Les arbres souffrent de la sécheresse répétée et restent très vulnérables face aux insectes ravageurs.

Il suffit d'observer le haut des arbres et constater les branches mortes de plus en plus fréquentes sur de nombreux spécimens de toute essence. Dans la zone convoitée, nous avons compté plus de 100 arbres notamment des chênes.

- Cet espace de terrain plat, le seul de la forêt à l'accès facile, est très prisé par une population diverse : jeux des écoliers et courses d'orientation des étudiants, familles et enfants, randonneurs, sportifs, curistes et personnes à mobilité réduite. Un lieu de ressources totalement gratuit, au calme, pour se détendre et apprécier l'ambiance de la forêt en suivant ses circuits fléchés (comme l'indique la mascotte "éco-responsable" de la ville de Chatel).

Un constat : le dossier du projet présenté demeure fragile, incomplet, comporte des anomalies et manquements voire des éléments contradictoires.

Ce déménagement reste inconcevable pour l'avenir de notre forêt et pour tous ceux qui la fréquentent.

Nous en avons la preuve chaque jour par les témoignages de personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer seulement par voie électronique. Certaines l'ont fait par écrit, elles doivent être considérées et entendues.

Nous ne sommes pas opposés à l'activité du Parc Ecureuil. Nous souhaitons qu'elle se poursuive au même lieu en apportant des améliorations, comme c'est le cas dans d'autres forêts dans le but justement de préserver l'environnement.

Au nom de notre association, de tous ses adhérents, de tous ceux qui se mobilisent pour préserver notre environnement, celui de notre vie indissociable de notre forêt, nous nous mobilisons pour la défendre et la protéger. »

En revanche, des contributeurs sont d'avis que **la cohabitation entre les différents usages et publics est tout à fait possible sur le site du Parcours de santé.** (Obs. 8, 133, 207, 185, 25, ...)

« Cette forêt suffisamment grande pour que tout le monde cohabite. C'était un endroit où petits et grands peuvent faire du sport et profiter de la nature, de plus le parc actuel est très bien tenu est très propre et il est un attrait pour la commune donc rien de la vie et des emplois. »

« Suite au projet de déménagement mon avis que cette activité doit être pérenniser sur la commune. Vu que celle-ci va sur un site engageant très peu de travaux et aucune gêne majeur à son activité. Je soutiens vivement ce projet. »

« Je souhaitais vous faire part de mon encouragement et mon soutien au parc écoreuil pour son projet de déménagement sur la parcelle du parcours de santé de Chatel-Guyon. J'ai toujours vu l'équipe du parc écoreuil se soucier et prendre soin des arbres autour desquels le parc était installé, avec des projets permettant de découvrir la forêt autrement. Le site du parcours de santé permettrait de proposer aux clients du parc écoreuil de profiter des installations du parcours de santé et inversement sans avoir à créer de parking grâce à la proximité des transports en commun. »

*« Je passe régulièrement au Parcours Santé lors de mes sorties VTT et courses à pied et je n'ai pas l'impression que le déménagement du Parc Ecoreuil puisse causer une quelconque gêne aux promeneurs dans le sens où leur nombre est relativement limité ...
Pour moi l'espace est largement suffisant pour pouvoir le partager avec les (quelques) habitants de la commune soucieux de se promener en toute quiétude. »*

« On soutien à 1000 % ce projet indispensable à l'activité touristique de la région. Endroit idéal pour les sportifs et non sportif qui peuvent effectuer une petite promenade au frais pendant que les enfants ce dépensent. »

D'autres observations considèrent que **le Parc joue un rôle pédagogique et ludique auprès des jeunes et des visiteurs et que son déménagement pourra renforcer ses actions de sensibilisation à la préservation des milieux naturels puis à la pratique sportive** : *« En effet, il est essentiel d'avoir ce genre de Parc, au milieu de la nature, pour sensibiliser le grand public à l'environnement naturel qui est au pied des habitants de Chatel Guyon. De plus l'impact économique est non négligeable pour tous les commerçants de Chatel Guyon. » (Obs. 83)*

« Ce serait dommage de priver nos enfants et petits-enfants d'une activité sportive et ludique parce que quelques personnes sont opposées à ce projet. » (Obs. 43)

« Dès le plus jeune âge, les enfants sont avides de connaissances et de découvertes. Pour sensibiliser de manière ludique les petits curieux à la vie de la forêt et à ses secrets, le Parc Ecoreuil propose plusieurs activités ludo-éducatives très appréciées des familles et des scolaires qui sont très nombreux à fréquenter le Parc. » (Obs 183)

Dans cette observation, le contributeur fait part **des bienfaits de l'activité d'accrobranche et de l'environnement dans lequel elle se pratique**, faisant référence au Parc Ecoreuil : *« Le site est maintenu dans un état de propreté irréprochable et les déchets font l'objet d'un tri. De par son cadre situé en forêt, l'accrobranche fait partie des rares activités qui permettent de s'évader complètement. En proposant un cadre entièrement naturel au milieu de la verdure et de la forêt. Le Parc Ecoreuil permet d'oublier son quotidien et de se concentrer sur son activité. L'accrobranche aère l'esprit et vous libère de vos tracas du quotidien. » (Obs. 183)*

C/ Questions/réponses

Les observations et questions suivantes sont soulevées. Les éléments de réponses du porteur du projet (en violet) et de la ville de Châtel-Guyon (en bleu) sont indiquées sous chacune d'elle.

Que deviendra le site actuel, est-il prévu un reboisement pour permettre de traiter le problème des scolytes ? Si le parc écureuil déménage que prévoyez-vous pour le site actuel ? Je n'ai pas de remarques, hormis qu'en sera-t-il de la préservation du site actuel ?

Ce sujet ne relève pas de l'autorisation d'urbanisme mais compte tenu des nombreuses interrogations formulées lors de la PPVE, la ville de Châtel-Guyon et la société SN Pons répondent :

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : ce sujet relève des modalités de la convention d'occupation de terrain établies entre la ville de Châtel-Guyon, assistée de l'ONF et la société SN Pons. Le site libéré sera destiné aux actions environnementales co concertées et co pilotées par les trois entités précitées et un plan de gestion sera mise en place pour accompagner la reprise végétale et forestière avec l'introduction d'espèces forestières sélectionnées pour s'adapter aux enjeux du changement climatique (principe de la forêt mélangée).

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : La société SN Pons prévoit que l'ensemble des installations, barrières, signalétiques soient démontées et les infrastructures actuelles déménagées sur le nouveau site. La société SN PONS s'engage à laisser le site à l'état vierge afin de laisser la nature continuer son cycle comme stipulé dans la convention actuelle tripartite Ville de Châtel-Guyon-ONF-Société SN PONS. Enfin, la société SN PONS attire l'attention sur le fait que l'entretien et la vigilance permanente assurés sur le site contribuent à maintenir un bon niveau de santé des arbres, épargnants à nombreux résineux de subir l'attaque des scolytes.

Les chercheurs de la section arbre et climatologues de l'INRAE ont-ils été consultés ?

Ce sujet ne relève pas de l'autorisation d'urbanisme.

Comment allez-vous prendre soin des arbres attaqués par les scolytes ? Comment garantissez-vous la santé des arbres du nouveau site ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Le site du Parcours de santé, est principalement peuplé de feuillus (chênes) ; ces derniers ne sont pas sujets aux attaques des scolytes présentes sur la forêt de Châtel-Guyon et qui déciment la plupart des résineux de moyennes montagnes en France métropolitaine.

Le site choisi est constitué d'un boisement jeune où les arbres sont en bonne santé et plus résistants au réchauffement climatique et aux périodes de stress hydrique.

Les structures d'accrobranches utilisées sont légères, démontables et les arbres sont préservés grâce aux systèmes de fixation des installations permettant la croissance continue de ces derniers « sans souffrances ». En effet, aucune plateforme ne sera montée « en cerclage » car les techniques et les équipements utilisés par les parcs d'accrobranches ont évolué ces dernières années pour des systèmes plus vertueux. De plus, une maintenance préventive des arbres est assurée conformément à la réglementation (contrôle phytosanitaire) à laquelle sont soumis l'ensemble des parcs d'accrobranches. Par ailleurs et comme préconisé par l'ONF, les actions de préservation de la santé des arbres et des sols (piétinement) seront poursuivies et renforcées (caillebotis, revêtement en copeaux de bois, balisage des itinéraires de circulation, périmètre de sécurité/signalement des espaces de régénération)

Des mesures environnementales compensatoires sont prévues afin de répondre aux préconisations de l'étude environnementale jointe au projet ; par exemple la création d'aménagement d'habitat en faveur de la petite faune, des chauves-souris et coléoptères. Les travaux seront réalisés en hiver soit en dehors des périodes sensibles pour la faune. Les travaux seront suivis par un bureau de contrôle environnemental (CERA Environnement) pendant toute la durée du chantier. La réimplantation du parc au Parcours de santé n'entraînera pas de coupes d'arbres, il s'agit d'exploiter l'espace en fonction des possibilités envisageables qu'offre le site en respectant au maximum les espaces.

Envisagez-vous d'entretenir des sentiers de rando, de découverte de la faune et flore ?

Ce sujet ne relève pas de l'autorisation d'urbanisme.

6.3.3. Thème 3 : Sentiment de privation d'un bien commun

Le thème 3, relatif aux observations relevant du « sentiment de privation » d'un bien public a recueilli 69 observations.

A/ Observations liées au permis d'aménager

Le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes semble inquiéter les usagers du Parcours de santé, qui voient dans ce projet, « **une restriction** » de leur droit d'accès et d'une libre circulation sur le site.

Une observation fait remarquer que **la pose de clôtures pour sécuriser les installations s'apparente à une privatisation de l'espace forestier** : « *Je m'oppose totalement à la réimplantation du "Parc Ecureuil" dans la zone de la forêt prévue car, les arbres sur ce site sont déjà très fragilisés par la sécheresse ; la sur fréquentation que provoquera cette installation ne peut être que néfaste. D'autre part, cette zone que vous qualifiez de pleine nature actuellement ne le sera plus puisque vous y amenez l'eau, l'électricité, et prévoyez des sanitaires.... De plus, la parcelle ne pourra pas être totalement accessible à tous les usagers puisqu'il faut sécuriser les installations même si ce sont des matériaux naturels. La ville de Châtel-Guyon ne doit pas se laisser entraîner dans un projet mercantile aux dépens de sa forêt et du bien-être de ses habitants.* » (Obs. 182)

Quant à ces observations en faveur du projet, elles préconisent **la révision de cette option « clôture »**.

« Je suis particulièrement attaché au maintien de cette belle activité au sein de notre commune, activité sportive et ludique que personnellement je pratique avec amis et famille. Les considérations environnementales sont clairement exposées dans le mémoire en réponse aux avis de la MRAE, bien que n'étant pas un spécialiste de ces questions, je n'y relève rien de réhibitoire.

Toutefois, sur le plan de masse des constructions, figure une clôture grillagée d'une emprise importante, cela me paraît superflu et inesthétique dans ce cadre boisé et inefficace à l'égard d'éventuelles velléités d'intrusions malveillantes. La protection des cabanes peut se faire autrement. D'autant que sur le site actuel il n'en n'existe pas et c'est très agréable. Laissons la libre circulation de la faune. » (Obs. 39)

« Je ne vois donc pas d'inconvénient pour la mutation de cette activité, c'est sans doute une bonne chose pour tout le monde, ainsi que Dame Nature. Cependant, la mise en place d'une clôture de 2.5 mètres de haut sur près de 3 Ha pour fermer environ un tiers du parc m'inquiète.

Le parc écureuil existant permet aux promeneurs de déambuler librement dans la forêt, puisque c'est un espace public. Pourquoi vouloir fermer une partie du nouveau parc écureuil ? Ce dispositif serait assez maladroit et inadapté avec l'environnement dans lequel il s'insère. Cela dénaturerait complètement le lieu et serait impopulaire au vu de la population locale.

Je me permets donc de vous alerter sur ce point qui me semble inadapté avec les valeurs du projet. » (Obs. 243)

B/ Observations liées au déménagement du Parc Ecureuil

Dans ce thème, les contributions portent davantage sur **le témoignage d'un attachement au site du Parcours de santé et de la perte de ses atouts**, si le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes devait aboutir.

« Je ne suis pas d'accord avec ce projet et le choix du nouveau site...l'espace même s'il ne sera occupé que 5 mois par an...ne sera plus un espace calme et tranquille ... » (Obs. 16)

« On va là-bas pour être tranquille. Ce ne sera plus le cas. Je ne suis pas certain que cela ne dégrade pas ce lieu paisible. » (Obs. 80)

« Je souhaite continuer à utiliser le parcours de santé et les sentiers de cette forêt avec mes enfants et petits-enfants en profitant de la nature, de la faune et de la flore sans risquer de se faire renverser par une trottinette roulant à 25km/h. » (Obs. 263)

« Résidant à Châtel-Guyon, je suis opposé au projet de déménagement et d'extension du PARC ECUREUIL sur le site du Parcours de Santé de Châtel-Guyon, car la forêt doit rester un espace public et gratuit pour tous. » (Obs. 127, 128)

« J'ai grandi à Châtel-Guyon, ma famille y habite toujours. Je suis très attaché au parcours de santé et à cette forêt où je viens à chaque vacance me promener avec mes enfants, un lieu paisible et préservé en toute saison où promeneurs, familles, sportifs, personnes âgées et enfants se retrouvent et se croisent en toute tranquillité dans cette belle nature. Le parcours a été bien réaménagé ces dernières années et embelli par les belles sculptures sur bois. Ce projet de déménagement du parcours écureuil va transformer et dénaturer ce havre de paix et ce dans une forêt communale qui devrait rester un bien d'intérêt général et non pas dédié à un usage privé et commercial. Chaque année, on perçoit la fragilité grandissante de cet espace naturel en proie aux conséquences du changement climatique et il est primordial de le préserver et le valoriser pour le bien de tous. » (Obs. 218)

« L'insertion du nouveau parc porterait atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local historique pour les habitants de Châtel-Guyon et des environs et un lieu de balade en nature paisible et accessible gratuitement à toutes et tous de 7 à 77 ans. » (Obs. 261)

Un participant fait remarquer que le parc d'accrobranches serait une source de pollution sur le site du Parcours de santé et propose **à l'inverse de réaménager ce lieu avec notamment, la rénovation des**

équipements de signalisation existants : « Je suis pour un réaménagement du parcours de santé avec rénovation des différentes étapes, plus d'aménagements pour les enfants et une rénovation des panneaux avec le plan des sentiers car pendant la saison thermale il m'arrive de renseigner des touristes désorientés. » (Obs. 161)

Ces observations estiment que le projet du permis d'aménager **n'est pas compatible avec le site du Parcours de santé et proposent de trouver un site plus approprié :** « Aujourd'hui, le parcours de santé est un lieu paisible. Je suis déjà passé à travers le parc Ecureuil lors des vacances scolaires, il y a énormément de bruit, de cris, ce qui n'est pas propice aux promenades paisibles et méditatives que j'aime. » (Obs. 87)

« Ce nouvel emplacement du Parc Ecureuil est incompatible avec le calme et la sérénité indispensables à la pratique efficace du parcours Santé. Si ce parc devait être déplacé, qu'un emplacement plus approprié respectant les particularités de cette forêt très appréciée des amateurs de nature calme et tranquille lui soit trouvée. » (Obs. 175)

« Pourquoi ne pas trouver un terrain plus éloigné en direction peut être de Loubeyrat. Pourquoi priver les châtelguyonnais de cette rare forêt préservée aussi proche de la ville qu'ils adorent et qu'ils fréquentent facilement ? C'est notamment l'un des seuls lieux qui soit accessible aux familles les plus modestes n'ayant pas de véhicule. » (Obs. 170)

Une autre observation suggère au porteur de projet **d'acquérir une parcelle forestière pour y développer son activité :** « Absolument contre. Perte de tranquillité du site du parcours santé. Le domaine public protégé ne peut selon moi être mis à disposition d'une entreprise lucrative, même en considérant qu'elle rende un service de loisir récréatif. Absolument rien contre le parc écureuil qui fait bien son travail mais il paraîtrait judicieux qu'ils acquièrent un terrain forestier en dehors du parc naturel des volcans d'Auvergne. » (Obs. 179)

Comme sur les thèmes précédents, plusieurs participants estiment que le projet du permis d'aménager **n'est pas incompatible avec les pratiques et les habitudes actuelles visibles sur le site du Parcours de santé, dans la mesure où l'espace de certaines activités est clairement identifié et compréhensible de tous.** (Obs. 247, 253, 13)

« A la lecture des différents documents du projet de déménagement du Parc Écureuil, je suis pour cette installation. Cependant, je pense qu'il faut rester vigilant sur le fait qu'il y a beaucoup d'activités concentrées à même endroit. Il serait appréciable de préciser et d'indiquer correctement les différents parcours et activités. Non seulement pour que ce soit compréhensible de tous mais aussi pour le respect des activités des uns et des autres. Cet espace de partage ne doit pas être approprié (ou semblé l'être) par le Parc Écureuil. »

« Nous soutenons totalement le projet de déménagement du parc écureuil. Il y a assez d'endroits pour que les marcheurs, jeunes et moins jeunes, puissent satisfaire leurs envies. »

« Mes Demandes pour le futur parc :

_ Tarifs réduits pour les habitants de Châtel-Guyon _ Accès scolaires et centres de loisirs sur certaines plages horaires et vacances scolaires.

_ sentiers en accès libre pour les promeneurs _ demande forte d'un parcours à plat (tel le sentier actuel autour du parcours de sante) pour marche de personnes à faible mobilité et à accès handicapés ou simples promenades.

_ bancs sur ce sentier de promenade

Chercher un juste équilibre entre l'accès payant aux installations et un accès libre à un parcours pédestre à proximité de la ville. Habitant La Naute (partie haute du lotissement), _ je n'ai jamais été dérangée par la proximité du parc écoreuil »

C/ Questions/réponses

Les observations et questions suivantes sont soulevées. Les éléments de réponses du porteur du projet (en violet) et de la ville de Châtel-Guyon (en bleu) sont indiquées sous chacune d'elle.

Avez-vous recherché d'autres endroits ?

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Des recherches de sites ont été menées sur la commune pour lesquelles la société SN Pons a sollicité le conseil et l'expertise des services de la communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans, de la commune de Châtel-Guyon et de l'ONF.

Le Parcours de santé, n'est pas le seul espace forestier plat de la ville de Châtel-Guyon

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le site du parcours de santé est un site dédié par principe à l'activité sportive et l'activité physique. Il y a donc une cohérence à ce que les activités de même type se concentrent dans un même endroit.

Le site du parcours de santé n'est pas le seul site de balade proche du centre urbain puisque le site de la Vallée de Sans Souci propose les mêmes avantages environnementaux (calme, ombrage et fraîcheur), à l'exception près que le site est peuplé principalement de résineux. En effet, la Vallée de Sans Souci est un site libre d'accès, proche du centre urbain, à la topographie relativement plate qui permet aussi la pratique au calme et au frais (présence du Sardon) d'activités de randonnées.

Comment faire cohabiter les usagers ?

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le site du parcours de santé est un site dédié par principe à l'activité sportive et l'activité physique. Il y a donc une cohérence à ce que les activités de même type se concentrent dans un même endroit. Par ailleurs, la cohabitation des usages et des usagers sur le parcours de santé existe déjà, elle s'exprime librement et n'est pas régie par un cadre règlementaire relevant des compétences de la collectivité. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu que cette cohabitation change.

Éléments de réponse de la SARL SN Pons : Les sentiers existants propres aux parcours de santé resteront entièrement accessibles et en l'état actuel. Les usagers de ces sentiers seront ainsi libres de traverser et de circuler sous et à proximité des parcours accrobranches.

6.3.4. Thème 4 : Pression touristique / Attractivité du territoire

Le thème 4, relatif aux observations relevant de la « Pression touristique /Attractivité du territoire » du projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes, a recueilli 12 observations, qui font références à l'activité touristique du parc et, à son impact sur le milieu naturel et le territoire.

A/ Observations liées au permis d'aménager

Si l'observation suivante interroge indirectement **le dimensionnement des équipements sanitaires**, la majorité des observations de ce thème portent davantage sur le déménagement du parc que sur le permis d'aménager.

« Car c'est bien d'un parc de loisirs qu'il est question avec ses 90 véhicules à garer et ses 4 autocars, censés acheminer au minimum 17000 personnes par an, sans parler des toilettes et assainissement prévus, et tous les aménagements que cela suppose. Quant aux fameuses trottinettes électriques dont on ne voit pas bien le rapport avec l'activité de l'accrobranche, on a aucune peine à imaginer les dégâts qu'elles causeront en termes de piétinement des sols. Il va sans dire que la flore et la faune pâtiront de cette sur fréquentation dans une zone protégée, ainsi que le souligne la MRAE qui estime nécessaire d'obtenir une dérogation pour réaliser ce projet. Le parc Écureuil n'est pas un acteur majeur de l'activité économique de Château Guyon et quand bien même le serait-il, sommes-nous obligés de sacrifier cette nature qui est un atout majeur de notre petite ville sur l'autel du mercantilisme ? » (Obs. 51)

B/ Observations liées au déménagement du Parc Ecureuil

Des observations estiment que **les activités du Parc Ecureuil drainent beaucoup trop de monde, comparant l'activité touristique du parc à une activité de sur tourisme** : *« A l'heure où le sur tourisme commence à poser de réels problèmes pour la préservation des sites naturels, je ne pense pas que cette nouvelle implantation d'un nième parc de loisirs soit judicieux. Laissons les enfants apprendre et comprendre la nature telle qu'elle se présente et non pas à travers des artifices mécaniques. Pour reprendre un mot très en cours, laissons nos enfants « déambuler » normalement dans la forêt plutôt que suspendus à des câbles. » (Obs. 37)*

« Sans limite, le parc accueil accueille autant de personnes qu'il s'en présente et sans aucune jauge. En résulte, une surpopulation dans les arbres et une attente immense. On se serait cru à Disneyland. » (Obs. 170)

En revanche, une observation témoigne **des efforts d'adaptation et de préservation dont a fait preuve la société PONS pour maintenir le site actuel dans de bonnes conditions d'accueil et d'exploitation** de ses activités notamment, sur **la préservation des espaces de régénération naturelle et les cheminements piétons à travers le parc et autour des pieds des arbres** : *« Au fil des ans, le Parc a développé une offre complète et variée d'activités en pleine nature, tout en agissant en faveur de la protection du milieu naturel ouvert au public, notamment de la régénération naturelle, gage de développement durable. Ces actions assurent l'amélioration de l'état boisé existant. [...] Tous les aménagements du Parc sont en bois, et les activités proposées s'intègrent parfaitement au milieu naturel. Les chemins balisés ont été conçus pour limiter les effets du piétinement, notamment le tassement du sol, afin de préserver le cycle naturel qui alimente en oligo-éléments les racines des arbres. Dans les zones sensibles, des arbres sont élagués pour laisser passer la lumière et favoriser ainsi la régénération naturelle. La fermeture du Parc en hiver permet à la nature de se reposer, en accueillant les eaux de pluie et les rayons du soleil sans être dérangée, ce qui favorise la régénération de la forêt. » (Obs. 183)*

Ici, ces contributions encouragent ce déménagement qui selon elles, **anticipe sur l'avenir et assure la pérennité de l'entreprise sur le territoire communal** : « *En effet, il me semble important de pouvoir conserver sur la commune un parc nature qui fait vivre le tissu local. L'anticipation fait partie intégrante d'un bon gestionnaire et il me semble opportun d'anticiper l'évolution de la nature. De ce fait, vous n'êtes pas sans savoir que les résineux qui composent la majorité du parc actuel sont soumis à des nuisibles ce qui n'augure pas un avenir serein. C'est pourquoi, le déménagement du site dans un espace plus pérenne est nécessaire.* » (Obs. 81)

« *Nous pensons qu'il est bien d'anticiper cette action par rapport à la mortalité des résineux.* » (Obs. 212)

Enfin, plusieurs contributions assurent que **le Parc Ecureuil joue un rôle dans l'attractivité touristique du territoire** et que c'est **un acteur économique de la ville** : « *Le parc écureuil est un parc familial où nous passons de bons moments en famille et entre amis, aussi bien pour les grands que les petits. C'est une activité qui me semble utile aussi pour la ville de Châtel-Guyon, elle attire beaucoup de monde et permet de faire travailler nos commerçants. Le parcours de santé est un lieu calme et proche du lieu actuel, cela permettra au parc écureuil de continuer à nous accueillir dans de bonnes conditions. Il me semble qu'il serait très regrettable de ne pas laisser le parc écureuil poursuivre son activité. J'ai hâte de pouvoir découvrir de nouveaux parcours et de nouvelles installations.* » (Obs. 32)

« *Je crois à la nécessité de permettre au Parc Écureuil de continuer à fonctionner. Nos petits enfants prennent un grand plaisir à le fréquenter en période vacances. Quant à nous, la promenade est agréable. Bien évidemment, il faut respecter nos arbres et notre belle nature. Qui plus est, c'est désormais un acteur économique de la ville. Des visiteurs ne font pas que déposer les enfants, ils participent à la vie de la ville, à sa notoriété. C'est un plus non négligeable. Si les arbres du futur emplacement ne souffrent pas des attaches des câbles, il me semble qu'il faut accepter son déménagement.* » (Obs. 34)

« *Très bonne idée de le déplacer là, du moment que les chemins ne soient pas privatisés. Il faut garder cette activité sur la commune (= autre activité que les cures). Cette activité concerne les enfants jeunes et moins jeunes, plus les adultes, et permet de garder les familles de curistes ou de touristes sur la commune. Un neveu venu en famille a été très satisfait de l'accueil et du parcours pour son enfant (environ 6 ans d'âge). Pas de constructions en dur, respect du site et des arbres nous conviennent.* » (Obs. 98)

Lorsque, d'autres observations voient la société SN Pons **comme un concurrent des commerces de la ville**, comme celle-ci : « *Lorsque vous parlez de retombées économiques sur les commerces de Châtel-Guyon, quelles sont-elles ? Dans la mesure où le Parc Écureuil propose des repas (entrées, plats, desserts), propose également des boissons voire des glaces et dernièrement utilise les services d'un traiteur, nous faire croire que les clients du parc iront à Châtel-Guyon consommer dans les bars et restaurants est totalement utopique.* » (Obs. 249)

Ici, les observations de **trois chefs d'entreprises du territoire témoignent en faveur du projet du permis d'aménager** :

« Etant gérant d'une société de location de vans aménagés sur la commune d'Orcines, je rencontre beaucoup de familles et de couples venant découvrir la région. Ce parc compte parmi les lieux qui permettent aux vacanciers de découvrir les environs et d'y vivre des expériences en famille.

Parmi nos clients, ceux qui ont séjourné en Auvergne nous ont vanté les atouts de notre territoire et des activités qui y sont proposées. Ils aiment pouvoir découvrir avec leurs enfants le patrimoine volcanique avec des activités ludiques et variées qui se complètent bien (Vulcania, Lemptégy, parcs accrobranches, centre thermaux ludiques, VTT, randonnées etc)

Nous avons besoin de porteurs de projets privés pour proposer des activités et animations qui mettent en valeur notre territoire et permettent aux gens d'y séjourner plusieurs jours.

Ce parc est bien loin d'être un « disneyland », il est respectueux de son environnement et saura s'intégrer dans une nouvelle forêt. Il apporte à mon sens peu de nuisances par rapport à ses atouts et s'adresse à tous les publics (locaux, scolaires, touristes). Il est accessible au plus grand nombre et démocratise les activités à sensations en plein air. (Obs. 246)

« La SARL Le Vélodrome tient à apporter son soutien au projet de déménagement du Parc Ecoreuil afin de lui permettre de perdurer et d'apporter un service de loisirs indispensable à la ville de Châtel-Guyon. Nous vous encourageons dans votre démarche et estimons que la ville a besoin d'acteurs locaux comme M Pons pour faire perdurer la vocation première de la ville qui est depuis toujours d'accueillir les visiteurs.

La baisse de la fréquentation thermale ne doit pas signifier la mort de Châtel- Guyon mais doit inciter les acteurs locaux et les autorités à se réorienter et l'accro branche à une place légitime dans la reconversion en station de pleine santé. L'histoire de Châtel, sa capacité hôtelière, son emplacement, son patrimoine naturel et culturel sont des atouts forts à mettre en avant pour valoriser notre ville et lui permettre de redevenir une station touristique de premier plan à l'heure où le tourisme se développe en Auvergne. Un tourisme durable, responsable et soucieux de l'environnement comme le prouve la volonté de la région Auvergne qui s'est battu pour faire classer la Chaîne des Puys à l'Unesco. L'activité du Parc Ecoreuil, saisonnière, démontable et de pleine nature est pour nous en parfaite adéquation avec le respect de l'environnement. Elle permet également d'informer et d'éduquer la population sur la préservation de notre écosystème et le respect de la forêt. » (Obs. 49)

« C'est une activité très ludique que nous pouvons partager entre amis ainsi qu'en famille en étant dans la nature et sans aller trop loin en voiture. Il me semble très important de conserver de l'attractivité dans et autour de Châtel Guyon. Il y a en effet aujourd'hui, encore trop peu d'initiatives privées pour redonner vie à cette jolie petite ville. Il faut, au contraire, encourager tous les jeunes (et moins jeunes) qui veulent se lancer !

En tant que gérante d'une salle de sport à Mozac je peux témoigner, après échange après de nombreux adhérents que cet avis est largement partagé. » (Obs. 231)

Là encore, cette contribution **témoigne de faits et apporte un regard transversal sur le projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes** (Obs. 137) :

« Habitant St Bonnet Près Riom et étant traileur, je "passe" très régulièrement dans ces forêts composant le parcours de santé mais aussi ses alentours (comprenant d'ailleurs le site actuel du Parc écoreuil). Je suis également client occasionnel du Parc Écoreuil en famille (en moyenne 1 fois / an depuis 7 ans environ).

En tant que traileur ou marcheur, cela ne pose aucun souci de traverser le Parc Écureuil actuellement, j'imagine qu'il en sera de même demain sur le parcours de santé. La cohabitation entre marcheurs, sportifs et grimpeurs dans les arbres est plutôt bonne.

En tant que client du parc, j'ai de bonnes expériences suites à mes différents passages, j'ai vu mes enfants y évoluer de façons différentes d'année en année. Même si la comparaison n'est pas possible, le passage par les piscines est obligatoire pour tous les enfants, je trouve qu'un passage par un accrobranche permet de les développer dans une 3eme dimension, d'apprendre l'équilibre, et de profiter de la nature. Certes, il n'y a pas de risque de noyade en haut des arbres, mais les enfants apprennent tellement et de façon ludique. Si cela peut contribuer à faire découvrir la nature aux enfants et les rendre moins sédentaires, allons-y !

D'un point de vue économique, plusieurs employés travaillent plusieurs mois, voire toute l'année pour certains peut-être. Il n'est pas toujours évident de trouver un travail saisonnier, pourquoi le retirer à ceux qui ont cette chance ? Toujours d'un point de vue économique, les touristes de plus en plus nombreux dans la région et probablement aussi à Chatel ont besoin qu'on leur propose des activités, si le parc ferme, les touristes iront voir ailleurs quitte à faire plus de km pour atteindre les autres accrobranches, voire logerons plus loin.

D'un point de vue écologique, c'est un contre-sens ! Et malheureusement, je serai le 1er à faire 50km aller-retour pour que mes enfants puissent continuer à profiter de ces sensations.

L'espace parking au parcours de santé existe, il faudrait "juste" matérialiser les places pour que ce ne soit pas n'importe quoi. Et le n'importe quoi ne viendrait pas uniquement des touristes, les locaux se débrouillent très bien pour occuper l'espace ! Par ailleurs, les sculptures pourront être admirées par un plus grand nombre !

Il existe aussi des bornes d'orientation, peut-être la mairie / office du tourisme pourrait en récupérer une carte pour la proposer aux touristes ? »

C/ Questions/réponses

Dans ce paragraphe, une réponse globale sera apportée par la ville de Châtel-Guyon afin de balayer l'ensemble des remarques qui ont été retenues dans ce thème

Éléments de réponse de la ville de Châtel-Guyon : Le parc écureuil est un élément d'attractivité du territoire communautaire et un point d'étape pour de nombreux touristes et les habitants du territoire. Cette entreprise, existante depuis plusieurs années, a montré que c'était un projet viable économiquement. Il s'agit d'un projet actuel et d'avenir. C'est une activité de loisirs qui n'est d'ailleurs pas uniquement lié au tourisme mais également aux habitants du territoire communautaire et de la ville. (Scolaire compris)

La forêt est un milieu exploité par la sylviculture et par l'homme depuis toujours et de nombreuses activités utilisent la forêt comme support pour la randonnée, le trekking, l'équitation, le VTT ou, comme ressource pour l'exploitation du bois - bois de chauffe ou bois d'œuvre.

La canalisation de la fréquentation touristique ou des usagers sur un secteur précis conjuguée aux périodes et aux activités saisonnières sur l'année, permet au contraire de préserver l'écosystème forestier et réduire globalement la pression sur le milieu. Par ailleurs, la fréquentation du site peut permettre de sensibiliser les usagers à l'environnement avec des parcours de découverte ou des panneaux d'informations sur l'écosystème forestier.

7. CONCLUSION

Pour rappel, **264 observations** ont été portées par le public sur le registre électronique, dans le cadre de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à la délivrance du permis d'aménager du projet porté par la SARL SN Pons.

Observations favorables au projet	Observations favorables mais avec réserves	Demande d'informations ou sans avis	Observations opposées au projet	Total du nombre d'observations
166	9	6	83	264

Le public a largement exprimé son opinion sur le sujet, qu'il le soutienne ou qu'il le conteste. Les participants ont formulé leurs questions sur le sujet, qu'il s'agisse de sujets liés au permis d'aménager ou de sujets plus larges relevant par exemple de la vie économique ou de l'attractivité de la ville, du devenir et de la réhabilitation de site actuel du Parc Ecureuil.

Enfin, au titre des observations déposées par le public, la SARL SN Pons propose une révision de son projet d'aménagement d'un parc de loisirs avec bâtiment d'accueil et cabanes, notamment sur les points suivants :

- Suppression de la clôture de l'ensemble : zone d'accueil, « filet » parcours enfants et zone des cabanes perchées pour un réajustement de l'option « clôture » uniquement sur l'espace « filet » du parcours enfants (250 m²) et aux pieds de chaque cabane perchée (55 m² x 3),
- Pose d'un caillebotis autour du bâtiment d'accueil (accueil, espace de stockage et sanitaires) pour prévenir le piétinement sur cette zone,
- Implantation du bâtiment d'accueil au plus près de la route forestière afin de réduire le dimensionnement des réseaux de raccordement et limiter l'impact de la pose des réseaux sur les systèmes racinaires des arbres à proximité.

8. ANNEXES

Trois annexes sont rattachées au présent rapport :

- Annexe 1 : le tableau détaillant les observations en fonction de leur avis sur le projet de permis d'aménager,
- Annexe 2 : le registre électronique,
- Annexe 3 : les pièces jointes rattachées aux observations 173, 181, 213, 215, 223 et 24

Annexe 1 – Répartition des avis sur le permis d'aménager de chaque observation.

Observations favorables au projet	Observations favorables mais avec réserves	Demande d'informations ou sans avis	Observations opposées au projet	N° de l'observation
x				1
			Avec remarques	2
			Avec remarques	3
x				4
x				5
x				6
x				7
Avec remarques				8
x				9
x				10
x				11
x				12
x				13
x				14
x				15
			Avec remarques	16
x				17
	x			18
x				19
x				20
x				21
			Avec remarques	22
			Avec remarques	23
x				24
Avec remarques				25
x				26
x				27
Avec remarques				28
Avec remarques				29
x				30
x				31
Avec remarques				32
			Avec remarques	33
	x			34
			Avec remarques	35
			x	36
			Avec remarques	37
Avec remarques				38
	x			39
x				40
Avec remarques				41
x				42
Avec remarques				43
Avec remarques				44
x				45
x				46
x				47
x				48
Avec remarques				49

x				50
			Avec remarques	51
			x	52
x				53
x				54
x				55
		x		56
			x	57
x				58
			Avec remarques	59
Avec remarques				60
x				61
x				62
x				63
Avec remarques				64
x				65
			Avec remarques	66
			Avec remarques	67
x				68
Avec remarques				69
Avec remarques				70
x				71
x				72
x				73
x				74
x				75
x				76
			Avec remarques	77
x				78
x				79
			x	80
Avec remarques				81
	x			82
Avec remarques				83
x				84
			Avec remarques	85
	x			86
			Avec remarques	87
x				88
x				89
x				90
Avec remarques				91
			x	92
x				93
		x		94
			Avec remarques	95
x				96
x				97
	x			98
x				99
x				100
x				101
x				102
x				103

x				104
			x	105
			x	106
Avec remarques				107
			Avec remarques	108
x				109
	x			110
			Avec remarques	111
x				112
			x	113
x				114
Avec remarques				115
x				116
Avec remarques				117
x				118
x				119
x				120
x				121
x				122
		x		123
			Avec remarques	124
x				125
x				126
			x	127
			x	128
		x		129
x				130
x				131
x				132
x				133
x				134
x				135
x				136
Avec remarques				137
	x			138
Avec remarques				139
x				140
x				141
			Avec remarques	142
Avec remarques				143
x				144
x				145
		x		146
x				147
			Avec remarques	148
			Avec remarques	149
x				150
			Avec remarques	151
x				152
x				153
x				154
x				155
x				156
x				157

			x	158
			Avec remarques	159
			Avec remarques	160
			Avec remarques	161
x				162
x				163
x				164
Avec remarques				165
x				166
			Avec remarques	167
x				168
x				169
			Avec remarques	170
x				171
			Avec remarques	172
			Avec remarques + PJ	173
Avec remarques				174
			Avec remarques	175
			Avec remarques	176
		x		177
			x	178
			Avec remarques	179
x				180
	X + PJ			181
			Avec remarques	182
Avec remarques				183
x				184
Avec remarques				185
x				186
x				187
Avec remarques				188
Avec remarques				189
x				190
			Avec remarques	191
x				192
x				193
x				194
x				195
x				196
x				197
x				198
			Avec remarques	199
x				200
x				201
x				202
			Avec remarques	203
x				204
x				205
x				206
Avec remarques				207
x				208
			x	209
x				210
x				211

x				212
			X + PJ	213
Avec remarques				214
			Avec remarques + PJ	215
			Avec remarques	216
x				217
			Avec remarques	218
			Avec remarques	219
			Avec remarques	220
			Avec remarques	221
			Avec remarques	222
			Avec remarques + PJ	223
x				224
x				225
			Avec remarques	226
			Avec remarques	227
			Avec remarques	228
Avec remarques				229
Avec remarques				230
Avec remarques				231
			Avec remarques	232
Avec remarques				233
x				234
Avec remarques				235
x				236
			Avec remarques	237
			Avec remarques	238
			Avec remarques	239
			x + PJ	240
			Avec remarques	241
x				242
Avec remarques				243
			Avec remarques	244
			Avec remarques	245
Avec remarques				246
Avec remarques				247
			Avec remarques	248
			Avec remarques	249
			Avec remarques	250
x				251
			Avec remarques	252
x				253
x				254
x				255
			Avec remarques	256
			Avec remarques	257
			Avec remarques	258
			x	259
			Avec remarques	260
			Avec remarques	261
			x	262
			Avec remarques	263
			Avec remarques	264

Annexe 2 – Registre électronique anonymisé

05 1



De:
Envoyé: mercredi 5 juillet 2023 09:37
À: Participation du Public
Objet: J'apporte mon soutien

De:
Envoyé: mercredi 5 juillet 2023 16:46
À: Participation du Public
Objet: avis sur nouvelle implantation parc écreuil

bonjour,

Avis défavorable pour la nouvelle implantation du parc écreuil, qui risque de fragiliser encore plus la forêt et la faune. Dans l' époque ou nous sommes nous devons au contraire protéger la forêt et les animaux, avec ces parcs de loisir nous sommes en train de détruire la faune ,la flore et la forêt pour permettre a certains qui ne connaissent rien à la nature de prendre du bon temps à faire les tarzans. Prenons le temps de se promener en forêt, d'écouter les oiseaux et de profiter ainsi d'une nature qui ne nous appartient pas mais que nous devons protéger surtout en ce moment;

Je vous souhaite une bonne journée dans un environnement aussi beau que le notre , mais sachons le mériter en prenant de bonnes décisions .

Je vous remercie .

063

2

De:
Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 12:49
À: Participation du Public
Objet: Forêt Communale

Bonjour,

Je souhaite par ce biais, donner mon avis sur ce projet fou du déménagement du parc écreuil.

J'espère qu'il sera pris en compte.

Et qu'il est encore possible d'arrêter cela.

Habitant de Chatel-Guyon, et à moins d'un kilomètre de la forêt, je m'y oppose diamétralement.

Ce projet en 2023 est une pure aberration.

A une époque où écologie et préservation de notre environnement et de la biodiversité, sont sur toutes les lèvres.

Déplacer le problème ni changera rien !

Il ne faut pas être un expert pour comprendre que l'affluence de personnes, d'activités humaines aura un effet néfaste, c'est certain sur notre forêt déjà malade.

Pour preuve les coupes récentes de pin à côté du Château d'Eau.

Un effet néfaste aussi pour sa faune et sa flore.

Je doute que les vis dans les arbres du parc écreuil est un effet médicinal pour eux.

Aujourd'hui ce n'est pas le parc écreuil qu'il faut sauvé, c'est notre FORÊT !

Bref, j'aime ma forêt, ses parfums, son silence.

Je souhaite la préservée ainsi.

Venez-vous y promener à toutes les saisons. Vous verrez.

Qui voudra se promener sous des attractions. Pas moi !

Je viens également de devenir papa et j'aimerais pouvoir partager cet endroit paisible encore longtemps avec ma fille.

Merci.

Envoyé de mon iPhone

064

2

De:
Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 13:38
À: Participation du Public
Objet: Soutien parc ecureuil

J'apporte mon soutien au projet du parc ecureuil

Envoyé de mon iPhone

ob 5

2

De:
Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 15:02
À: Participation du Public
Objet: Avis

Bonjour,
Je ne sais pas s'il y a un comptage des avis pour ou contre mais pour ma part je suis pour à 200%.
Cordialement

ob.6

4

De:
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 10:55
À: Participation du Public
Objet: JE SOUTIENS LE PARC ECUREUIL

Envoyé de mon iPhone

057



De:
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 18:04
À: Participation du Public
Objet: Participation consultation publique Projet parc écureuil

Bonjour,
Je donne un avis favorable au projet de déménagement du parc Écureuil 2023 , à Chatel guyon

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

ob 8

6

De:
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 20:07
À: Participation du Public
Objet: Parc ecreuil

Bonjour je suis pour que le parc écreuil déménage au parcours de santé de Chatel.
Cette forêt suffisamment grande pour que tout le monde cohabite. C'était un endroit aux petits et grands peut faire du sport et profiter de la nature, de plus le parc actuel est très bien tenu est très propre et il est un attrait pour la commune donc rien de la vie et des emplois.

Envoyé de mon iPhone

obg

2

De:
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 20:42
À: Participation du Public
Objet: Déménagement parc écreuil

J'apporte mon soutien

Envoyé de mon iPhone

ob 10

8

De:
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 22:24
À: Participation du Public
Objet: Participation publique

Bonjour,

J'apporte mon soutien au projet de déménagement du parc Écureuil.

Merci d'en prendre bonne considération,

Cordialement

05 11



De:
Envoyé: samedi 8 juillet 2023 12:01
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

Bonjour
Après avoir pris connaissance du dossier le projet me semble tout à fait pertinent et adapté.
J y suis donc très favorable
Bien cordialement

ob 12

10

De:
Envoyé: samedi 8 juillet 2023 13:18
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique

Je donne mon accord pour ce demenagement si ça peut sauver des emplois. C'est la seule raison

Je vous fais remarquer toutefois que vous voulez quitter un site de résineux malades ou en passe de le devenir, pour un nouvel endroit qui n'est pas peuplé que de feuillus. Il y a aussi des résineux qui devraient être bientôt attaqués par les scolytes si je crois ce que vous dites en préambule.

Avez-vous recherché d'autres endroits ?

Envoyé depuis l'application Mail Orange

0513

11

De:
Envoyé: samedi 8 juillet 2023 13:33
À: Participation du Public
Objet: Participation consultation déplacement parc écureuil

OUI Je soutiens votre projet.

Mes Demandes pour le futur parc :

- _ Tarifs réduits pour les habitants de chatel guyon _ Accès scolaires et centres de loisirs sur certaines plages_horaires et vacances scolaires.
- _ sentiers en accès libre pour les promeneurs _ demande forte d'un parcours à plat (tel le sentier actuel autour du parcours de sante) pour marche de personnes à faible mobilité et à accès handicapés ou simples promenades.
- _ bancs sur ce sentier de promenade

Chercher un juste équilibre entre l'accès payant aux installations et un accès libre à un parcours pedestre à proximité de la ville.

Motifs de soutien

Habitant La Naute (partie haute du lotissement), _ je n'ai jamais été dérangée par la proximité du parc écureuil _ parc à proximité : mes petits enfants y ont pris beaucoup de plaisir à proximité, ce qui est appréciable pour des parents ou grands parents _ l'actuel parcours de santé est obsolète _ une attente aussi de sentiers praticables

Envoyé depuis l'application Mail Orange

0614

12

De:
Envoyé: samedi 8 juillet 2023 18:20
À: Participation du Public
Objet: Consultation parc écureuils

Bonjour

Au regard des éléments fournis, le projet a du sens et me paraît très intéressant.

Il ne peut à terme que profiter à tous!

J'y suis très favorable

Envoyé avec SFR Mail pour iOS

ob 15

13

De:
Envoyé: samedi 8 juillet 2023 20:58
À: Participation du Public
Objet: Déménagement parc écreuil

Bonjour

Habitant Chatel-Guyon, nous soutenons le déménagement du parc écreuil. Chatel-Guyon doit rester une ville jeune. La proposition présentée respecte l'environnement et permet d'exercer une activité ludique tout en préservant la nature et en conservant le caractère public et ouvert de la forêt de Chatel

Cordialement

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

cb 16

3

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 00:29
À: Participation du Public

Bonjour

Suite à la lecture de votre communiqué, je ne suis pas d'accord avec ce projet et le choix du nouveau site... l'espace même s'il ne sera occupé que 5 mois par an....ne sera plus un espace calme et tranquille

Cordialement

0617

16

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 03:21
À: Participation du Public
Objet: Avis FAVORABLE .

Bonjour, je vous confirme mon avis favorable ainsi que tout mon soutien au projet de déplacement du parc écoreuil.

Ayant assisté à la la réunion publique, je suis profondément choqué par le comportement antidémocratique de certains opposants.

Comme on dit chez nous: LA CARAVANE PASSE ET LES COMBRAILLES !

= =

ob 18

1

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 11:08
À: Participation du Public
Objet: Déménagement Parc Ecureuil

Bonjour,

Si vous respectez tous vos engagements et le cahier des charges à la lettre, je ne vois pas d'inconvénient au déménagement du Parc.

06 19

15

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 18:20
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

J'apporte mon soutien pour déménager le parc écureuil!

Cordialement,

Envoyé de mon iPhone

0620

16

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 18:20
À: Participation du Public
Objet: Projet parc écureuil

J'apporte mon soutien au projet du parc écureuil !

0621

17

De:
Envoyé: dimanche 9 juillet 2023 21:41
À: Participation du Public
Objet: soutien au parc ecureuil

Bonjour,
Je viens apporter mon soutien au deménagement du parc ecureuil au parcours de santé.
Cordialement

ob 22

4

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 01:14
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Totalement opposée à l'installation du parc dans la zone prévue. C'est un endroit superbe en l'état qui reste relativement sauvage, calme et très apprécié des châtel-Guyonnais et autres résidents. Il est certain que tout serait abimé...trop de voitures, trop de bruit, trop de piétinements (voir l'installation actuelle !!) la biodiversité locale en souffrira c'est une évidence pour beaucoup d'entre nous.

Quant à l'argument des emplois....! Ceux-ci ne sont pas dépendants du lieu d'installation.

Merci de préserver ce petit havre de beauté et de tranquillité.

Envoyé de mon iPad

06 23



De: mairie
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 08:24
À:
Cc:
Objet: TR: consultation publique

5

-----Message d'origine-----

De <mairie@chatel-guyon.fr> Envoyé : samedi 8 juillet 2023 18:04 À : mairie
Objet : consultation publique

Objet : déménagement du Parc Ecureuil

Monsieur le Maire,

J'ai voulu participer à la consultation publique sur le déménagement du Parc Ecureuil ouverte théoriquement du 05 juillet au 04 août 2023.

Je me suis rendu sur le site de la Mairie et j'ai trouvé divers renseignements sur ce projet mais malgré toutes mes recherches attentives pas le moindre endroit où l'électeur peut donner son avis, où il peut être consulté (n'est-ce pas le but d'une consultation) « la page que vous cherchez n'existe pas » .

D'après les renseignements que j'ai :

- le PLU a été modifié pour permettre ce déménagement
- un Permis d'aménager a été déposé avec le projet tout ficelé

Mais une vraie consultation, une consultation sincère, s'imposait avant ces formalités administratives.

Cette consultation fictive où nous ne sommes pas consultés n'est-elle pas qu'une manoeuvre de communication destinée à endormir l'électeur, autrement dit « un piège à c ... » en attendant une décision déjà prise ?

Dans la mesure où rien n'a été fait avant, la seule solution démocratique qui s'impose, à mon avis, est un référendum où tous les électeurs de la Commune pourront donner leur avis sur ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations,

ob 23

-6

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 10:40
A: Participation du Public; Alain Fraysse
Objet: Tract du Parc Ecureuil

J'ai lu attentivement le tract du Parc Ecureuil distribué largement dans les boîtes aux lettres de la Commune, ce qui prouve déjà que cette entreprise ne manque pas de moyens.

Cette magnifique feuille de Communication Publicitaire (et rien d'autre) réclame du soutien pour pouvoir continuer son activité purement commerciale.

A/ Une entreprise écologique qui ne perturbe rien, mieux même qui protège l'environnement : oublié le bruit, oubliées les installations dans les arbres de cabanes, oubliées les trottinettes, oubliées les infrastructures pour guichet, matériel, buvette, réserves, endroits pour le stockage et la conservation des boissons, denrées, etc... De qui se moque-t-on ?

**B/ On dirait aussi une association humanitaire, pédagogique, sociale, qui ne va faire que du bien autour d'elle. De qui se moque-t-on ?
Regardons les tarifs et le contenu en 2023 sur le site de cette entreprise :**

-
- 1/ Accrobranche entre 9 et 22 euros pour 3 h maximum selon l'âge
 - 2/ Trottinettes 37 euros pour 1h1/2 sur le parcours (nombre ?)
 - 3/ Explore games (?) (tablettes) 30 euros
 - 4/ Geocaching (?) entre 7 et 10 euros selon l'âge pour 2 h 1/2
 - 5/ Cabane perchée 130 euros la nuit pour 2 personnes (3 prévues)

Apéro perché 13 euros par personne

6/ Restauration (pas de tarifs)

- RILLETTE DE SAUMON, COMPOTÉE DE TOMATES CONFITES
 - SALADE FRAICHE DE LENTILLES, PETITES GIROLLES ET OIGNONS ROUGES, CRÈME MOUTARDE À L'ANCIENNE
 - RISOTTO DE COQUILLETES CANTAL ET MOULES
 - TAJINE DE POULET AUX PRUNEAUX
 - DOUCEUR VANILLE MYRTILLE
-
-

De qui se moque-t-on ?

Toutes les installations nécessaires pour toutes ces activités n'auraient aucune conséquence sur l'environnement ?

Et leurs déchets ? Et les toilettes ? et l'accès pour les clients, les produits, et l'électricité, et l'eau ?

Nous avons bien là purement et simplement une entreprise commerciale qui veut s'installer sur le territoire communal dans un espace protégé pour faire le maximum de chiffre d'affaires sans se soucier du reste en ne disant

jamais qu'elle verse **une location dérisoire** pour son activité de **plus en plus envahissante et destructrice.**

Et des élus osent nous dire que ça va développer le commerce dans la commune !

Mais quand les gens seront passés à la caisse au parc d'attractions qui ose prétendre qu'ils s'arrêteront dans le centre ville ? C'est n'importe quoi

L'actuel site du parcours de santé est un lieu calme, tranquille, silencieux, gratuit pour tous jeunes et vieux et animaux.

Si ce projet monstrueux aboutit ce sera terminé, en caricaturant, je dirais qu'il ne manquera plus que les promenades à dos de chameau.

Et ceci à l'heure où les parcs d'attractions voient leur chiffre d'affaire diminuer parce que les gens doivent économiser en raison des crises économique, écologique, climatique, à l'heure où trouver du personnel saisonnier est de plus en plus difficile, parce que les logements et les crédits coûtent cher, parce que les salaires sont bas,

Et les dégâts pour l'environnement (sonores, visuels, sur la faune, sur la flore) ce n'est pas un coup de peinture (comme celui pour effacer une inscription malveillante et contestataire) qui les annulera, ça coûtera plus cher ! ! !

Prouvez-nous que tout n'a pas été décidé à l'avance ...

De: [redacted]
Envoyé: mardi 11 juillet 2023 11:59
À: Participation du Public
Objet: spam>Avis du public déménagement du Parc Ecureuil

Voici mon avis sur le déménagement du Parc Ecureuil et ce que vous appelez « une consultation publique »

1/ Sur la forme

- le PLU a été modifié pour permettre ce déménagement et il n'y a eu aucune consultation avant ou pendant cette modification qui rend ce déménagement possible sur le plan de l'urbanisme
- un permis d'aménagement a été déposé sans la moindre consultation avant et pendant.
Maintenant que le dossier a été entièrement ficelé dès que la décision aura été prise le déménagement sera automatique

Ce qui me fait dire que cette consultation publique n'est qu'une simili consultation, un acte de communication destiné à faire avaler une décision déjà prise. Elle est là juste pour faire avaler la pilule après des mouvements divers de protestation

2/ Sur le fond

- que va rapporter ce parc privé dans la forêt communale ?
une location au montant dérisoire
- tous les problèmes environnementaux, pour la végétation, la faune locale, le bruit, la perte de la tranquillité dans un environnement plat, calme, ombragé où les familles, les personnes âgées, ceux qui viennent faire courir leur chien sans risques, etc ...
- quoi à la place ? des cabanes, du bruit, des obstacles, des trottinettes électriques, la cabane du guichet, la cabane du matériel, la cabane buvette, de nombreux véhicules en stationnement
- quant aux bienfaits pour le commerce local c'est un attrape-nigauds : les gens viendront en voiture, stationneront, payeront cher leurs tickets d'entrée (regardez les tarifs), parfois achèteront une cannette de boisson quelconque et repartiront comme ils seront venus mais un peu plus fauchés. En aucun cas ils ne s'arrêteront dans le centre où sont les commerces de la commune.

Donc votre consultation dite publique n'est, à mon avis, que de la communication pour faire avaler une décision déjà prise aussi bien sur le fond que sur la forme.

3/ Si vous voulez une vraie et sincère consultation publique organisez un référendum

ouvert à tous les électeurs de la Commune, propriétaires de ces bois

Il y a longtemps, sous De Gaulle, il y a eu un slogan étudiant qui disait « participation, piège à c ... »

⁂ J'ai 81 ans, mon avenir est derrière moi, ne devrais-je pas être indifférent ? Mais je suis encore électeur...

ob 24

18

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 08:41
A: Participation du Public
Objet: Projet parc Écureuil

Bonjour

Ce mail pour soutenir le projet d'installation sur le nouveau site du parc ecureuil

Cordialement

ob 25

19

Méri THUPALUA

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 11:16
À: Participation du Public
Objet: projet parc ecreuil

Bonjour,
On soutien à 1000 % ce projet indispensable à l'activité touristique de la région.
Endroit idéal pour les sportifs et non sportif qui peuvent effectuer une petite promenade au frais pendant que les enfants ce dépense.

Très Cordialement

05 26

70

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 18:17
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Bonjour

Je suis favorable au déménagement du parc écreuil vers le parcours santé.
Cordialement

06 27

21

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 19:11
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,

Habitant Châtel Guyon depuis plus de 40 ans, tenant un commerce avec ma femme sur la commune et surtout consommateur sur la ville, j'ai vu la création de ce parc.

Avec ma femme et notre fils nous sommes **POUR** le déménagement du Parc.

Nous faisons confiance à Mr PONS sur son projet.

06 28

92

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 20:33
À: Participation du Public
Objet: Consultation habitants

Bonjour, j'espère que vous allez bien pour vous dire que je suis d'accord avec le déménagement du parc écureuil. Le projet de la mairie permet une préservation de l'environnement ainsi que la survie d'une structure touristique présente depuis de nombreuses années et qui génère un flux de visiteurs important. Merci pour cette consultation et bon courage pour le dépouillement.

habitante de Châtel Guyon

De:
Envoyé: lundi 10 juillet 2023 16:21
À: Participation du Public

Bonjour à tous :

Nous avons déjà signé une pétition proposée par [redacted] en faveur du maintien du parc Écureuil .
Nous tenons à conserver cette activité de loisir sportive, ludique , sur notre commune qui s'adresse à toutes les générations.

Nous même nous en profitons régulièrement avec nos enfants et petits enfants.

De plus nous constatons que toutes les précautions sont prises afin de préserver l'environnement naturel sur lequel sera réinstallé le nouveau Parc Écureuil .

Nous espérons que cette consultation pourra vous aider.

Bon courage.

06 30

24

De:
Envoyé: mardi 11 juillet 2023 12:52
À: Participation du Public
Objet: Pour

Je suis pour ce projet de déménagement

ob 31

25

De:
Envoyé: mardi 11 juillet 2023 12:53
À: Participation du Public
Objet: Consultation

Bonjour,

Vous avez mon soutien pour ce projet.

Bien cordialement.

0632

26

De:
Envoyé: mardi 11 juillet 2023 16:21
À: Participation du Public
Objet: parc écoreuil

Bonjour,

Le parc écoreuil est un parc familial où nous passons de bons moments en famille et entre amis, aussi bien pour les grands que les petits.

C'est une activité qui me semble utile aussi pour la ville de Châtel-Guyon, elle attire beaucoup de monde et permet de faire travailler nos commerçants.

Le parcours de santé est un lieu calme et proche du lieu actuel, cela permettra au parc écoreuil de continuer à nous accueillir dans de bonnes conditions.

Il me semble qu'il serait très regrettable de ne pas laisser le parc écoreuil poursuivre son activité. J'ai hâte de pouvoir découvrir de nouveaux parcours et de nouvelles installations.

J'apporte mon soutien au projet de déménagement du parc écoreuil, en espérant qu'il puisse se faire sereinement.

Cordialement

De:
Envoyé: mercredi 12 juillet 2023 09:46
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

Bonjour,

Il ne me semble pas opportun d'installer le parc Ecureuil au sein de la forêt communal de Chatel Guyon
Et plus particulièrement sur le parcours santé. En effet ces 2 activités même si elle se passe en forêt, ne sont pas du même registre et les personnes qui les pratiquent ne « cohabitent » pas sur le même temps.
L'activité d'accrobranche, risque de priver les châtelguyonnais (et pas qu'eux) d'un espace de fraîcheur de repos notamment au moment des fortes chaleurs Estivals !

Cdt

;

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

ob 34

2

De:
Envoyé: mercredi 12 juillet 2023 11:19
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Bonjour,

Je crois à la nécessité de permettre au Parc Écureuil de continuer à fonctionner. Nos petits enfants prennent un grand plaisir à le fréquenter en période vacances. Quant à nous, la promenade est agréable. Bien évidemment, il faut respecter nos arbres et notre belle nature. Qui plus est, c'est désormais un acteur économique de la ville. Des visiteurs ne font pas que déposer les enfants, ils participent à la vie de la ville, à sa notoriété. C'est un plus non négligeable. Si les arbres du futur emplacement ne souffrent pas des attaches des câbles, il me semble qu'il faut accepter son déménagement.

0635

8

De:
Envoyé: mercredi 12 juillet 2023 14:49
À: Participation du Public
Objet: Déménagement du parc écureuil

Bonjour,

Je suis contre ce projet de déménagement du Parc Ecureuil.

Notre belle forêt est malade, si nous voulons la préserver aussi longtemps que possible, il faut protéger nos arbres tant de l'homme que du feu. Une forte affluence, un fort piétinement, une coupe d'arbres in contrôlée pour tendre des câbles (s'il y a une tempête, ils seront déracinés plus facilement !) nuiraient grandement à la survie de notre forêt.

Elle a déjà tant souffert au fil des ans !!! Et on lutte contre le dérèglement climatique !!!

Il y a déjà un parc, il y en a d'autres sur le département. Seront-ils toujours des insatisfaits avec tous les jeux et loisirs de notre époque ! Faut-il encore saccager une des beauté de Châtel !

Faut-il encore que l'accès aux forêts devienne une activité mercantile !

Ne peut-on pas profiter au mieux de ce que nous offre Dame Nature comme quand nous étions enfants nous aussi !!!

Pensez aux générations futures ! Il faudra des années et des années pour avoir une forêt aussi dense surtout avec la hausse des températures et le manque d'eau !

J'aime la forêt de mon enfance.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

ob 36

9

De:

Envoyé:

mercredi 12 juillet 2023 19:02

À:

Ce projet est scandaleux qui accapare le bien public au profit d'un exploitant privé et blesse la memoire d'unl vieux chatelguyonnais de 87 ans !

0637

10

De:
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 09:53
À: Participation du Public
Objet: Parc écoreuil

Chers élus ,

A l'heure où le sur tourisme commence à poser de réels problèmes pour la préservation des sites naturels, je ne pense pas que cette nouvelle implantation d'un nième parc de loisirs soit judicieuse.

Laissons les enfants apprendre et comprendre la nature telle qu'elle se présente et non pas à travers des artifices mécaniques. Pour reprendre un mot très en cours, laissons nos enfants « déambuler » normalement dans la forêt plutonique que suspendus à des câbles .

Très cordialement

Envoyé de mon iPhone

0638

19

De:
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 14:43
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

bonjour,

nous sommes favorable au projet du déménagement, qui permettra de garder une activité sur la commune de Chatel.

ob ~~XX~~40

28

De:
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 17:12
A: Participation du Public
Objet: Projet parc ecureuil

Bonjour,

Nous sommes favorable à un si beau projet. Le parc écureuil amène du tourisme et des activités pour nos enfants et les adultes bien sûr...

0644

29

De:
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 18:31
À: Participation du Public
Objet: Déménagement du parc écureuil

Madame, Monsieur,

Au vu des documents mis à disposition et moyennant le respect du libre accès aux différents chemins de randonnée et du caractère démontable des infrastructures, je ne peux qu'encourager ce transfert qui permettra de conserver une attractivité touristique à la ville de Châtel-Guyon.

Cordialement,

ob412

2/1

De:
Envoyé: jeudi 13 juillet 2023 22:37
À: Participation du Public
Objet: Parc ecoreuil

Bonjour, j'espère que le parc restera sur chatel.
Que deviendra l'ancien site ?

ob 43

32

De:
Envoyé: vendredi 14 juillet 2023 08:04
À: Participation du Public
Objet: Déménagement Parc Ecureuil

Je suis POUR le déménagement du Parc Ecureuil puisqu'il est nécessaire. Ce serait dommage de priver nos enfants et petits-enfants d'une activité sportive et ludique parce que quelques personnes sont opposées à ce projet.

CHATEL-GUYON

ob 4 74

33

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 08:29
À: Participation du Public
Objet: Projet aménagement du Parc Ecureuil

Je suis très étonné par la polémique malsaine qui est présente autour du déménagement du Parc Écureuil.

Attrait touristique pour la ville de Chatel-guyon c'est un lieu incontournable pour les grands-parents que nous sommes avec mon épouse. Quel bonheur de voir nous petits enfants s'amuser, quel que soit le parcours choisi.

Vu l'attaque de scolytes due au réchauffement climatique le déménagement est nécessaire pour que ce parc perdure.

Je suis convaincu que le gérant du parc et son équipe sont beaucoup plus respectueux de la nature que tous ceux qui militent contre la nouvelle installation du parc au parcours de santé.

L'ensemble des installations sont faites dans le respect des lieux, je citerais pour exemple les fixations amovibles permettant la croissance des arbres, fixations ajustées chaque année.

J'ajouterais, qu'à chaque arrivée au parc, le personnel présent n'a de cesse de nous rappeler les règles de sécurité mais aussi l'ensemble des consignes relatives au respect de la nature et de la biodiversité.

Merci à la ville de Châtel-Guyon qui, à travers certains élus, travaille pour finaliser la nouvelle installation au parcours de santé. La fermeture du parc écureuil entraînerait la perte de nombreux touristes, cela même qui participent à l'économie de la cité.

Merci au gérant du parc qui, depuis deux ans, dépense des centaines voire des milliers d'euros pour faire réaliser toutes les études environnementales nécessaires à l'obtention des agréments nécessaires.

Nul doute que ce nouveau parc sera respectueux de la nature tout en offrant de nouveaux parcours et de nouvelles activités pour les petits et les grands.

Faisons confiance aux professionnels et experts qui ont validé l'installation de ce nouveau Parc Écureuil.

Je soutiens fermement le déménagement du parc écureuil au parcours de santé et apporte toute ma confiance au gérant et à son équipe pour la qualité des installations futures dans le respect des lieux.

0645

34

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 11:20
À: Participation du Public
Objet: Parc éureil

Je suis pleinement d'accord avec ce projet

ob 46

35

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 14:11
À: Participation du Public
Objet: Vote en faveur du déménagement parc ecureuil

Bonjour, mon mari, et moi même votons en faveur du projet de déménagement du parc Ecureuil. Merci d avance de prendre en compte nos deux votes.
Cdlmt

Envoyé depuis l'application Mail Orange

ob 4A

36

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 14:29
À: Participation du Public
Objet: Soutien de la part de

Bonjour,

Je soutiens le projet.

0548

37

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 16:53
À: Participation du Public
Objet: Soutien au projet d'aménagement du Parc Ecureuil

Nous sommes d'accord pour la réalisation de ce nouvel aménagement du Parc Ecureuil, lieu très attractif de notre petite ville.

Bien Cordialement

0649

38

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 17:04
A: Participation du Public
Objet: Participation publique pour le projet de déménagement du Parc Ecureuil

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers,

Je tiens à apporter mon soutien au projet de déménagement du Parc Ecureuil afin de lui permettre de perdurer et d'apporter un service de loisirs indispensable à la ville de Châtel-Guyon.

Nous vous encourageons dans votre démarche et estimons que la ville a besoin d'acteurs locaux comme M Pons pour faire perdurer la vocation première de la ville qui est depuis toujours d'accueillir les visiteurs.

La baisse de la fréquentation thermique ne doit pas signifier la mort de Châtel-Guyon mais doit inciter les acteurs locaux et les autorités à se réorienter et l'accrocher à une place légitime dans la reconversion en station de pleine santé.

L'histoire de Châtel, sa capacité hôtelière, son emplacement, son patrimoine naturel et culturel sont des atouts forts à mettre en avant pour valoriser notre ville et lui permettre de redevenir une station touristique de premier plan à l'heure où le tourisme se développe en Auvergne. Un tourisme durable, responsable et soucieux de l'environnement comme le prouve la volonté de la région Auvergne qui s'est battue pour faire classer la Chaîne des Puy à l'Unesco.

L'activité du Parc Ecureuil, saisonnière, démontable et de pleine nature est pour nous en parfaite adéquation avec le respect de l'environnement. Elle permet également d'informer et d'éduquer la population sur la préservation de notre écosystème et le respect de la forêt.

Nous espérons vivement qu'un accord sera trouvé afin de préserver cette activité.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement

...



...

...

...

0650

39

De:
Envoyé: samedi 15 juillet 2023 17:10
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Pour la réalisation et concrétisation du projet de déménagement à l'intérieur du parcours de santé.

ob 51

XX

De:
Envoyé: dimanche 16 juillet 2023 17:39
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Bonjour

En tant qu'habitante de Châtel et usagère quotidienne de sa forêt, je suis contre le déménagement du Parc Écureuil pour les raisons suivantes. À l'heure où le dérèglement climatique s'aggrave chaque jour davantage, avec les conséquences que l'on sait : la canicule devenue récurrente, le manque d'eau pour les ruisseaux et les nappes phréatiques, des pluies diluviennes qui lessivent les sols, des tempêtes qui font chuter les arbres devenus fragiles de par la sécheresse des sols, le projet de créer un parc de loisirs en pleine forêt est une véritable aberration. Car c'est bien d'un parc de loisirs qu'il est question avec ses 90 véhicules à garer et ses 4 autocars, censés acheminer au minimum 17000 personnes par an, sans parler des toilettes et assainissement prévus, et tous les aménagements que cela suppose. Quant aux fameuses trottinettes électriques dont on ne voit pas bien le rapport avec l'activité de l'accrobranche, on a aucune peine à imaginer les dégâts qu'elles causeront en terme de piétinement des sols. Il va sans dire que la flore et la faune pâtiront de cette surfréquentation dans une zone protégée, ainsi que le souligne la MRAE qui estime nécessaire d'obtenir une dérogation pour réaliser ce projet. Le parc Écureuil n'est pas un acteur majeur de l'activité économique de Château Guyon et quand bien même le serait-il, sommes-nous obligés de sacrifier cette nature qui est un atout majeur de notre petite ville sur l'autel du mercantilisme ? Espérons que nos élus sauront raison garder.

0552

12

De:
Envoyé: dimanche 16 juillet 2023 18:46
À: Participation du Public
Objet: Parcours de santé déménagement parc ecureuil

Je suis contre ce déménagement

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

0653

40

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 07:44
À: Participation du Public
Objet: Projet déménagement parc écureuil

J'apporte mon soutien

ob 54

61

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 07:46
À: Participation du Public
Objet: Projet deménagement parc ecureuil

J'apporte mon soutien au projet de deménagement du parc ecureuil.

0655

12

De: [\[mailto:jean.marc@ecureuil.org\]](#)
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 07:47
À: Participation du Public
Objet: Soutien au projet du parc Écureuil 📧

Très beau et bon projet je soutiens sans réserve Bien Cordialement

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 08:46
À: Participation du Public
Objet: Consultation des pièces du projet de déménagement

Madame ou Monsieur,

Je ne parviens pas à télécharger la pièce PA04 « plan de composition d'ensemble ».

Il manque également les pages 1/3 et 2/3 du permis de défricher ainsi que les annexes PA19 et PA20 relatives aux nouvelles constructions.

Pourriez-vous s'il vous plait les mettre en ligne ?

Je vous en remercie par avance.

Cordialement,

0657

13

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 10:19
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Totalement contre !!!!!

06 58

63

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 11:41
À: Participation du Public
Objet: Soutien

J'apporte mon soutien au projet de déménagement du Parc Écureuil

Envoyé de mon iPhone

0659

14

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 12:04
À: Participation du Public
Objet: Opposition à l'agrandissement du parc écoreuil pour l'acrobancane au parcours de santé de Châtel Guyon

Bonjour, je vous soumet mes objections au projet d'agrandissement du parc écoreuil sur le parcours de santé, car cela occasionnera beaucoup de nuisances autant pour la faune et la flore, les oiseaux, les écoreuils fuiront de leur habitat naturel, les arbres seront fragilisés, les sols également, cela entraînera de la pollution des déchets, pollution sonore, on ne pourra plus se promener sur tout les sentiers dans la sérénité, il y a risque aussi d'accident de feu de forêt avec beaucoup plus de fréquentation humaine, la forêt est déjà assez fragilisé avec le réchauffement climatique, sécheresse, maladies des arbres, il y a beaucoup d'arbres qui sont malades, qui sont tombés. Je suis une habitante de Châtel Guyon, je vais très souvent me promener au parcours de santé, je souhaiterai vraiment que ce projet d'agrandissement du parc écoreuils ne se fasse pas.... Merci d'avance de prendre ces arguments en compte.

ob60

44

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 15:31
À: Participation du Public
Objet: Soutien au déménagement du parc écureuil 🐿

Contrairement à ce qu'il a été dit, l'aménagement met en valeur le sous bois.

Allez vous promener dans le parc actuel pour vous en rendre compte. Il est possible de descendre jusque dans la vallée de sans soucis, alors qu'avant !!!

Bon courage.

ob 61

Lib

De:
Envoyé: lundi 17 juillet 2023 19:53
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Écureuil

Bonjour,

À la lecture des éléments fournis par le Parc Écureuil et notamment des études d'impact écologique et environnemental, je me permets de vous écrire pour partager mon soutien à la concrétisation de ce projet.

Vous remerciant pour sa prise en compte,

Bien cordialement,

0662

49

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 07:34
À: Participation du Public
Objet: Parc ecureuil

Bonjour,

J'apporte mon soutien au projet de déménagement du Parc Écureuil.

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

ob 63

48

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 07:36
À: Participation du Public
Objet: instruction du permis d'aménager déposé par le Parc Ecureuil,

Bonjour,

Je fais complètement confiance aux avis favorables donnés par les sachants, notamment de l'ONF .

Pour moi c'est un avis favorable

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 10:16
À: Participation du Public
Objet: Soutient

Bonjour,

Par la présente, j'apporte mon soutien à la concrétisation du projet de réhabilitation du parc écureuil vers le parcours santé.

Il est indispensable de garder un accueil touristique de loisirs dans cet endroit si charmant et favorable (tout en veillant au respect de l'environnement bien entendu).

Fait pour valoir ce que de droit,

Cordialement,

ob 65

50

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 11:28
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes favorables au projet de déménagement du Parc Ecureuil à Châtel-Guyon et ce mail a pour objet d'apporter notre soutien moral à cette initiative.

Cordialement.

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 14:14
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,

Concernant le projet de déménagement du Parc Ecureuil, j'exprime un avis **négalif**.

Il y a quelques années, j'aurais pu soutenir ce type d'activité mais aujourd'hui, la donne à changer.

La défense de l'environnement est une priorité plus élevée que les loisirs et je considère que la forêt doit être sanctuarisée compte tenu de tous les dangers qui la menacent.

Par contre si le projet évolue vers un centre de découverte de la forêt et de la nature, ouvert à tous (école etc....) à l'opposé de ce qui est proposé actuellement qui n'est rien d'autre qu'un parc d'attraction, alors mon avis sera différent.

Cordialement

ob 67

16

De:
Envoyé: mardi 18 juillet 2023 14:50
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

Bonjour.

Je vois avec grands regrets que la municipalité est toujours prête à faire amuser le monde. Nous avons qu'un seul endroit où nous pouvions nous promener sur des chemins praticables dans la commune, car les autres chemins de la commune exemple, sur st Hippolyte Enval sont dans un état déplorables.

Entre autre je me demande où nous irons stationner nos véhicules lorsque le parc sera en service.

Quelle tristesse ce pays ou la population n'a comme préoccupation que les loisirs. Ras le bol!!!! Et nous nous payons les impôts fonciers!!!!!! Heureusement nous avons presque terminé notre parcours.

Bonne journée à vous tous amuser vous.

0568

51

De:
Envoyé: mercredi 19 juillet 2023 07:21
À: Participation du Public
Objet: Parc écoreuil

Bonjour,
J'apporte mon soutien à votre projet de déménagement du Parc Écoreuil.
Bien cordialement

Envoyé depuis mon iPhone

ob 69

52

De:

Envoyé:

mercredi 19 juillet 2023 11:35

À:

Participation du Public

Objet:

personnel

Bonjour,

Je reviens vers vous pour vous dire que je soutiens le projet de déménagement du parc écureuil au parcours de santé.

Ils respectent la nature et l' environnement.

Ils permettent d'attirer des touristes et cela fait fonctionner le cœur économique de châtel.

Nous avons besoin d'entreprise et de gens comme ça sur notre territoire.

De tout cœur avec eux.

A bientôt.

REC

PARIS 2024
Olympic rings logo

PARIS 2024
Paris 2024 logo

06 70

53

De: [\[redacted\]](#)
Envoyé: mercredi 19 juillet 2023 14:11
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Bonjour, je fais un petit message pour sortir le parking curry dans son déménagement à Patron au top et l'équipe génial à part Profil entretenu. Je vais m'emmener mes enfants là-bas pour passer un bon moment est un ancien président Chatel. Je soutiens fortement ce déménagement et arrêtons de faire chier les gens qui veulent travailler en France.

Envoyé de mon iPhone

ob 70

5/4

De: CLAUDE LUKA
Envoyé: mercredi 19 juillet 2023 14:15
À: Participation du Public
Objet: projet de déménagement du Parc Ecureuil

Nous soutenons ce projet

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.
www.avast.com

ob 72

55

De:
Envoyé: mercredi 19 juillet 2023 17:37
À: Participation du Public
Objet: avis

bonjour

nous sommes habitants de chatel guyon et nous émettons un avis favorable au projet de déménagement

ds 73

56

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 11:18
À: Participation du Public
Objet: Soutien projet Parc Ecureuil

Voici mon soutien pour le nouvel emplacement du Parc Ecureuil

Cordialement

ob 74

ST

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 12:33
A: Participation du Public
Objet: Soutien au projet du déménagement

J'apporte mon soutien au projet du parc écoreuil

ob 75

58

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 16:17
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

Je souhaite que le parc écureuil reste à Châtel-Guyon ,c'est un bon moment de détente à offrir aux petits et grands

Envoyé de mon iPhone

ob 76

59

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 18:38
À: Participation du Public
Objet: Soutien au déménagement du parc écureuil

J'apporte mon soutien au déménagement du parc écureuil vers le parcours de santé !

Bien cordialement

ob 77

197

De:
Envoyé: jeudi 20 juillet 2023 23:10
À: Participation du Public
Objet: Avis pour le parc écreuil

Bonjour je suis CONTRE le projet de la délocalisation du parc écreuil dans le parcours de santé.

Ce site est un lieu de rencontre canine et sportive qui peut se faire dans le calme le plus absolu. Mettre le parc écreuil la bas va délocaliser la faune sauvage, dégradée la flore et privé l'es promeneur de randonnée dans le calme. De plus les cavaliers du quoi y descend souvent car ils peuvent profiter d'un site espacer et ombragé au top pour les balades l'été.

Mettre le parc là bas va tout détruire et nuire à tout le monde qui ont leurs habitude.

Donc je dit NON au projet
Cordialement
Envoyé de mon iPhone

ob 78

60

De:
Envoyé: vendredi 21 juillet 2023 09:31
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Après lecture de votre circulaire,

— je soutien votre projet de déménagement du Parc Ecureuil

ob 79



De:
Envoyé: vendredi 21 juillet 2023 15:34
À: Participation du Public
Objet: déménagement Parc Ecureuil

Bonjour,

Nous faisons suite à votre projet de déménagement du Parc Ecureuil,

Nous sommes favorables à son transfert dans la forêt voisine.

Et ce, au regard des arguments avancés dans votre tract (respect de la biodiversité, pas de « béton », etc).

Espérant que ce mail sera compté comme vote,

Cordialement,

ob 80

18

De:
Envoyé: vendredi 21 juillet 2023 18:22
À: Participation du Public
Objet: avis demenagement parc ecureuil

Je suis contre à 200/100. On va là bas pour être tranquille. Ce ne sera plus le cas. je ne suis pas certain que cela ne dégrade pas ce lieu paisible. Désolé

Envoyé depuis mon mobile

0681

62

De:
Envoyé: samedi 22 juillet 2023 11:44
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Écureuil

Bonjour,

Par le présent mail, je vous informe de mon soutien au projet de déménagement du Parc Écureuil.

En effet, il me semble important de pouvoir conserver sur la commune un parc nature qui fait vivre le tissu local. L'anticipation fait partie intégrante d'un bon gestionnaire et il me semble opportun d'anticiper l'évolution de la nature.

De ce fait, vous n'êtes pas sans savoir que les résineux qui composent la majorité du parc actuel sont soumis à des nuisibles ce qui n'augure pas un avenir serein.

C'est pourquoi, le déménagement du site dans un espace plus pérenne est nécessaire.

Par avance merci de prendre le temps de lire ma requête.

Bien cordialement.

ob&e



De:
Envoyé: samedi 22 juillet 2023 11:44
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,

A priori je ne suis pas contre le déplacement du Parc Ecureuil à condition bien sûr de ne pas abattre d'arbres ni de supprimer des chemins de randonnées y compris les singles qui passent dans ce coin.

Je vois aussi que les parcours dans les arbres semblent moins nombreux et comme l'endroit est plus ou moins plat y aura-t-il encore des tyroliennes ? pcq sans tyrolienne est-ce que le parc aura encore autant d'intérêt ? ...

Je me pose juste la question, n'y a-t-il pas virement d'objectif en passant de parc loisirs nature à cabanes et plate-forme apéro en hauteur

Cordialement

De:
Envoyé: samedi 22 juillet 2023 12:17
À: Participation du Public
Objet: Consultation Publique Parc Ecureuil

Bonjour,

Je présente par cet E-mail **mon soutien inconditionnel au parc Ecureuil** dans son projet de déménagement.

En effet, il est essentiel d'avoir ce genre de Parc , au milieu de la nature , pour sensibiliser le grand public à l'environnement naturel qui est au pied des habitants de Chatel Guyon.

De plus l'impact économique est non négligeable pour tous les commerçants de Chatel Guyon.

Un amoureux de la Vallée de Sans-Soucis et des Prades.

Cordialement,



Sans virus. www.avast.com

ob 84

15/6

De:
Envoyé: samedi 22 juillet 2023 13:41
À: Participation du Public
Objet: Soutien au projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je souhaite apporter mon soutien au projet de déménagement du Parc Ecureuil sur le site du parcours de santé.

Je peux bien évidemment argumenter si vous le souhaitez.

Bien cordialement

(habitant de Loubeyrat et visiteur au moins une fois par an du Parc avec famille et amis)

ob 85

20

De:
Envoyé: dimanche 23 juillet 2023 09:13
À: Participation du Public
Objet: avis parc écoreuil

Madame, Monsieur bonjour,

après lecture de la foire aux questions et du pourquoi du déménagement du parc, je participe à l'enquête publique citoyenne.

Je ne suis pas favorable à ce déménagement, le dérèglement climatique et la préservation des forêts, malgré les arguments avancés, sont une priorité.

Le dérèglement climatique s'accélère et les arbres souffrent, si la scolyte a atteint les épineux, c'est aussi la sécheresse récurrente qui à terme affaiblit tous les autres arbres.

Les chercheurs de la section arbre et climatologues de l'INRAE ont-ils été consultés?

Mon positionnement est donc : contre l'installation d'un quelconque parcours de loisirs, laissons la forêt et ses habitants tranquilles.

Bonne journée.

ob 86

45

De:
Envoyé: lundi 24 juillet 2023 09:38
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Bonjour,

Je suis pour l'aménagement du parcours de santé, à la condition expresse qu'il n'y ait aucun impact sur la forêt, la faune et la flore et aucune restriction à l'accès libre du public au site actuel.

Et ceci, bien sûr, aujourd'hui et dans le futur.

Cordialement,

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

0687

21

De:
Envoyé: lundi 24 juillet 2023 17:25
À: Participation du Public
Objet: déménagement parc Ecureuil

Bonjour

Je suis opposée à ce projet. Aujourd'hui, le parcours de santé est un lieu paisible. Je suis déjà passé à travers le parc Ecureuil lors des vacances scolaires, il y a énormément de bruit, de cris, ce qui n'est pas propice aux promenades paisibles et méditatives que j'aime

Cordialement

obse

65

De:
Envoyé: lundi 24 juillet 2023 17:56
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je soutiens le projet de déménagement. J'ai juste une question : Que deviendra le site actuel, est-il prévu un reboisement pour permettre de traiter le problème des scolytes ?

ob 89

65

De:
Envoyé: lundi 24 juillet 2023 18:47
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du parc écureuil

Je soutiens ce projet et je suis favorable au déménagement du parc écureuil.

ob 90

67

De:
Envoyé: mardi 25 juillet 2023 17:11
A: Participation du Public
Objet: Parc ecureuil soutien

Bonjour

Je soutiens le parc ecureuil dans son projet de déménagement au parcours santé.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De:
Envoyé: mardi 25 juillet 2023 21:23
À: Participation du Public
Objet: Avis et question

Bonjour,

Tout d'abord merci pour avoir mis à disposition tous ces documents très complets.

Je suis plutôt favorable pour la sauvegarde du parc écreuil car il amène une activité pour nos enfants, pour les familles, pour les anniversaires etc.. Il est toutefois important de préserver la nature.

Le déménagement vers le parcours de santé semble une bonne idée.

Je pense que vous sollicitez tous les organismes nécessaires et il sera important de suivre leurs conseils.

Je me pose quelques questions :

- si le parc écreuil déménage que prévoyez vous pour le site actuel ? comment allez vous prendre soin des arbres attaqués pas les scolytes ? Envisagez vous d'entretenir des sentiers de rando, de découverte de la faune et flore ? Comment allez vous préserver ce site ?
- comment garantissez vous la santé des arbres du nouveau site ?
- si le parc écreuil déménage ce serait bien d'inviter les habitants de chatelguyon à une inauguration pour comprendre tout ce que vous aurez mis en place pour préserver le nouveau site et la cohabitation entre les générations qui profiteront de la forêt

J'envoie tout mon soutien au parc écreuil qui fait le maximum pour prendre soin du site actuel et pour dynamiser la ville de chatelguyon.

ob 92

22

De:
Envoyé: mardi 25 juillet 2023 22:12
À: Participation du Public
Objet: Parc-Ecureuil

Madame, Monsieur.

Puisque notre avis nous est demandé, je ne souhaite pas que la société Parc-Ecureuil soit déménagée sur le nouveau site proposé.

Cordialement

ob 93

64

De:
Envoyé: mercredi 26 juillet 2023 11:27
À: Participation du Public

J apporte mon soutien.

0694

2

De:
Envoyé: mercredi 26 juillet 2023 14:26
À: Participation du Public
Objet: Déménagement parc écoreuil Manque des pièces dans le dossier consultable en ligne

Bonjour,

Dans le dossier consultable en ligne il manque des annexes PA04 qui est vide (0 octets) et PA19 et PA20 manquants.

Pourriez vous les mettre en ligne s'il vous plait ou à défaut me les envoyer.

Merci.

Cordialement

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

ob 95

22

De:
Envoyé: mercredi 26 juillet 2023 15:23
À: Participation du Public
Objet: Projet déménagement parc loisir

Châtel-Guyon, le 26 juillet 2023

Monsieur le Maire,

dans le cadre de la consultation publique concernant le déménagement du parc de loisir « Parc Ecureuil », nous tenons à formuler notre opposition à ce projet.

Malgré tous les arguments avancés dans le dossier, nous estimons que ce projet va, entre autre, nuire à la forêt et priver les promeneurs de tranquillité. Il doit être en effet implanté sur la parcelle la plus fréquentée, accessible à tous les âges. Une telle implantation va générer des nuisances sonores pendant son activité, des nuisances visuelles toute l'année. La fréquentation de 15000 à 18000 personnes ne peut que dégrader le site. Un espace public communal, auparavant libre, va être clôturé. Des installations de type hôtelier vont être construites (cabanes). Nous déplorons que le P.L.U. ait été modifié à cette fin.

Voici un résumé des raisons de notre opposition. Nous vous remercions de bien vouloir enregistrer notre avis.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations.

06 96

90

De:
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 11:29
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique : soutien du projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis favorable au nouvel aménagement du Parc Ecureuil au Parcours santé prévu à Châtel-Guyon.

Cordialement.

0697

71

De:
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 11:48
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique : soutien du projet de déménagement du Parc Ecureuil

Consultation publique : soutien du projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis favorable au nouvel aménagement du Parc Ecureuil au Parcours santé prévu à Châtel-Guyon.

Cordialement.

ob 98

De:
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 12:01
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour et merci de nous demander notre avis,

Très bonne idée de le déplacer là, du moment que les chemins ne soient pas privatisés.

Il faut garder cette activité sur la commune (= autre activité que les cures)

Cette activité concerne les enfants jeunes et moins jeunes, plus les adultes, et permet de garder les familles de

touristes sur la commune.

Un neveu venu en famille a été très satisfait de l'accueil et du parcours pour son enfant (environ 6 ans d'âge)

Pas de constructions en dur, respect du site et des arbres nous conviennent.

Cordialement,

06 99

92

De:
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 15:41
À: Participation du Public
Objet: consultation publique parc écreuil

Bonjour
je suis favorable à l'implantation du Parc Ecureuil sur le site du Parcours de Santé.
Cordialement.

ob 100

93

De:
Envoyé: jeudi 27 juillet 2023 15:48
À: Participation du Public
Objet: projet déménagement parc écreuil

bonjour
je suis pour le projet de déménagement du parc écreuil sur le site du parcours de santé.

ob 101

74

De:
Envoyé: vendredi 28 juillet 2023 10:33
À: Participation du Public
Objet: SOUTIEN DEMENAGEMENT DU PARC ECUREUIL

100% FAVORABLE

ob 102

95

De:
Envoyé: dimanche 23 juillet 2023 16:15
À: Participation du Public
Objet: Soutien au Parc Écureuil

Je soutiens le projet de déménagement du parc écureuil à Châtel Guyon.

06103

26

De:
Envoyé: vendredi 28 juillet 2023 21:46
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique : soutien du projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Client régulier du parc écureuil depuis une vingtaine d'années, j'apprécie beaucoup ce parc, son évolution au fil des ans et ses équipes.

J'ai lu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale (04/2023) et je suis favorable au nouvel aménagement du Parc Ecureuil au Parcours santé prévu à Châtel-Guyon.

Bonne réussite au Parc Écureuil dans ce projet.

Cordialement,

06 104

27

De:
Envoyé: samedi 29 juillet 2023 10:55
À: Participation du Public
Objet: Projet parc écureuil



Bonjour

Je suis pour le projet de déménagement du parc Ecureuil

Envoyé de mon iPhone

ob 105

24

De:  
Envoyé: samedi 29 juillet 2023 17:59
À: Participation du Public
Objet: Déménagement et extension du Parc Ecureuil

Veillez noter mon **opposition au déménagement du Parc Écureuil dans la forêt de Chatel Guyon** tant que ne seront pas publiés les rapports de l'ONF et des institutions publiques environnementales (DREAL/MRAE) dans les pièces du projet présentées sur le site de la mairie.

ob 106

25

De:
Envoyé: dimanche 30 juillet 2023 13:46
À: Participation du Public
Objet: Déplacement du Parc Ecureuil

Je suis contre le déplacement et l'extension du parc écureuil sur le site du parcours de santé de Châtel Guyon car comme vous vous en doutez les nuisances sur le quartier de la Naute vont être insoutenables et la forêt va être totalement défigurée. Ce projet est une honte et une gifle à la face des habitants de Châtel Guyon. Je sais que de nombreux recours existent, il va falloir faire trainer au maximum afin que cette farce se dégonfle.

De:
Envoyé: lundi 31 juillet 2023 02:01
À: Participation du Public
Objet: objet: mon soutien au Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Ayant pris connaissance

- du « Projet de déménagement du Parc Ecureuil » exposé de manière détaillée et pertinente par l'équipe du Parc Ecureuil à la suite d'une étude sérieuse menée en concertation avec la Ville de Châtel -Guyon d'une part,

- des arguments outranciers et peu crédibles développés par le collectif « Nous irons tous au bois » auxquels s'associe (à quel titre ?) l'ADEP (), qui ose en outre solliciter des dons pour financer ses démarches d'autre part, étant observé que ces dernières sont constitutives de manœuvres dilatoires qui ne sauraient être retenues en l'état par la justice administrative,

J'apporte donc par la présente et en toute connaissance de cause mon soutien total au « projet de déménagement du Parc Ecureuil à Chatel-Guyon »

Fait à Châtel -Guyon le 31/07/2023

De:
Envoyé: lundi 31 juillet 2023 10:18
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis tout à fait scandalisée d'apprendre l'extension du "parc écureuil" dans la forêt communale.

Où sont passés les écureuils dans cette forêt ? Les arbres sont malades à cause de la sécheresse et d'un parasite et

l'idée serait d'aller détruire la forêt d'en face en installant un nouveau parc "d'attractions touristiques et des parkings" ?

Le parcours santé est primordial pour la population, sa biodiversité est à préserver, l'entretien des forêts, si l'on veut, dans les

années à venir, continuer à s'y promener en paix.

Je suis bien évidemment **contre** ce projet de destruction de nouveaux arbres.

Cordialement.

06 109



De:
Envoyé: lundi 31 juillet 2023 12:01
À: Participation du Public
Objet: Pétition / sondage

Bonjour,
Je soussigné [redacted] demeurant au [redacted], déclare soutenir votre projet de
déménagement du Parc écureuil.

[redacted] se joignent également à moi pour jouir de cette structure qui sera aux portes de notre village.

Bien Cordialement.

Envoyé de mon iPhone

06110



De:
Envoyé: mardi 1 août 2023 21:20
À: Participation du Public
Objet: Avis déménagement Parc Ecureuil

Bonjour

Avez-vous un questionnaire ou est-ce des avis libres ?

Si avis libre :

J'apprécie le parc Ecureuil et je serai favorable à son déménagement si il est fait dans le respect de l'environnement et du site qui l'accueillera.

Ca serait également intéressant de savoir quelles actions pourront être faite pour remplacer les résineux du site actuel pour préparer le futur.

Cordialement

06/11

27

De:
Envoyé: mardi 1 août 2023 22:04
À: Participation du Public
Objet: Projets déménagement parc Ecureuil

Bonjour, je suis contre ce déménagement, je veux pouvoir me promener sur l'ensemble de la forêt, je suis contre sa privatisation et de sa destruction par des activités payantes et destructrices., il n'y a pas que l'argent qui compte, il faut penser au bien-être de la faune, de la flore et des gens à mobilité réduite, les personnes âgées et les autres qui ont besoin de surfaces planes pour se mouvoir.

Merci de votre compréhension .

Envoyé de mon iPad

ob 112

30

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 09:40
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Bonjour

Nous habitons St Bonnet et soutenons votre projet de déménagement du parc Écureuil au parcours de santé.

Cordialement

06 113

28

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 14:24
À: Participation du Public

Contre ce projet.

0114

81

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 15:29
À: Participation du Public
Objet: parc ecureuil

Bonjour,

Nous apportons notre soutien au déménagement du Parc Ecureuil qui nous paraît nécessaire pour l'activité économique de la commune.

Cordialement,

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 18:19
À: Participation du Public
Objet: Déménagement Parc Ecureuil

Bonjour

je suis habitant d'Enval (donc très proche de Châtelguyon) et utilisateur assez fréquent du Parc Ecureuil avec mes enfants et petits-enfants. Je voudrais exprimer mon soutien à son déménagement sur la parcelle du parcours de santé. Après lecture des détails du projet et de l'étude d'impact écologique et environnementale, il me semble que cette nouvelle implantation du Parc Ecureuil est tout à fait respectueuse de l'environnement et ne perturbera aucunement l'utilisation du parcours de santé

Et il me semblerait particulièrement dommage, pour les habitants des environs (comme moi et ma famille), mais aussi je pense pour la ville de Châtelguyon, que le Parc Ecureuil et l'activité associée disparaissent ou partent vers une localité peut-être éloignée.

Bien à vous

05116

23

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 18:30
À: Participation du Public

J'apporte mon soutien

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 18:35
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis résidente de la commune de Loubeyrat.

Je comprends tout à fait les problématiques rencontrées par le Parc Ecureuil mais également les inquiétudes de certaines personnes vis-à-vis de ce projet.

Cependant, le parc Ecureuil est un atout pour Chatel et ses environs et il serait dommage qu'il ne puisse pas continuer son activité.

De plus de nos jours, j'imagine que ce type de projet est étudié en amont afin de minimiser au le maximum l'impact sur l'environnement et en voyant ce qui est fait actuellement au parc, je n'ai pas de doute que les moyens seront mis en œuvre par le gérant pour préserver le nouvel emplacement.

Je suis donc favorable au déménagement du Parc.

Cordialement

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 21:08
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Bonsoir

Je suis pour et j'encourage le déménagement du Parc écreuil au parcours de santé de la ville de chatel guyon

Services Immobiliers aux Entreprises

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 21:37
À: Participation du Public
Objet: Consultation public déménagement du parc écreuil

Bonjour

J'ai bien pris note de la consultation et je suis favorable au déménagement du parc écreuil sur le site du parcours santé de Châtel-Guyon.

Cordialement

ob 120

87

De:
Envoyé: mercredi 2 août 2023 22:52
À: Participation du Public
Objet: Soutien

J'apporte mon soutien !!!

Envoyé de mon iPhone

05 121

28

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 08:19
À: Participation du Public
Objet: Soutien

Je soutiens le déménagement du parc écureuil à Châtel-Guyon.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

06122

89

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 12:26
A: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour

Habitante de Chatel Guyon, je suis favorable au projet de déménagement du parc Ecureuil sur la commune de Chatel Guyon

Cordialement

63140 Chatel guyon

db123

3

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 11:07
À: Participation du Public
Objet: RE: parc ecureuil

merci pour votre réponse .

Je ne comprends pas votre : "La consultation en ligne EST la participation du public par voie électronique". La consultation en ligne EST la participation du public par voie électronique.
Consulter ne veut pas dire "approuver" Que faites vous de cette "consultation" ?
Salutations respectueuses.

De :
Envoyé : jeudi 3 août 2023 16:07
À :
Objet : RE: parc ecureuil

Bonjour,



Merci pour votre intérêt et votre participatif.
Mes réponses dans votre mail en bleu ci-dessous.

Bien cordialement,

De la Transition énergétique



De :
Envoyé : jeudi 3 août 2023 13:25
À : Participation du Public <participationdupublic@chatel-guyon.fr>
Objet : parc ecureuil

Bonjour,

Je suis allée consulter le dossier d'information concernant le déménagement envisagé du Parc Ecureuil.
Il manque des documents et certaines pages ne peuvent être ouvertes.
Tous les documents qui composent le dossier de demande du permis d'aménager sont consultables en ligne.
Un seul document est endommagé et ne peut être ouvert mais une copie a été ajoutée et est fonctionnelle – Annexe PA04.

Concernant les pièces PA19 et PA20, ces dénominations n'ont pas été reprises dans les cartouches des plans, qui sont tous dénommés PA18, sûrement une erreur de l'architecte.

La consultation en ligne va-t-elle pouvoir être faite pour l'ensemble du dossier avant la clôture de participation du public ?

Je ne comprends pas votre question... L'ensemble des pièces du Permis d'aménager sont consultables en ligne et en mairie au format papier.

Cette consultation/participation du public par voie électronique est ouverte jusqu'au 10 septembre 2023.

Vous remerciant pour votre réponse & votre diligence,

Veillez agréer mes salutations,

05124

2

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 14:00
À: Participation du Public
Objet: parc écureuil

Au sujet du déménagement et de l'agrandissement du parc écureuil, je vous informe que je suis contre ce projet:

En effet, comment peut-on prétendre que ce projet ne changera en rien le site actuel du parcours de santé? Les chemins actuels, sont fréquentés par des promeneurs avides de nature et de calme, sur des sentiers à faible dénivelé. Le site actuel du parc écureuil a dénaturé une partie du chemin de Crétas, où il est implanté et je ne demande pas son démantèlement, mais, son déménagement dans un but mercantile, contraire aux préoccupations écologiques qui devraient être les nôtres me semble une aberration.

06125

90

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 15:09
À: Participation du Public
Objet: Soutien au déménagement du Parc Ecureuil

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 16:16
À: Participation du Public
Objet: parc ecureuil

Bonjour,
Toute la famille est favorable à ce déménagement!
Bien à vous

ob 127

30

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 17:11
À: Participation du Public
Objet: NON au projet de déménagement du PARC ECUREUIL

Résidant à Châtel-Guyon, je suis **opposé** au projet de déménagement et d'extension du PARC ECUREUIL sur le site du Parcours de Santé de Châtel-Guyon, car la forêt doit rester un espace public et gratuit pour tous.

06128

31

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 17:13
À: Participation du Public
Objet: NON au projet de déménagement du PARC ECUREUIL

Résidant à Châtel-Guyon, je suis opposée au projet de déménagement et d'extension du PARC ECUREUIL sur le site du Parcours de Santé de Châtel-Guyon, car la forêt doit rester un espace public et gratuit pour tous.

06.129

7

De:
Envoyé:
À:

jeudi 3 août 2023 17:08
Participation du Public

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 17:17
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour.

Je donne mon accord pour le projet de déménagement du Parc Ecureuil à Chatel Guyon.

Cordialement.

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 17:59
À: Participation du Public
Objet: Soutien

Je soutiens le déplacement du parc écureuil au parcours de santé de Chatel Guyon.

De:
Envoyé: jeudi 3 août 2023 23:17
À: Participation du Public
Objet: Parc écoreuil

Bonjour,

Ce mail a pour but de soutenir le projet du parc écoreuil.

Après lecture des différents éléments, je trouve que ce projet va permettre à tous de continuer à profiter de cette super activité en toute sécurité mais surtout en respectant l' environnement.

Sans privé les personnes qui souhaitent profiter du parcours santé.

Bref ce projet est respectueux de l' environnement, des usagers "extérieur" et de la sécurité de chacun.

Cordialement

06 133

95

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 08:19
À: Participation du Public
Objet: Avis su le déménagement

Bonjour,

Suite au projet de déménagement mon avis que cette activité doit être pérenniser sur la commune.
Vu que celle ci va sur un site engageant très peu de travaux et aucune gêne majeur à son activité.
Je soutiens vivement ce projet.

Envoyé de mon iPhone

05 134

95

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 08:25
À: Participation du Public
Objet: Consultation

Je suis favorable à la nouvelle installation du Par Écureuil.

Envoyé de mon iPad

05 135

17

De:
Envoyé: vendredi 4 aout 2023 10:44
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Je soutiens le déménagement du parc il protège la nature et créer des emplois

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 11:51
À: Participation du Public
Objet: Projet parc écureuil

Bonjour, ayant consulté le dossier, je suis convaincu que le nouvel emplacement du parc ne peut être que bénéfique.

J'apporte mon soutien au projet.

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 16:12
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique - déménagement Parc Écureuil

Bonjour,

Habitant St Bonnet Pres Riom et étant traileur, je "passe" très régulièrement dans ces forêts composant le parcours de santé mais aussi ses alentours (comprenant d'ailleurs le site actuel du Parc écureuil).

Je suis également client occasionnel du Parc Écureuil en famille (en moyenne 1 fois / an depuis 7 ans environ).

En tant que traileur ou marcheur, cela ne pose aucun soucis de traverser le Parc Écureuil à actuellement, j'imagine qu'il en sera de même demain sur le parcours de santé. La cohabitation entre marcheurs, sportifs et grimpeurs dans les arbres est plutôt bonne.

En tant que client du parc, j'ai de bonnes expériences suites à mes différents passages, j'ai vu mes enfants y évoluer de façons différentes d'année en année.

Même si la comparaison n'est pas possible, le passage par les piscines est obligatoire pour tous les enfants, je trouve qu'un passage par un accro branche permet de les développer dans une 3eme dimension, d'apprendre l'équilibre, et de profiter de la nature. Certes, il n'y a pas de risque de noyade en haut des arbres, mais les enfants apprennent tellement et de façon ludique.

Si cela peut contribuer à faire découvrir la nature aux enfants et les rendre moins sédentaires, allons-y !

D'un point de vue économique, plusieurs employés travaillent plusieurs mois, voire toute l'année pour certains peut-être.

Il n'est pas toujours évident de trouver un travail saisonnier, pourquoi le retirer à ceux qui ont cette chance ?

Toujours d'un point de vue économique, les touristes de plus en plus nombreux dans la région et probablement aussi à Chatel ont besoin qu'on leur propose des activités, si le parc ferme, les touristes iront voir ailleurs quitte à faire plus de km pour atteindre les autres accro-branches, voire logerons plus loin.

D'un point de vue écologique, c'est un contre-sens !

Et malheureusement, je serai le 1er à faire 50km aller-retour pour que mes enfants puissent continuer à profiter de ces sensations.

L'espace parking au parcours de santé existe, il faudrait "juste" matérialiser les places pour que ce ne soit pas n'importe quoi. Et le n'importe quoi ne viendrait pas uniquement des touristes, les locaux se débrouillent très bien pour occuper l'espace !

Par ailleurs, les sculptures pourront être admirées par un plus grand nombre !

Il existe aussi des bornes d'orientation, peut-être la mairie / office du tourisme pourrait en récupérer une carte pour la proposer aux touristes ?

05138

8

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 16:48
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Bonjour,

Je ne sais pas trop comment procéder et quoi écrire !

Si le projet de déménagement du Parc Écureuil est pensé puis réalisé dans le respect de l'environnement et de l'écologie alors oui vous avez mon soutien.

Cordialement

Envoyé depuis mon téléphone

06 139

100

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 18:12
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Bonsoir,

Ayant vécue presque toute ma vie accompagnée de sortie au parc écureuil, je ne me vois pas devoir lui dire ~~en~~ revoir pour de simple désaccords entre collectifs. Que se soit pour des anniversaires, des sorties avec le centre de loisir/scolaire, ou même en famille, ce parc à une grande importance pour de nombreuses personnes et est source de nombreux souvenirs.

Cette disparition serait une perte immense pour les générations actuelles mais aussi futures, une opportunité d'être au contact de la nature, de découvrir ces faiblesses mais aussi de ces forces.

Je souhaite vraiment que ce projet aboutissant pour que des plus jeunes puissent faire perdurer la création dans ce parc si particulier.

Avec toute ma sympathie et affection,

De:
Envoyé: vendredi 4 août 2023 23:14
À: Participation du Public
Objet: Soutien

Bonjour ,
Je soutiens le projet de déménagement du parc Écureuil.
Ce projet me semble important pour le dynamisme de la ville , pour nos enfants et les grands enfants.
Cordialement ,

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 11:04
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,
Après lecture du dossier consulté sur votre site, je soutiens le projet de déménagement du Parc Ecureuil.
Cordialement.

ob 142

32

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 11:45
À: Participation du Public; -'
Cc:

Bonjour,

Dans le cadre de la participation du public sur le projet de déménagement et d'EXTENSION du parc Ecureuil, je vous manifeste mon total désaccord sur ce projet au regard des impacts sur la forêt et l'environnement direct. La conservation de cet espace doit primer sur des intérêts privés.

Cordialement,

ob 143

103

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 11:57
À: Participation du Public
Objet: Déménagement parc écreuil

Bonjour,

Je suis pour le déménagement du parc écreuil au parcours de santé.

Il me paraît en effet très important de garder cette activité pour l'activité économique de la ville et pour proposer à nos enfants et à nous, adultes, une activité ludique en pleine nature.

Merci pour la prise en compte de mon vote.

Cordialement.

ob 144

104

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 12:01
A: Participation du Public
Objet: Par écureuil

Bonjour je suis pour le déménagement du parc écureuil .

Bon courage .

ob 145

105

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 12:05
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Bonjour je suis pour le déménagement du parc écreuil bon courage car le chemin va être compliqué

ob 146

4

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 12:15
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour, j'ai pris connaissance des documents concernant le déménagement du parc écureuil.
Je n'ai pas de remarques, hormis qu'en sera t il de la préservation du site actuel ?

Bien cordialement

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

06 147

106

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 13:24
À: Participation du Public

Bonjour,

Par la présente, nous soutenons et espérons que le Parc Écureuil pourra poursuivre son activité au parcours santé de Châtel Guyon.

Avec l'ONF et le sérieux du Parc Écureuil nous sommes rassurés sur le devenir de la forêt.

Le Parc Écureuil par ses activités est un plus pour la ville de Châtel Guyon et apporte le bonheur d'une belle journée aux aventuriers de 5 à 77 ans et plus.

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 15:59
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Mairie de Châtel guyon

Consultation concernant le projet de déménagement et d'extension du Parc écreuil nous sommes contre le déplacement au parcours de santé du parc écreuil. Il est important de préserver la biodiversité de la forêt déjà en souffrance.

Protéger le droit de bénéficier gratuitement et entièrement de l'accès au parcours de santé de la forêt communale. Il est desolant de voir l'état actuel du parc et le non respect de la forêt sur le site actuel du parcours Écreuil non il y a assez de saccages sur le site actuel.

Ne détruisons pas le parcours de santé tellement agréable.

En souhaitant que ce projet soit définitivement abandonné recevez nos salutations sincères.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

ob 149

34

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 16:28
A: Participation du Public
Objet: Avis contraire au déplacement du Parc Ecureuil

Monsieur le Maire,

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du Parcours de santé de Châtel Guyon car cet endroit, que je fréquente très souvent, est parfait pour les promenades des séniors -dont je fais partie-. Transformer ce lieu en un Parc d'accrobranche signifie ne pas tenir compte des exigences des aînés et des nombreuses personnes et familles de tous âges que j'y croise fréquemment.
Salutations distinguées.

ob 150

107

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 18:09
À: Participation du Public
Objet: J apporte mon soutien

Bonjour

J apporte mon soutien au déménagement du parc écureuil a Chatel Guyon

Envoyé depuis mon smartphone Samsung

ob 151

25

De:
Envoyé: samedi 5 août 2023 22:43
À: Participation du Public
Objet: Projet d'extension du Parc Ecureuil

Madame, Monsieur,

J'ai appris ce jour le projet d'extension du Parc Ecureuil sur la forêt communale de Châtel-Guyon.

En tant que citoyenne du territoire, riomoise, je suis opposée à ce projet. En effet, je pense aux effets néfastes pour l'environnement mais aussi à la perte subie en tant qu'utilisatrice régulière du parcours de santé en famille ou avec mes petits élèves de maternelle.

Grâce à cet espace ouvert, aménagé et gratuit, ous pouvons faire connaissance avec la forêt en toute liberté, en toute saison. Ce lieu est agréable, sécurisé, propice à la pratique sportive, à la détente, à la découverte des végétaux et des animaux et les œuvres artistiques qui l'émaillent sont comme des trésors.

Merci de laisser ce lieu vivre pour tous!

Bien cordialement,

ob 152

108

De:
Envoyé: dimanche 6 août 2023 10:14
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour je suis pour le déménagement du parc écureuil au niveau du parcours de santé Envoyé depuis l'application Mail Orange

ob 153

109

De:
Envoyé: dimanche 6 août 2023 12:37
A: Participation du Public
Objet: Soutien

Bonjour,

Nous soutenons le projet de déménagement du parc écureuil :

Bonne journée à vous.

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

De:
Envoyé: dimanche 6 août 2023 15:32
À: Participation du Public
Objet: Soutien du parc ecureuil

Je soutiens le parc écureuil dans sa demande de nouveau site.

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

ob 155

111

De:
Envoyé: dimanche 6 août 2023 18:42
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Je suis tout à fait d'accord pour que le parc Écureuil puisse continuer à vivre sur un autre lieu tel que le parcours de santé de Châtel Guyon, s'il ne peut plus rester où il est actuellement. Le dynamique et le respect de la nature sont les maîtres mots de cette équipe de jeunes qui ont créé ce parc Écureuil.

Bon vent au Parc Écureuil dans son futur environnement. 👍👍

Envoyé depuis l'application Mail Orange

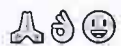
De:
Envoyé: lundi 7 août 2023 11:08
À: Participation du Public

Je suis pour ce déménagement.

ob 157

113

De:
Envoyé: lundi 7 août 2023 13:17
A: Participation du Public
Objet: Soutien parc écoreuil



De:
Envoyé: lundi 7 août 2023 16:22
À: Participation du Public

Bonjour,

Dans le cadre de la participation du public sur le projet de déménagement et d'EXTENSION du parc Ecureuil, je vous manifeste mon désaccord sur ce projet au regard des impacts sur la forêt et l'environnement direct.

La conservation de cet espace doit primer sur des intérêts privés.

Cordialement,

ob 159

37

De:
Envoyé: lundi 7 août 2023 19:06
À: Participation du Public
Objet: Parc Écureuil

Certaines informations me sont parvenues sur le déménagement du Parc Écureuil et si un seul arbre doit pâtir de ce déménagement alors je suis contre !

Rien n'est plus important que l'environnement naturel et apparemment des arbres de la forêt communale doivent être abbatus pour mener à bien ce projet.

Je ne suis pas d'accord avec ça et je vous retire mon soutien.

Cordialement

Envoyé depuis mon téléphone

ob 160

38

De:
Envoyé: mardi 8 août 2023 10:34
À: Participation du Public
Objet: avis participatif consultation publique déménagement parc écreuil

Bonjour,

Je pense que l'étude de faisabilité de ce projet minimise :

- L'impact sur l'environnement,
- N'anticipe pas l'évolution future du climat,
- Les nuisances,

EN conséquence, je suis contre le déplacement du parc écreuil sur le site du parcours de santé de Châtelguyon.

De:
Envoyé: mardi 8 août 2023 11:32
À: Participation du Public
Objet: non au déménagement du parc écureuil au parcours de santé

Bonjour,

Je suis contre le déplacement et l'extension du parc écureuil sur le site du parcours de santé :

Ce site doit resté entièrement **gratuit** et libre d'accès à tous les promeneurs.

Depuis plus de 100 ans c'est un atout important pour la ville d'avoir ce lieu de promenade **au calme et ombragé** si proche du centre ville.

Il faut laisser la forêt dans son état naturel sur cette zone accessible à pied depuis le centre ville .

Comme décrit dans le projet de déménagement les visiteurs d'un parcours accrobranche viennent en voiture ou en autocar. Pour ces visiteurs occasionnels qui recherchent des sensations fortes un lieu plus éloigné ne présenterait pas un handicap et éviterait les nuisances sonores et la pollution due à l'augmentation importante de véhicules au coeur de ce milieu naturel.

Je suis pour un réaménagement du parcours de santé avec rénovation des différents étapes, plus d'aménagements pour les enfants et une rénovation des panneaux avec le plan des sentiers car pendant la saison thermale il m'arrive de renseigner des touristes désorientés.

Cordialement

nb 162

114

De:
Envoyé: mardi 8 août 2023 12:30
À: Participation du Public
Objet: Consultation parc écureuil

Bonjour,

Veillez noter que j'apporte tout mon soutien au déménagement du parc écureuil, et à son maintien dans l'environnement local, ceci à la faveur du territoire.

Cordialement,

Envoyé de mon iPhone

ob 163

115

De:
Envoyé: mardi 8 août 2023 12:43
À: Participation du Public
Objet: Consultation par écureuil

Bonjour,

Je suis favorable au maintien du parc sur le territoire.

Envoyé de mon iPhone

ob 164

116

De:

Envoyé:

mardi 8 août 2023 19:07

À:

Participation du Public

J'apporte mon soutien.

De:
Envoyé: mardi 8 août 2023 23:13
À: Participation du Public
Objet: Parc écoreuil

Nous somme avec mon épouse favorable à ce projet de déplacement du parc actuel vers le parcours de santé, plus peuplé de feuillus selon les données prises en compte, dans la mesure où ce déplacement est réalisé comme il est prévu en assurant la préservation des sols par la création de sentiers de cheminements ainsi que des arbres avec des installations permettant leur croissance continue sans souffrances

ob 166

118

De:
Envoyé: mercredi 9 août 2023 15:07
À: Participation du Public
Objet: projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour,

Merci de noter que je suis favorable au projet de déménagement du Parc Ecureuil à l'intérieur du parcours de santé de la ville.
Cordialement

06167

41

De:
Envoyé: mercredi 9 août 2023 18:39
À: Participation du Public; fgoutain@gmail.com
Objet: projet de déménagement du parc écreuil

Bonjour Monsieur ou madame

Je m'oppose farouchement au déplacement du parc écreuil du site actuel de Crétas sur le site ds Planèles .

La sécheresse et les maladies bactériennes ont fragilisé la forêt de Châtel , laissez- la tranquille !

Le gérant du parc écreuil invoque que les sapins à Crétas ont été fragilisés par la maladie ,ce qui entraîne un problème de sécurité .Si les arbres sont malades à Crétas , pourquoi ne le sont-ils pas aux Planèles 200m plus loin ? On attend TOUJOURS UN RAPPORT D' EXPERT DE L' ONF sur l' état des arbres de la forêt , formalité obligatoire pour un tel déménagement

D' autre part ce projet va entraîner des nuisances :circulation automobile , tranquillité et sécurité des promeneurs bafouées , création de ligne électrique et de conduite d' eau dont le coût incombe A QUI ? ET POUR QUELS RETOURS FINANCIERS POUR LA COMMUNE ? Quel montant de redevance va appliquer la commune ?

A Châtel , vous avez le don de réaliser des aménagements alors qu'ils existent déjà , comme le centre thermal

Cordialement

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

ob 167

40

De:
Envoyé: mercredi 9 août 2023 18:06
A: Participation du Public
Cc:
Objet: consultation publique relative au déplacement du parc écoreuil

Bonjour monsieur ou madame

Je me prononce CONTRE le déplacement du parc écoreuil aux planètes

Les motifs invoqués sont :

Le scolyte : à 150 m à vol d'oiseau du site d'aujourd'hui, le scolyte sévit aussi. Les essences ne sont guères différentes, peut-être plus de marronniers châtaigniers aux Planètes en valeur absolue, car l'étendue envisagée démesurée n'est pas comparable à celle de Crétas (ces arbres souffrent aussi de la sécheresse et sont atteints ou risquent de l'être par d'autres ravageurs, mineuse, cynips probablement). Où sont les diagnostics de l'ONF SUR CHAQUE ARBRE ?

Terrain plat large piste forestière, présence de réseaux eau .. :
C'est en effet le DERNIER ESPACE NATUREL GRATUIT, SILENCIEUX OU CALME, ESPACE DE RENCONTRE DE CONVIVIALITE agréable à parcourir en famille, avec animaux, sans artifices (SANS voitures quads, trottinette électrique vélo électrique comme ceux rencontrés en masse dans la VALLEE du SOUCI qui en a perdu son adverbe SANS !!)

Dégâts de la privatisation des sites :

Des dégâts connus de tous, engendrés par le tourisme MEME PAR UN TOURISME HABILÉ DE VERTOUCHE DE SPORT (détritiques, dégradation chaussées, bruit, et ...).

UNE ETENDUE DE LOISIRS DEMESUREE : halte à la dictature des loisirs !

D'autre part le ratio bénéfice nuisance à châtel n'est même pas envisageable

Habitant juste en dessous du parc écoreuil, nous avons vécu l'installation de ce parc; nous savons combien il est INJUSTE ET ODIEUX de se faire siffler sur d'anciens bois communaux, ou DE VOIR BONDIR le chien quand on met un pied en dehors du sentier de Crétas, pour jouer à cache-cache ou pour promener notre chien qui n'a pas changé ses habitudes. NOUS SOMMES DEVENUS DES INTERDITS DE SEJOUR DU JOUR AU LENDEMAIN.

UN SCENARIO SUPPLEMENTAIRE DE DETOURNEMENT DU BIEN COMMUN :

NOUS NOUS SOMMES VU CONFISQUER LES SOURCES
DANS CETTE VILLE THERMALE : aujourd'hui aucun accès aux sources visitées régulièrement pour une petite cure gratuite de fortifiant sans risques il a 30 20ans, privatisée sous prétexte MEDICAL (!!!) et surtout mercantile; c'est un détournement semblable à ce qui se passe à ROQUEFORT et en bien d'autres lieux

J'ai conscience de la nécessité d'une harmonie entre dynamisme et modernité, mais pas à ce prix là. Une attraction originale pourrait être l'accro-bâtiments dans notre belle ville thermale dont le faste architectural s'effrite (parcours vertigineux entre les sommets des hôtels .. et autres édifices qui pourraient être réhabilités

Cordialement

De:
Envoyé: jeudi 10 août 2023 11:11
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Madame, Monsieur,

Ce message pour soutenir l'installation du Parc Ecureuil sur le site du Parcours de santé de la ville de Chatel Guyon.

En effet, j'ai pris connaissance du projet qui me semble tout à fait satisfaisant.
A Enval le 10/08/2023

De:
Envoyé: jeudi 10 août 2023 13:08
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement

J'apporte mon soutien au projet de déménagement du parc écureuil

De:
Envoyé: jeudi 10 août 2023 15:58
À: Participation du Public
Objet: Contre le projet du parc écureuil

Bonjour

Je tiens à exprimer par ce mail mon opinion de citoyenne qui va contre l'installation du nouveau parc écureuil. Je n'ai rien en soi contre le projet d'un accrobranche à Châtel Simplement en l'état, il me paraît totalement irréalisable. Voici mes arguments :

- tout d'abord, la direction du parc ÉCUREUIL a montré depuis de nombreuses années une gestion peu responsable, totalement incompatible avec le fait d'être en charge d'un lieu naturel qui est le bien commun.

Nous nous sommes rendus à de nombreuses reprises dans cet accrobranche et chaque fois l'accueil et l'organisation sont plus médiocres. En juin 2023, alors que la forêt est déjà malade, le problème connaît son acmé. Sans limite, le parc accueil accueille autant de personnes qu'il s'en présente et sans aucune jauge. En résulte, une surpopulation dans les arbres et une attente immense. On se serait cru à Disneyland. Pour gérer ces centaines de personnes, seulement 3 ou 4 adolescents désinvoltes qu'il faut appeler pendant de longues dizaines de minutes en cas de problème.

C'est pour cela qu'avec des parents d'élèves, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de sortie au parc écureuil pour des raisons de sécurité.

- Le gérant en lui même est plus un homme d'affaire qu'un passionné de nature. Le profit semble être son seul leitmotiv.

D'ailleurs pourquoi ne donne-t-il pas de chiffre précis concernant l'emploi ?

- le lieu prévu pour accueillir le nouveau parc sera totalement impacté par les centaines de personnes qui vont y venir, notamment par le fait qu'il transiteront par un parking commun si j'ai bien compris. Et que, comme dans tous les lieux de tourisme de masse, ils laisseront malheureusement leurs déchets un peu partout.

Je souhaite que chacun y trouve son compte de tout mon cœur. Je ne demande pas mieux qu'à soutenir ce projet de parc accrobranche. Pourquoi ne pas trouver un terrain plus éloigné en direction peut être de Loubeyrat. pourquoi priver les châtel-guyonnais de cette rare forêt préservée aussi proche de la ville qu'ils adorent et qu'il fréquentent facilement ? C'est notamment l'un des seuls lieux qui soit accessible aux familles les plus modestes n'ayant pas de véhicule.

Je répète que je suis pour le débat et que je souhaite que chacune des parties trouve son compte. Cependant, l'intérêt suprême de la planète et de la majorité des citoyens doit primer avant l'intérêt financier de quelques personnes.

Merci de nous offrir la possibilité de nous exprimer sur ce sujet majeur. J'ai toute confiance en l'équipe municipale de châtel-guyon qui a toujours su écouter les administrés. Évidemment si le projet se concrétise nous serons heureux de le découvrir en famille en espérant vraiment, que si malgré tout, il doit être réalisé, il soit fait dans le respect des espèces naturelles et des arbres.

Cordialement,

06 171

121

De:
Envoyé: jeudi 10 août 2023 17:01
A: Participation du Public
Objet: Parc écureuil

Bonjour
J apporte mon soutien au projet
Cdt

De:
Envoyé: vendredi 11 août 2023 10:35
À: Participation du Public
Objet: Je suis contre le déménagement du parc écureuil sur le parcours de santé.

Bonjour,

Je suis contre le déménagement du parc écureuil, je préfère qu'il reste à sa place actuel.

Premièrement, je trouve très regrettable que la consultation des habitants de Châtelguyon se déroule durant les vacances scolaire d'été. Période peu propice à une consultation loyale des habitants qui sont absents durant cette période.

Domage que les panneaux d'affichage officiel n'ont pas été mis à jour suite à l'augmentation de la période de consultation notamment celui du parcours de santé.

Le parcours est très fréquenté, car situé à un carrefour de plusieurs chemins, par les randonneurs, les cyclistes, les coureurs, les écoles et les familles.

Je ne vois pas comment faire cohabiter sur ce lieu les visiteurs du parc écureuil et les usagers du parcours de santé notamment avec le nombre de voitures :

Parc écureuil : 80 à 130 voitures au moins en 100 en moyenne

Parcours de santé : 5 à 30 voitures au moins 10 en moyenne

Sans qu'il n'y ait un accrochage ou un accident ou un incident.

Il est impossible de garer autant de véhicules sur une piste actuelle où il est déjà difficile de se croiser. Pour sécuriser il faudrait abattre un grand nombre d'arbres !

La forêt du parcours de santé est déjà en souffrance, l'abattage d'arbres, la coupe de branche, les tranchées des réseaux enterrés nécessaires à l'installation du parc écureuil ne va faire qu'empirer la situation !

Et dans quelques années, une fois que la forêt sera à nouveau abîmée il faudra encore le déménager.

Pour toutes ces raisons je suis contre le déménagement du parc écureuil sur le parcours de santé, et je préfère qu'il reste à sa place.

ob 123

44

De:
Envoyé: vendredi 11 août 2023 13:12
A: Participation du Public
Cc:
Objet: Consultation public déplacement du parc écureuil
Pièces jointes: Consultation publique déplacement du parc écureuil de Châtelguyon.pdf
Importance: Haute

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint la signature de la pétition contre le déplacement du parc écureuil de Châtel-guyon pour les raisons suivantes:

- dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique;
- les conifères touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil le seront également sur le nouveau site situé à 500 mètres, avec nécessité d'installer à terme des pylônes en béton pour remplacer les arbres morts.

05 174

122

De: *
Envoyé: samedi 12 août 2023 22:15
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique du nouveau Parc Ecureuil

Ce projet me semble bien réfléchi et bien conçu, le respect de l'environnement étant tenu pour compte. Il présente également une grande attractivité pour la ville et les commerces de Châtel Guyon, qui pourront bénéficier du passage des touristes sur le secteur...
J'habite à Châtel Guyon et je suis POUR la création de ce nouveau Parc.

ob 175

45

De:
Envoyé: dimanche 13 août 2023 10:59
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Ce nouvel emplacement du Parc Ecureuil est incompatible avec le calme et la sérénité indispensables à la pratique efficace du parcours Santé.

Si ce parc devait être déplacé, qu'un emplacement plus approprié respectant les particularités de cette forêt très appréciée des amateurs de nature calme et tranquille lui soit trouvée.

06 176

46

De:
Envoyé: lundi 14 août 2023 10:45
À: Participation du Public
Objet: CONTRE le projet

Le Parc Ecureuil bénéficie déjà d'un emplacement depuis plusieurs années.

Cet espace a été **grandement aménagé et dénaturé**, contrairement à ce que dit le gestionnaire du Parc. J'aimais bien me promener sur le chemin de Crétas. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La tranquillité et le charme sont rompus, même quand le parc est fermé au public.

A ce jour, où toute la biodiversité est menacée, que toutes sortes de maux affectent nos forêts, où la sécheresse sévit, il vaudrait mieux repenser ces espaces et les préserver.

Je suis opposé à un déménagement de ce parc. Nous n'allons quand même pas céder le Parcours de Santé à des seules fins financières qui plus est ne rapportent qu'à un seul individu.

Ce parc n'amène aucune économie à la ville de Châtel. De nombreux particuliers et scolaires apprécient cet espace pour sa beauté et son calme.

Il faut arrêter l'électoratisme !!!

Châtel périlite. Arrêtons le massacre Monsieur BONICHON !

ob 177

5

De:
Envoyé: lundi 14 août 2023 21:38
À: Participation du Public
Objet: Parking

Bonsoir
Quid du parking?
Est il prévu un autre parking ?

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

ob 178

47

De:
Envoyé: lundi 14 août 2023 21:52
À: Participation du Public
Objet: Consultation Parc écreuil

Bonjour et merci de me consulter.

Je suis fermement opposé au projet de déménagement du parc écreuil au parcours de santé afin de préserver cet endroit magique tel qu'il est actuellement.

Pour la suite utile.

ob 179

48

De:
Envoyé: lundi 14 août 2023 23:05
À: Participation du Public
Objet: Avis

Absolument contre.

Perte de tranquillité du site du parcours santé.

Le domaine public protégé ne peut selon moi être mis à disposition d'une entreprise lucrative, même en considérant qu'elle rende un service de loisir récréatif.

Absolument rien contre le parc écureuil qui fait bien son travail mais il paraîtrait judicieux qu'ils acquièrent un terrain forestier en dehors du parc naturel des volcans d'Auvergne.

Cordialement.

ob 180

123

De:
Envoyé: mercredi 16 août 2023 08:02
À: Participation du Public
Objet: Soutien

Très bon projet mais faites attention à la forêt absolument et remettez en état l'ancien site le mieux qu'il sera possible

Envoyé de mon iPad

ob 181

De: mairie
Envoyé: mercredi 16 août 2023 09:36
À:
Cc:
Objet: TR: Parc écureuil
Pièces jointes: Capture d'écran (164).png



La Municipalité
Ville de Châtel-Guyon
73 86 01 88



Envoyé : lundi 14 août 2023 15:36
À : mairie <mairie@chatel-guyon.fr>
Objet : Parc écureuil

Bonjour,
En pièce jointe le formulaire de contact pour le parc écureuil
Bonne journée.

De:
Envoyé: jeudi 17 août 2023 17:57
À: Participation du Public
Objet: projet de déménagement du Parc Ecureuil

Je m'oppose totalement à la réimplantation du "Parc Ecureuil" dans la zone de la forêt prévue car:

Les arbres sur ce site sont déjà très fragilisés par la sécheresse. La surfréquentation que provoquera cette installation ne peut être que néfaste.

D'autre part, cette zone que vous qualifiez de pleine nature actuellement ne le sera plus puisque vous y amenez l'eau, l'électricité, et prévoyez des sanitaires...

De plus, la parcelle ne pourra pas être totalement accessible à tous les usagers puisqu'il faut sécuriser les installations même si ce sont des matériaux naturels.

La ville de Châtel-Guyon ne doit pas se laisser entraîner dans un projet mercantile aux dépens de sa forêt et du bien-être de ses habitants.

De:
Envoyé: jeudi 17 août 2023 23:05
À: Participation du Public
Objet: Procédure du participation du public : projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjours,

Dès sa création en 2001, le Parc Ecureuil s'est engagé dans la préservation de la nature et la sensibilisation à l'environnement. Au fil des ans, le Parc a développé une offre complète et variée d'activités en pleine nature, tout en agissant en faveur de la protection du milieu naturel ouvert au public, notamment de la régénération naturelle, gage de développement durable. Ces actions assurent l'amélioration de l'état boisé existant.

Aimer et respecter la nature, cela s'apprend. Dès le plus jeune âge, les enfants sont avides de connaissances et de découvertes. Pour sensibiliser de manière ludique les petits curieux à la vie de la forêt et à ses secrets, le Parc Ecureuil propose plusieurs activités ludo-éducatives très appréciées des familles et des scolaires qui sont très nombreux à fréquenter le Parc.

Tous les aménagements du Parc sont en bois, et les activités proposées s'intègrent parfaitement au milieu naturel.

Les chemins balisés ont été conçus pour limiter les effets du piétinement, notamment le tassement du sol, afin de préserver le cycle naturel qui alimente en oligo-éléments les racines des arbres.

Dans les zones sensibles, des arbres sont élagués pour laisser passer la lumière et favoriser ainsi la régénération naturelle.

La fermeture du Parc en hiver permet à la nature de se reposer, en accueillant les eaux de pluie et les rayons du soleil sans être dérangée, ce qui favorise la régénération de la forêt.

Le site est maintenu dans un état de propreté irréprochable et les déchets font l'objet d'un tri sélectif.

De par son cadre situé en forêt, l'accrobranche fait partie des rares activités qui permettent de s'évader complètement. En proposant un cadre entièrement naturel au milieu de la verdure et de la forêt. Le Parc Ecureuil permet d'oublier son quotidien et de se concentrer sur son activité.

L'accrobranche aère l'esprit et vous libère de vos tracas du quotidien.

Pourquoi le déménagement du Parc Ecureuil ?

Les arbres y meurent les uns après les autres.

Alors, pensons comme Monsieur Le Maire Frédéric Bonnichon : « *On étudie cette solution parce que c'est techniquement la plus pertinente* »

Alors comme la Ville de Châtel-Guyon met en place une procédure de « participation du public par voie électronique », qui se déroule jusqu'au 10 septembre prochain 2023,

Je m'autorise de communiquer mon avis :

Merci Monsieur Le Maire d'autoriser ce déménagement pour le plus grand plaisir et surtout pour la sécurité des Petits et des Grands.

Bien cordialement,

ob 184

125

De:
Envoyé: vendredi 18 août 2023 21:52
À: Participation du Public
Objet: projet déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

je fais confiance à la Mairie ainsi qu'à sa description du projet de déménagement du Parc Ecureuil, auquel je suis donc favorable.

Il faudrait même en profiter pour ré-aménager les parcours de promenade et Capucine.

ob 185

126

De:
Envoyé: samedi 19 août 2023 17:45
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour

Je passe régulièrement au Parcours Santé lors de mes sorties VTT et courses à pied et je n'ai pas l'impression que le déménagement du Parc Ecureuil puisse causer une quelconque gêne aux promeneurs dans le sens où leur nombre est relativement limité ...

Pour moi l'espace est largement suffisant pour pouvoir le partager avec les (quelques) habitants de la commune soucieux de se promener en toute quiétude.

Je suis donc favorable au déménagement du Parc Ecureuil au Parcours Santé.

Bien Cordialement

63140 Chatel Guyon

ob 186

127

De:
Envoyé: dimanche 20 août 2023 09:21
À: Participation du Public
Objet: Apport de soutien au projet de déménagement du parc écureuil

Envoyé de mon iPhone

ob 187

128

De:
Envoyé: dimanche 20 août 2023 15:50
À: Participation du Public

pour un nouveau parc écureuil ne pas vivre comme des sauvages salutations à tous le conseil

De:
Envoyé: dimanche 20 août 2023 17:33
À: Participation du Public
Objet: lettre de soutien: projet parc écreuil

Le 20 août 2023,

Madame, Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour soutenir le projet de déménagement du parc écreuil. En effet, je suis venu plusieurs fois dans ce parc et les installations respectaient l'environnement et la biodiversité.

De nombreuses écoles, centres de loisirs et familles vont se divertir dans un cadre magnifique afin de contempler la nature.

Il me paraît important de conserver cette activité sur la ville de Châtel Guyon pour son aspect économique et touristique.

Moi, . . . apporte tout mon soutien au déménagement du parc écreuil à proximité du parcours de santé de Châtel Guyon.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

ob 189

130

De:
Envoyé: lundi 21 août 2023 12:37
À: Participation du Public
Objet: Déménagement Parc Ecureuil

Le projet de déménagement du Parc Ecureuil tel qu' il est proposé repose sur une étude sérieuse reconnue par les organisations publiques qui sont respectueuse des valeurs humaines, environnementales, touristique, économiques.

Je ne comprend pas l'acharnement de certains à s' opposer à celui-ci compte tenu des garantie de la charte proposée par le projet .(voir sur le site)

Celui-ci est implanté depuis plus de 20 ans sur la commune avec les remontées que l'on lui reconnait
L'aménagement du parc sur le nouveau site de forêt de feuillus résistant à l' attaque de scolytes face aux résineux permettant en libre accès, aux adultes , scolaires ,associations, sportif d être en contact avec la nature sur un site préservé entretenu par du personnel qualifié
Donc oui au Parc Ecureuil

ob 190

131

De:
Envoyé: lundi 21 août 2023 14:25
À: Participation du Public
Objet: Soutien parc écureuil

Bonjour,

Mon mari et moi même soutenons le parc écureuil et souhaitons son déménagement au parcours de santé

Cordialement

06 191

De:
Envoyé: mardi 22 août 2023 15:47
À: Participation du Public
Objet: Aménagement parc écureuil

Bonjour monsieur le maire je tiens à vous faire savoir que je ne suis pas favorable au projet de déménagement du parc écureuil dans la forêt communale. La forêt est un lieu de promenade paisible et familial et doit le rester. On ne doit pas tout sacrifier sur l'autel d'une société tournée vers le loisir. Bien respectueusement.

Châtel Guyon

De:
Envoyé: mardi 22 août 2023 20:52
À: Participation du Public
Objet: Soutient

Bonsoir

Veuillez noter mon soutien à votre initiative Quand les enfants étaient jeunes nous les avons accompagnés de nombreuses fois Il ne faut pas abandonner

06 193

134

De:
Envoyé: mercredi 23 août 2023 16:04
A: Participation du Public
Objet: Soutien au parc écureuil

Envoyé de mon iPhone

ob 194

135

De:
Envoyé: mercredi 23 août 2023 22:46
À: Participation du Public
Objet: Soutien

J'apporte mon soutien au parc écureuil.
Cordialement

De:
Envoyé: mercredi 23 août 2023 22:51
A: Participation du Public
Objet: Soutien parc écureuil

Bonjour,

Je soutiens à fond le projet du parc écureuil !
L'équipe est vraiment formidable !
Et ils sont vraiment au top au niveau du respect de l'environnement !

Cordialement.

ob 196

137

De:
Envoyé: jeudi 24 août 2023 17:27
A: Participation du Public
Objet: Projet d'aménagement du Parc Ecureuil

Je soutiens pleinement ce projet d'aménagement du Parc Écureuil sur le site du parcours de santé

De:
Envoyé: jeudi 24 aout 2023 19:08
À: Participation du Public
Objet: soutien

Bonjour,

J'habite Prompsat, je soutiens le parc écureuil dans son incitative.
Ils respecteront le lieu comme ils le font déjà et je pense que c'est une réelle plus value pour tout le monde: habitants, ville, région.

Bonne soirée

ob 198

139

De:
Envoyé: vendredi 25 août 2023 14:31
À: Participation du Public
Objet: avis projet déménagement Parc Ecureuil

Avis favorable au projet déménagement du Parc Écureuil à Châtel Guyon.

Cordialement

ob 199

50

De:
Envoyé: vendredi 25 août 2023 16:44
À: Participation du Public
Objet: Avis

Bonjour,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, notamment l'avis de la MRAE, je pense qu'il faut absolument repenser ce projet, destructeur à long terme pour la flore et la faune sans apporter de réelles garanties pour l'environnement.

Par ailleurs sa viabilité semble déjà aléatoire dans la mesure où rien ne prouve que les scolytes ne vont pas s'attaquer aux feuillus dans les années à venir.

Enfin, les méthodes employées pour faire "avalier" le projet à la population sont plus que contestables

En résumé, je n'apporterai pas mon soutien à ce projet. Je suis contre

Cordialement

De:
Envoyé: samedi 26 août 2023 18:19
À: Participation du Public
Objet: Déménagement du Parc Écureuil

Bonjour,
Je suis complètement POUR ce projet.
Ainsi que ma famille, on aime l'accrobranche, on aime le Parc Écureuil, il doit continuer à vivre.
Bon courage.

ob 201

101

De:
Envoyé: dimanche 27 août 2023 12:19
À: Participation du Public
Objet: Déménagement parc ecureuil

J apporte mon soutien au parc ecureuil dans le cadre de son projet de déménagement.

ob 202

162

De:
Envoyé: dimanche 27 août 2023 12:48
À: Participation du Public
Objet: Soutiens

J'apporte mon soutiens

De:
Envoyé: dimanche 27 août 2023 16:35
À: Participation du Public
Objet: consultation parc ecreuil

Bonjour

Je viens apporter un avis négatif au déménagement du parc écreuil dans la forêt de Chatel pour les raisons suivantes:

- 1- Projet déraisonnable au moment où il est important de préserver la nature et la biodiversité sous toutes ses formes.
L'installation du parc et sa fréquentation vont chasser à tout jamais toutes les espèces animales présentes sur le site et elles sont bien plus nombreuses que l'étude qui a été faite par CERA Environnement semble avoir déterminé. Par ailleurs il est trop facile de dire que les espèces présentes pourront s'installer ailleurs, c'est se voiler la face et irrespectueux pour notre faune. Également dans votre étude vous mettez trop l'accent sur les espèces dites "patrimoniales et protégées", aujourd'hui toutes les espèces sont menacées à cause de l'activité humaine. On l'a vu avec le parc actuel, aujourd'hui on y trouve par exemple aucune espèce d'oiseaux nicheuse, la chouette hulotte qui était bien présente avant l'installation du parc a par exemple complètement disparu. Et c'est loin d'être la seule, on n'imagine pas le nombre d'insectes, de micromammifères, d'amphibiens... qui ont déserté les lieux devenus inhospitaliers, c'est exactement ce qui va se passer sur le nouveau site.
- 2- Dire que les feuillus ne sont pas sujets aux attaques de scolytes est faux. La famille des scolytes comporte de nombreuses espèces dont l'une d'elle est le scolyte du chêne qui provoque les mêmes dégâts que celui de l'épicéa pour peu qu'on fasse subir aux arbres les mêmes contraintes et les mêmes souffrances, renforcées par le réchauffement climatique. On peut donc s'attendre à voir mourir la forêt de chênes dans les années à venir. Aujourd'hui la priorité est de protéger les forêts pour qu'elles résistent mieux aux sécheresses (ne serait-ce qu'en conservant toutes les branches des arbres pour favoriser l'ombre alors que dans le projet il est clair qu'au contraire les arbres vont être en partie dépouillés de leurs branches et les sols piétinés et donc asséchés).
- 3- Le parcours santé est depuis longtemps un lieu de calme et de tranquillité où de nombreux chatelguyonnais vont se promener et sortir leurs enfants, je l'ai moi-même fréquenté avec enfant et petits enfants durant de nombreuses années. Tout comme la faune ces mêmes habitants vont être chassés de leur lieu de bien-être (voir le parc actuel où il est impensable d'aller se promener autrement qu'en participant à l'accrobranche). L'argument "le dérangement supplémentaire...apparaît limité au regard de la fréquentation actuelle du site" est en langage populaire "un foutage de gueule"! Comment oser affirmer que 100 personnes ne sont pas plus dérangeantes que 10?
- 4- Il est inacceptable qu'une entreprise privée (dont le seul but est le profit contrairement à ce qu'elle tente de nous expliquer) s'octroie une partie du patrimoine des habitants de la commune, d'autant qu'il est clair que la présence du parc n'a pratiquement aucune retombée économique, les adeptes du parc ne passant même pas par Chatel pour s'y rendre. Par ailleurs on ne connaît pas le montant du loyer qui, même s'il était élevé, serait dérisoire au regard du préjudice engendré.
Une entreprise privée qui souhaite s'installer sur un territoire est en principe censée le faire sur un terrain qui lui appartient et non sur le domaine public.

En conclusion, de mon point de vue, ce projet doit être abandonné. Il est à l'opposé de l'axe numéro 1 de l'agenda 21: **Préserver et valoriser son atout vert.**

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ma présente participation.

06 204

143

De: .ir>
Envoyé: lundi 28 août 2023 14:20
À: Participation du Public

Bonjour,

Nous sommes pour garder le Parc Écureuil sur notre commune. C'est un plus pour le tourisme et bien sûr c'est une activité bien appréciée par les gens des environs.

Il serait dommage de perdre cette structure qui valorise notre forêt.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

ob 205

146

De:
Envoyé: lundi 28 août 2023 17:01
À: Participation du Public
Objet: Déménagement

J'apporte mon soutien

Envoyé de mon iPhone

ob 206

145

De:
Envoyé: mardi 29 août 2023 10:21
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique Parc Écureuil

Bonjour

Je souhaite soutenir le projet de déménagement du Parc Écureuil afin que les enfants de notre territoire puissent continuer à profiter de nos forêts en s'amusant et en se sensibilisant à notre environnement.

Cordialement

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

ob 207

146

De:
Envoyé: mardi 29 août 2023 12:08
À: Participation du Public
Objet: participation publique déménagement parc écreuil

Bonjour,

Je souhaitais vous faire part de mon encouragement et mon soutien au parc écreuil pour son projet de déménagement sur la parcelle du parcours de santé de Chatel-Guyon.

J'ai toujours vu l'équipe du parc écreuil se soucier et prendre soin des arbres autour desquels le parc était installé, avec des projets permettant de découvrir la forêt autrement.

Le site du parcours de santé permettrait de proposer aux clients du parc écreuil de profiter des installations du parcours de santé et inversement sans avoir à créer de parking grâce à la proximité des transports en commun.

Merci de noter ma participation dans le public favorable au déménagement du parc écreuil,

Bien cordialement,

06 208

167

De:
Envoyé: mardi 29 août 2023 13:23
À: Participation du Public
Objet: Soutien

Envoyé de mon iPhone

06 209

52

De:
Envoyé: mardi 29 août 2023 15:56
À: Participation du Public
Objet: Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis farouchement opposée au déplacement et à l'agrandissement du Parc Ecureuil.
C'est une aberration écologique et l'appropriation d'un bien public au bénéfice d'un seul individu.

Cordialement

ob 200

148

De:
Envoyé: mardi 29 août 2023 20:35
À: Participation du Public
Objet: Soutien projet déménagement

Je soutien le projet de déménagement du Parc Ecureuil.

Ce lieu doit pouvoir continuer à exister afin de permettre à tous une activité ludique et sportive en accord avec la nature et le respect de cette dernière.

J'espère pouvoir y retourner sur le nouveau site une fois le déménagement terminé.

obs 211

149

De:
Envoyé: mercredi 30 août 2023 16:23
À: Participation du Public
Objet: Déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Je suis **pour** ce déménagement.

Bien à vous.

ob. 2/12

150

De:
Envoyé: mercredi 30 août 2023 21:24
À: Participation du Public
Objet: Consultation du public

Bonjour ,

Nous soutenons le projet de déménagement du Parc Ecureuil . Nous pensons qu'il est bien d'anticiper cette action par rapport à la mortalité des résineux .

63200 Riom

ob 213

De:
Envoyé: vendredi 1 septembre 2023 12:03
À: Participation du Public
Objet: projet déménagement parc écureuil participation du public
Pièces jointes: lettre pour la forêt 2.docx

ob 214

157

De:
Envoyé: vendredi 1 septembre 2023 19:39
A: Participation du Public
Objet: Déménagement du Parc Écureuil 🐿

Bonjour

Je voulais donner mes arguments en faveur du déménagement du Parc Écureuil sur le site du parcours de santé :

- permettre l'entretien de la forêt
- participer à la sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement
- permettre à des jeunes de pratiquer une activité de plein air en toute sécurité (recommandations OMS)
- permettre à des familles dont les revenus ne permettent pas de partir en vacances de réaliser une activité ludique en famille dans un environnement proche.
- maintenir localement une activité culturelle sportive attrayante.

Je soutiens donc pleinement le déménagement du Parc Écureuil.

ob 215

6

De:
Envoyé: samedi 2 septembre 2023 09:32
À: Participation du Public
Objet: Enquête publique
Pièces jointes: A1- Projet de déménagement du Parc.docx

Bonjour,

Mon choix de vivre à Châtel-Guyon, en 1974, a été dicté en priorité sur la qualité de vie qu'offrait cette commune et je souhaite au plus haut point qu'elle sera conservée.

L'implantation du Parc Ecureuil à Chatel s'est faite postérieurement au choix que j'ai fait. Ce Parc souhaite s'implanter ailleurs, sur notre commune.

Pourquoi pas, mais une étude plus complète s'impose.

J'ai étudié tous les documents fournis (sauf un qui est inaccessible) ; ils m'ont inspiré de très nombreuses questions.

L'étude faite et présentée sur le site internet, bien que très fournie, s'appuie souvent sur des impressions, sans chiffres vérifiés et appuyés sur des faits.

Et, il y manque des pièces indispensables :

- L'avis de l'ONF, gestionnaire de cette forêt. Pourquoi ce manque ?
- Une étude précise sur le risque d'incendie.

J'ai trouvé des mégots sur le site du Parc actuel ; avec une prévision de 17000 personnes par an (... combien de fumeurs parmi cette population ?), on peut craindre le pire.

Le bois mort s'accumule sur l'ensemble de notre forêt alors qu'il constitue un combustible idéal ; dans les départements du Sud, les propriétaires sont passibles d'amendes si leurs terrains ne sont pas débroussaillés.

Ce point mérite une attention toute particulière alors que les forêts brûlent partout.

Veuillez trouver en pièce jointe un questionnement détaillé des documents fournis sur le site « projet de déménagement ... ». Merci par avance pour vos réponses.

Sans réponse à ces questions, je m'oppose à ce déménagement.

Sincères salutations.

ob 216

54

De:
Envoyé: dimanche 3 septembre 2023 21:26
À: Participation du Public
Objet: OPPOSITION AU DÉMÉNAGEMENT DU PARC ECUREUIL

Bonjour,

Je m'oppose au déménagement du Parc Ecureuil sur la parcelle envisagée.

En bref : trop d'emprise, trop de nuisance, de dégradation des sols, de fragilisation de la forêt, aucun intérêt pédagogique (contrairement à ce qui est avancé) ni sportif, erreur qui va à l'encontre de l'air du temps, absence d'étude sur les retombées économiques réelles pour les habitants (clientèle faisant l'aller-retour sans passage par Châtel), pas d'emploi pérenne, surenchère de consommation, zone potentiellement chassée, unique zone plate facilement accessible et déjà souvent beaucoup de véhicules le dimanche.

Il faut refuser ce projet qui n'a pas de sens réel au XXIe siècle.

Cordialement,

ob 217

152

De:
Envoyé: dimanche 3 septembre 2023 22:09
A: Participation du Public
Objet: parc écureuil

Bonjour

Ce mail en soutien au projet pour le parc écureuil

Cordialement

ob 218

55

De:
Envoyé: dimanche 3 septembre 2023 23:28
À: Participation du Public
Objet: Avis négatif - projet de déménagement du Parc écureuil

Monsieur le Maire,

J'ai grandi à Châtel-Guyon, ma famille y habite toujours. Je suis très attaché au parcours de santé et à cette forêt où je viens à chaque vacances me promener avec mes enfants, un lieu paisible et préservé en toute saison où promeneurs, familles, sportifs, personnes âgées et enfants se retrouvent et se croisent en toute tranquillité dans cette belle nature. Le parcours a été bien réaménagé ces dernières années et embelli par les belles sculptures sur bois. Ce projet de déménagement du parcours écureuil va transformer et dénaturer cet havre de paix et ce dans une forêt communale qui devrait rester un bien d'intérêt général et non pas dédié à un usage privé et commercial. Chaque année, on perçoit la fragilité grandissante de cet espace naturel en proie aux conséquences du changement climatique et il est primordial de le préserver et le valoriser pour le bien de tous.

Je vous remercie d'avoir mis en place cette consultation publique ouverte et je vous remercie de prendre en considération mon avis négatif sur ce projet.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

ob 219

56

De:
Envoyé: lundi 4 septembre 2023 07:00
À: Participation du Public
Objet: Non au déménagement du Parc Ecureuil

Madame, Monsieur, Monsieur le Maire,

La forêt de Châtel est bien dégradée... et nous entrons dans une fin de cycle de cette forêt qui avait été plantée massivement à l'arrachage des vignes. Les scolytes, la sécheresse, la sénescence, les espèces invasives... Bien sûr cela concerne surtout les épicéas mais cela nous encourage à sanctuariser et entretenir les parcelles de chêne et de châtaignier, les hêtres qui vieillissent aussi. Plus que développer (dans quel but ? pourquoi développer sans frein en 2023 ? pour qui ? le "bien commun ?") il faudrait sanctuariser cette forêt, favoriser sa biodiversité, la nettoyer... ce n'est certainement pas avec une fréquentation immense qu'elle sera protégée. Préservez l'"écrin de verdure" autrefois vanté.

Je suis donc opposée au projet.

Cordialement,

ob 220

57

A

De:
Envoyé: lundi 4 septembre 2023 11:03
À: Participation du Public
Objet: Opposition au projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour,

Je suis opposé au projet de déménagement du parc Écureuil.
Activité sans réel intérêt sportif, ni éducatif, retombées économiques douteuses pour la population locale, dégradation inacceptable d'une forêt déjà bien endommagée, pas d'intérêt à long terme, projet inadapté au XXIème siècle et au futur de nos forêts

Cordialement

De:
Envoyé: lundi 4 septembre 2023 11:38
À: Participation du Public
Objet: Projet de transfert du Parc Écureuil

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous sommes 2 habitants de Châtel-Guyon.

Par ce courrier, nous souhaitons manifester notre désaccord avec le projet de transfert du parc Écureuil vers la parcelle du parcours de santé de la ville.

Nous avons choisi Châtel-Guyon comme lieu de vie principalement pour l'attrait que constituent la forêt et le parcours de santé. En effet, ceux-ci nous permettent de nous promener dans une nature calme, silencieuse et sauvegardée, sans être confrontés à un flux de touristes, de voitures et de cars.

Par ailleurs, à notre époque de changement climatique et de disparition de nombreuses espèces animales et végétales, il nous semble crucial et prioritaire de protéger avant toute chose les espaces naturels et les sols.

Dans l'espoir que l'avis des habitants de Châtel et des environs qui partagent notre opinion soit entendu par la Mairie, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

De:
Envoyé: lundi 4 septembre 2023 15:35
A: Participation du Public
Objet: parc écreuil

Habitante de Chatel guyon depuis 1980, j'ai toujours apprécié les forêts de la commune pour plusieurs raisons :

1- Mes petits enfants étaient heureux de parcourir le Parcours de santé et également les parcours dans les arbres sur le site du parc écreuil.

2- Pour ma part, la forêt communale, où le projet de déménagement est demandé, est un emplacement plat, calme, reposant et libre d'accès pour toute la famille.

En effet, nous rencontrons des enfants, des personnes âgées, des personnes cherchant une quiétude de la forêt, des curistes, des centres de loisirs...

Je vais régulièrement dans cette partie de la forêt concernée par le projet et j'ai constaté que beaucoup d'arbres sont en souffrance ou morts et pourtant certains ont déjà été abattus depuis plusieurs années :

-En 2019, un entretien a eu lieu (chênes...) par l'ONF.

-Cette année, une cinquantaine d'arbres ont été abattus et sont en attente dans les fossés.

Quel est l'avis de l'ONF, avis non disponible dans les documents fournis dans le cadre de la consultation.

Lorsque je vois la forêt dans la partie actuelle du parc écreuil, je ne comprends pas pourquoi déménager dans une partie en plus mauvais état.

Ce déménagement va en plus occasionner un impact important sur la parcelle concernée.

-Les travaux pour les chemins d'accès (la mise en place des structures, eau, électricité, assainissement...)

-Parking pour les voitures et bus

-Nuisance sonore aux alentours de cette parcelle

-2 Ha clôturés donc inaccessibles pour les promeneurs dans la forêt communale au bénéfice d'un gestionnaire privé.

Présence de containers pour l'accueil et pas de bâtiment en bois comme annoncé dans les Questions réponses jointe à la consultation !!

3 cabanes avec un risque encore plus important d'incendie. Les pompiers ont ils été contactés ?

L'autorité environnementale met notamment en évidence un certains nombre d'impacts sur le milieu et la réponse faite dans le cadre de cette consultation ne réponds pas de façon satisfaisante.

Qu'elles seront les répercussions financières pour la commune et donc pour les habitants de Chatel Guyon ?

Vu les impacts négatifs que représentent le déménagement du parc écureuil, je suis contre ce projet.

Le parc écureuil doit continuer à fonctionner dans la partie actuelle quitte à l'aménager.

Conserver la partie envisagée pour qu'elle reste un lieu de promenade, de détente au calme et accessible à toute la population.

Le 4 Septembre 2023

ob 223

60

De:
Envoyé: lundi 4 septembre 2023 18:38
À: Participation du Public
Objet: Parc écureuil
Pièces jointes: Parc écureuil.docx

Bonjour, veuillez trouver en pièce jointe mes remarques concernant le projet parc écureuil.
Cordialement.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

ob 224

153

De:
Envoyé: mardi 5 septembre 2023 21:24
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour,
Nous soutenons ce projet de déménagement du parc écureuil au parcours de santé

Envoyé de mon iPad

06225

154

De:
Envoyé: mercredi 6 septembre 2023 17:25
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc écureuil

Bonjour,

Nous sommes très favorable au déplacement du Parc Ecureuil qui serai très intéressant à tout point de vue pour la ville de Châtel-Guyon et ses alentours.

En espérant que ce projet puisse aboutir.

Bien cordialement,

ob 226

61

De:
Envoyé: mercredi 6 septembre 2023 22:25
À: Participation du Public
Objet: déménagement parc écureuil

Bonjour,

je suis très surprise que cette option de lieu pour le déménagement du Parc Ecureuil soit choisie.

A l'heure où la parole de Jacques Chirac : "notre maison brûle et nous regardons ailleurs" est aussi réaliste il est très surprenant de contrarier le fragile équilibre d'un lieu qui résiste tant bien que mal, très certainement grâce à sa fréquentation très modérée, un certain éloignement de la route,

une approche modérée aussi des véhicules.

Cet endroit est apprécié par des puristes qui viennent seul, en famille, entre amis retrouver

une forêt, une nature préservée, une nature telle quelle. Ils viennent là pour ça.

A l'heure de l'hyperconsommation morbide que demander de mieux : des gens qui apprécient un lieu

naturel sans artifices.

J'ai beaucoup de considération pour Sébastien PONS qui a repris cette entreprise et l'a menée de

main de maître.

Là je ne peux pas le suivre.

Ceux qui voteront pour ce projet à cet endroit là devront assumer l'avenir de ce lieu unique que beaucoup

nous envie.

Certes le lieu est fréquenté, quelques voitures viennent stationner tout près, mais nous sommes bien loin des

17000 personnes qui vont piétiner le pied des arbres , ce qui est le plus dangereux pour eux, et le nombre

de véhicules qui vont pénétrer la forêt ajoutant de la pollution dans ce milieu tout de même très préservé de cette nuisance.

J'ai envie de vous répéter la réponse de ma petite fille 27 ans, désespérée par la politique de l'autruche

pratiquée par tous à tous les niveaux : "Mais quand nos dirigeants vont ils arrêter les conneries"

L'idée d'un accro branche urbain dans le parc de Châtel Guyon m'a été chuchotée.

Il me semble que ce serait une très bonne idée qui au moins amènerait enfin les usagers du parc Ecureuil

à consommer dans la ville.

Bien sûr il faut du temps et du courage pour faire machine arrière et prendre le chemin d'un nouveau projet, mais est ce que ça n'en vaudrait pas la peine ?

Que la décision qui sera prise le soit en toute conscience sans qu'il y est

le moindre doute sur les conséquences

ob 227

62

De:
Envoyé: mercredi 6 septembre 2023 22:39
À: Participation du Public
Objet: Espace forestier pour tous

Bonjour

Je suis opposée au déménagement et à l'agrandissement du Parc Écureuil pour plusieurs raisons.

Les hectares d'espace forestier envisagés pour le site hébergent une flore diversifiée composée en grande partie de chênes, mais aussi de pins sylvestres, de sapins, d'épicéas et de douglas. Tous ces arbres sont victimes de scolytes. Le piétinement du sol autour de ces arbres a un effet dévastateur sur leurs racines et entraîne leur disparition à plus ou moins brève échéance.

Cet espace forestier abrite également une faune avicole dont 18 espèces sont protégées, en particulier les chiroptères et les pics noirs. Cette faune serait fortement menacée par les travaux engagés dans le cadre du projet et par la sur fréquentation qui s'en suivrait.

Le changement climatique se conjuguerait avec l'augmentation de la fréquentation du site pour renforcer ces nuisances et les risques incendie.

La pollution induite par la circulation d'un nombre accru de véhicules serait aggravée en matière de bilan carbone et aussi sur le plan visuel et sonore.

L'insertion paysagère du nouveau parc porterait ainsi atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local source de bien-être pour les habitants de Châtel-Guyon, des environs, des touristes et des curistes.

Je veux que cet espace naturel et son accès restent libre et gratuit pour tous.

Veillez agréer mes salutations

ob 228

63

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 07:04
À: Participation du Public
Objet: Avis sur le déménagement du parc

Bonjour

Je ne comprends pas bien la démarche d'un mail plutôt qu'un référendum qui permettrait au plus gd nombre de s'exprimer (des personnes n'ont pas internet).

Je suis contre ce projet, je ne suis pas contre le parc écureuil mais je suis contre le fait que vous souhaitez nous enlever une partie de notre forêt qui fait l'attractivité de notre ville. Cette forêt qui permet au plus gd nombre de se promener au grand air sans bruit, sans nuisance (bruit),.....

A vous de trouver un lieu pour ce parc qui ne prive pas les habitants de votre ville de leur parcours de santé.

Parce que dire que l'on pourra quand même profiter c'est juste faux. Le parking sera plein, une partie de la forêt ne sera plus accessible pour avoir des cabanes à louer, et lorsque l'on se promènera on aura des personnes qui nous doublent en trottinette, d'autre au dessus de notre tête....pas prêt d'entendre les oiseaux et le calme. .

Donc oui je suis contre ce projet.

Si vous ne trouvez pas d'autre solution d'emplacement et bah tant pis pour Châtel Guyon et j'invite les personnes du parc écureuil à contacter d'autres villes.

En espérant que nous aurons une VRAIE consultation publique.

ob 229

155

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 08:59
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Bonjour,

Habitant de Chatel-Guyon depuis plusieurs années, je vous adresse mon soutien le plus total pour le déménagement du Parc Ecureuil.

Le Parc Ecureuil est implanté sur Chatel-Guyon depuis 2001 où les activités de loisirs se font et se développent depuis de nombreuses années.

En effet, on y retrouve de l'accrobranche (activité de loisir première, de développement de soi au niveau physique et psychique), du géocaching (une expérience alliant chasse au trésor et découverte culturelle, sportive, historique de Chatel-Guyon en lien avec le travail des sculptures réalisées récemment), de l'explor game, de la trottinette électrique (permettant la découverte bucolique de Chatel-Guyon et ses alentours) et une cabane perchée où l'évasion en forêt lors d'une nuit est possible pour de nombreuses personnes recherchant un moment Nature unique.

Aujourd'hui, le réchauffement climatique apporte de nombreuses modifications et gestion différente des forêts au niveau National. Les attaques de parasites, comme les scolytes, sont de plus en plus nombreuses sur les résineux; sujets développant de la sève, nourrissant et servant au développement des larves et faisant ainsi disparaître en l'espace de quelques mois une population de résineux.

Sans ce déménagement, sur une parcelle essentiellement peuplée de feuillus, comme celle autour du parcours de santé, le Parc Ecureuil serait impacté sévèrement d'ici quelques années au vu des nombreux résineux (pin sylvestre) qui sont en train de disparaître d'année en année sur la parcelle actuelle.

J'attire donc votre attention, sur la nécessité pressante du déménagement du Parc Ecureuil vers un lieu formellement identifié (à l'intérieur du parcours de santé), sain et propice, au vu des résultats des études réalisés, donnant un avis favorable au projet.

Mais aussi un lieu réunissant toutes les conditions favorables à l'implantation du nouveau Parc, comme le terrain plat évitant l'érosion des sols, la possibilité de stationnement déjà présente, la présence des réseaux en eau et électricité. Enfin, de nombreux visiteurs passent au Parc Ecureuil, et au delà d'être une zone de loisir, et non d'attraction comme certains le pensent, le Parc est lieu d'échange avec les randonneurs cherchant leur chemin, un lieu de rencontre et de partage avec le festival « dans les arbres », un lieu d'accueil pour les différents groupes (centres de loisirs, écoles, associations sportives, IME..) où bon nombre d'individus n'ont pas le choix que par le biais des différents instituts de découvrir l'activité et l'environnement remarquable qu'est notre forêt.

C'est pourquoi je souhaite, comme dit au départ, soutenir le projet de déménagement du Parc Ecureuil, acteur majeur de notre territoire et respectueux de notre forêt.

ob 230

156

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 11:27
À: Participation du Public
Objet: soutien au déménagement du parc Ecureuil

Bonjour,

Je tiens, par ce message, à faire part de tout mon soutien au projet de déplacement du parc Ecureuil.

Ce parc est un endroit accueillant, où il est très agréable d'aller en famille avec nos enfants pour leur apprendre à évoluer en plein air.

Ces installations ont peu d'impact sur le site et permettent aux petits et grands de vivre une expérience sympathique en forêt en toute sécurité.

Mon fils a aussi eu l'occasion de s'y rendre avec sa classe (groupe scolaire Les Volcans à Saint-Genes-Champanelle) puisque le parc est équipé pour accueillir des groupes de scolaires.

Grâce à au système d'assurage utilisé par le parc les enfants peuvent évoluer en autonomie et en toute sécurité dans les parcours, ce qui permet à des professeurs des écoles d'y amener leurs élèves (ce qui ne serait pas possible sinon, où demanderaient des frais supplémentaires pour engager des professionnels pour suivre les enfants).

Les enfants de toutes classes sociales confondues y sont donc accueillis pendant ces sorties scolaires, pour certains c'est l'occasion de côtoyer la forêt et d'apprendre à se dégourdir les jambes...une bien belle alternative aux écrans !

Merci à toute l'équipe du parc qui met sans doute beaucoup d'énergie pour proposer des expériences en forêt ludiques, sans artifices et sans dénaturer les lieux.

ob 231

157

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 11:56
À: Participation du Public
Objet: Soutien au parc écoreuil

Bonjour,

Je tiens à soutenir le projet de parc Écoreuil accro branche sur Châtel Guyon.
C'est une activité très ludique que nous pouvons partager entre amis ainsi que en famille en étant dans la nature et sans aller trop loin en voiture.

Il me semble très important de conserver de l'attractivité dans et autour de Châtel Guyon.
Il y a en effet aujourd'hui, encore trop peu d'initiatives privées pour redonner vie à cette jolie petite ville.
Il faut, au contraire, encourager tous les jeunes (et moins jeunes) qui veulent se lancer !
En tant que gérante d'une salle de sport à Mozac je peux témoigner, après échange après de nombreux adhérents que cet avis est largement partagé.
Nous espérons donc que ce beau projet verra le jour.
Cordialement.

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 12:07
À: Participation du Public

Proposition d'idées :

Monsieur le Maire,

Je suis opposé(e) au déménagement et à l'agrandissement du Parc Écureuil pour les raisons suivantes :

Les 8,3 hectares d'espace forestier envisagés pour le site hébergent une flore diversifiée (104 espèces répertoriées) composée en grande partie de chênes, mais aussi de pins sylvestres, de sapins, d'épicéas et de douglas. Tous ces arbres sont victimes de scolytes. Le piétinement du sol autour de ces arbres a un effet dévastateur sur leurs racines et entraîne leur disparition à plus ou moins brève échéance.

Cet espace forestier abrite également une faune avicole dont 18 espèces sont protégées, en particulier les chiroptères (chauve-souris) et les pics noirs. Cette faune serait fortement menacée par les travaux engagés dans le cadre du projet et par la sur fréquentation qui s'en suivrait.

Le changement climatique se conjuguerait avec l'augmentation de la fréquentation du site pour renforcer ces nuisances et les risques incendie.

La pollution induite par la circulation d'un nombre accru de véhicules serait aggravée en matière de bilan carbone et aussi sur le plan visuel et sonore.

L'insertion paysagère du nouveau parc porterait ainsi atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local source de bien-être pour les habitants de Châtel-Guyon, des environs, des touristes et des curistes.

Je veux que cet espace naturel et son accès restent libre et gratuit pour tous.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

06 233

158

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 13:23
À: Participation du Public
Objet: Soutien du parc écureuil

Bonjour,

Par ce mail, je souhaite soutenir le projet de déplacement du parc accrobranche Écureuil de Châtel-Guyon. C'est une activité ludique et dans l'air du temps qui montre le dynamisme d'une commune.

De plus, ne pas soutenir ce projet contribuera sans doute à affaiblir les affaires du gérant...

Cordialement

ob 234

7159

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 14:44
À: Participation du Public

Bonjour, je soutiens pleinement, le déplacement du parc écureuil, pour offrir aux petits et grands une activité en osmose avec la nature et très complémentaire.

ob 235

160

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 14:04
À: Participation du Public
Objet: Soutien au parc écureuil

Bonjour,

Par ce mail je souhaite faire part de mon total soutien pour le projet concernant le parc Écureuil accro branche de Châtel Guyon.

Étant professionnelle de l'enfance, en lien avec les famille du secteur, je trouve qu'un endroit comme celui ci est à protéger ! Les lieux ludiques extérieurs et accessibles dans les villes se font rares et sont tellement importants.

Il me semble que tout a été pensé pour que le changement de lieu se fasse de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement et des habitants.

Il me semble donc extrêmement important d'encourager toutes les initiatives qui vont dans le sens de proposer des activités extérieures aux familles !

Nous tous (entourage, voisins) de beauregard vendon , riom, chatel guyon... espérons vraiment que ce beau projet verra le jour afin que nous puissions continuer à passer de bon moments dans ce parc !

Cordialement.

ob 236

161

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 15:15
À: Participation du Public
Objet: Participation

Bonjour je soutien fortement le parc de chatel guyon

06 237

65

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 15:25
À: Participation du Public
Objet: projet de déménagement du parc écoreuil

Projet de déménagement du parc écoreuil

Je suis contre le projet de déménagement du parc écoreuil et pour la poursuite de cette activité sur le site occupé depuis plus de vingt ans. Des améliorations peuvent être apportées éventuellement, il existe des structures artificielles déjà utilisées dans d'autres parcs.

Le secteur concerné comporte en grande partie des chênes dont un nombre important est déjà atteint par les conséquences de la sécheresse (il suffit de lever la tête...). Face à l'évolution du climat dans les forêts françaises, ces arbres (les chênes) sont appelés à disparaître rapidement (voir émission FR3 le monde de Jamy du 06 Sept. 2023...)

Pensons aux enfants, écoles, familles, sportifs, curistes, promeneurs, personnes à mobilité réduite etc...qui évoluent dans cet espace public, poumon de notre ville, toujours repris en coeur par les candidats aux élections municipales...

Toutes les forêts sont menacées, n'accentuons pas les choses pour la nôtre !

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 15:25
À: Participation du Public
Objet: déplacement du Parc Ecureuil

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

Objet : déplacement du Parc Ecureuil

Bonjour.

Après consultation des pièces du déménagement du Parc Ecureuil , mes inquiétudes :

- augmentation de la fréquentation d'une partie de la forêt favorable à la promenade qui serait utilisée pour une activité commerciale : nuisances pour la faune, la flore et les promeneurs, construction d'infrastructures liées à l'activité (cabanes perchées, stations d'épandage, parkings, clôture de la zone) Risque d'incendie lié à la fréquentation du site.

-Les coûts de réalisation ,pour la Ville ,non précisés.

Non favorable à ce projet.

Cordialement.

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 16:06
À: Participation du Public
Objet: avis sur la forêt

Consultation du public sur le déménagement du parc Ecureuil

Avis de l'association défense et découverte de l'environnement et du patrimoine 32 allée du Bois Chatel-Guyon

- L'état sanitaire de notre forêt rejoint la situation des forêts françaises en général.

Les arbres souffrent de la sécheresse répétée et restent très vulnérables face aux insectes ravageurs.

Il suffit d'observer le haut des arbres et constater les branches mortes de plus en plus fréquentes sur de nombreux spécimens de toute essence.

Dans la zone convoitée, nous avons compter plus de 100 arbres notamment des chênes.

- Cet espace de terrain plat, le seul de la forêt à l'accès facile, est très prisé par une population diverse : jeux des écoliers et courses d'orientation des étudiants, familles et enfants, randonneurs, sportifs, curistes et personnes à mobilité réduite. Un lieu de ressources totalement gratuit, au calme, pour se détendre et apprécier l'ambiance de la forêt en suivant ses circuits fléchés (comme l'indique la mascotte "éco-responsable" de la ville de Chatel).

Un constat : le dossier du projet présenté demeure fragile, incomplet, comporte des anomalies et manquements voire des éléments contradictoires.

Ce déménagement reste inconcevable pour l'avenir de notre forêt et pour tous ceux qui la fréquentent. Nous en avons la preuve chaque jour par les témoignages de personnes qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer seulement par voie électronique. Certaines l'ont fait par écrit, elles doivent être considérées et entendues.

Nous ne sommes pas opposés à l'activité du Parc Ecureuil. Nous souhaitons qu'elle se poursuive au même lieu en apportant des améliorations, comme c'est le cas dans d'autres forêts dans le but justement de préserver l'environnement.

Au nom de notre association, de tous ses adhérents, de tous ceux qui se mobilisent pour préserver notre environnement, celui de notre vie indissociable de notre forêt, nous nous mobilisons pour la défendre et la protéger.

De :

Envoyé : jeudi 7 septembre 2023 16:08

À : Participation du Public <participationdupublic@chatel-guyon.fr>

OB 240

Objet : déménagement du parc Ecureuil

nb 241

61

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 19:38
À: Participation du Public
Objet: craintes face à l'implantation du parc écureuil

Je ne souhaite pas l'implantation du parc écureuil dans le parcours santé de la forêt de Chatel guyon.
J'ai la chance d'habiter près de la forêt et j'ai donc l'opportunité chaque jour d'observer les animaux qui y vivent. Je pense que la nuisance sonore sera le point le plus préjudiciable pour les animaux comme pour les humains . Même si le parc écureuil n'est ouvert que 5 mois par an, l'affluence pendant cette période autant en humains qu'en véhicules va être le déclencheur de la disparition des animaux qui vivent actuellement dans la forêt.
La forêt est une véritable richesse qu'il faut à tout prix préserver à notre époque. Ce thème a été étudié avec mes élèves pendant 2 ans , il en est ressorti de magnifiques histoires et des temps de balades et d'échanges. J'ai très peur de devoir faire une croix sur cette richesse commune à tous au nom encore une fois du profit.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

06242

162

De:
Envoyé: jeudi 7 septembre 2023 20:46
À: Participation du Public
Objet: spam>Parc ecreuil

Très bon parc ecreuil !

ob 243

168

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 01:51
À: Participation du Public
Objet: Avis déménagement parc écreuil

Bonjour,

En tant que Châtel-Guyonnais et habitant proche du parc écreuil existant, je tenais à apporter un avis franc et personnel concernant ce projet.

Après lecture de l'ensemble des documents mis à disposition, je trouve assez juste le déplacement de cette activité vers un autre bois. C'est une activité majeure, faisant ainsi rayonner la commune à travers le territoire, il est important de les soutenir. Le climat se transforme et il modifie en même temps nos paysages et nos forêts. Il semble évident que les résineux seront de plus en plus touchés par les maladies, les sécheresses et seront amenés à disparaître en Auvergne d'ici quelques décennies. La question pourrait aussi se poser avec les chênes, que nous voyons dépérir lentement.

Je ne vois donc pas d'inconvénient pour la mutation de cette activité, c'est sans doute une bonne chose pour tout le monde, ainsi que Dame Nature. Cependant, la mise en place d'une clôture de 2.5 mètres de haut sur près de 3 Ha pour fermer environ un tiers du parc m'inquiète. Le parc écreuil existant permet aux promeneurs de déambuler librement dans la forêt, puisque c'est un espace public. Pourquoi vouloir fermer une partie du nouveau parc écreuil ? Ce dispositif serait assez maladroit et inadapté avec l'environnement dans lequel il s'insère. Cela dénaturerait complètement le lieu et serait impopulaire au vu de la population locale. Je me permets donc de vous alerter sur ce point qui me semble inadapté avec les valeurs du projet.

Également, sauf erreur de ma part si je n'ai pas vu les paragraphes qui l'expliquent, que va devenir l'actuelle zone du parc écreuil dans le cas du déménagement ? L'ONF a-t-elle prévu d'abattre et/ou de replanter des arbres ?

Dans l'attente de vous lire, je vous souhaite une bonne journée et vous remercie également de permettre aux habitants de pouvoir s'exprimer à ce sujet.

Cordialement,

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 08:56
À: Participation du Public
Objet: Parc accro branches

La présentation du projet telle qu'elle figure sur le site de la consultation en ligne est contestable sur le fond comme sur la forme.

D'entrée de jeu, la municipalité par voie d'affichage public en mairie, indique que la consultation sera close le 4 août alors que la date limite a été fixée au 10 septembre.

Le projet tel qu'il est présenté se réduit au seul déplacement du parc écureuil et passe sous silence une extension qui aboutit au quasi triplement de l'emprise dudit parc. La convention d'occupation actuelle fait état de 3,58 ha, le nouveau parc s'étendra sur les 8,3 ha de la parcelle requalifiée NI. Il s'agit bien de la création d'une nouvelle structure et non pas de son simple transfert d'un site à un autre.

Les documents annexés à la consultation sont sujets à caution, l'emprise foncière est approximativement évaluée à "*environ 4 hectares*", or la parcelle requalifiée en zone NI lors de la modification du PLU i s'étend sur 8,3 ha. Si certains multiplient les pains, d'autres se complaisent à diviser les surfaces. A quoi servent les 4 hectares manquants sinon à desservir le futur parc et à assurer le stationnement de 90 voitures et de 3 autocars, à installer l'espace de briefing, la restauration, les hébergements, les sanitaires et autres logistiques, tous, éléments constitutifs du parc ?

C'est par conséquent la représentation d'une réalité délibérément tronquée par rapport aux contours réels du projet. Dès le départ il y a volonté manifeste de désinformation.

On relève aussi les aspects tendancieux et le manque d'objectivité de ce document. Il anticipe sur les éléments à en attendre avec une Foire Aux Questions digne d'un argumentaire de vente en ligne complètement hors sujet dans une consultation mise en œuvre par une collectivité locale ; on devine ici que les artifices de la communication ont égaré ceux qui l'ont mise en forme, or il ne s'agit pas de la rédaction du bulletin municipal. La méthode utilisée qui suggère des approbations est inappropriée, il n'est nul besoin de fournir un catalogue de réponses, ce sont les gens consultés qui vous les apporteront. Contentez-vous de votre rôle d'organisateur et n'empiétez pas sur la parole des citoyens, ils sont parfaitement capables de s'exprimer. De surcroît, les arguments clé en main portent la marque de l'inexactitude ou de l'approximation comme celui qui consiste à dire que l'espace restera public ; il suffit de se rendre sur le site actuel pour constater que la SN Pons ne l'entend pas de la même façon.

Les pièces jointes en annexe sont aussi matière à observations, comme ce permis d'aménager déposé par la SN Pons sur un site sur lequel elle n'a ni droit ni titre. Il en est de même pour l'autorisation de stationnement et la demande de permis de défrichement.

Un seul avis d'expert figure, ce qui est loin d'être probant et appelle d'autres expertises ; le principe de l'expertise étant de confronter les avis avant d'en tirer des conclusions.

La modification du PLU en date du 7 mars dernier est susceptible de recours, elle n'est absolument pas motivée. Comment une parcelle au cœur de la zone N d'une dimension correspondant aux besoins du parc écurueil tels que l'exploitant les a exprimés se trouve requalifiée en zone NI autrement que par ce que l'on pourrait qualifier comme un conflit d'opportunité ou un alignement heureux de coïncidences ? On notera que l'exploitant siège en tant que membre du bureau de Terra Volcana, l'office de tourisme intercommunal. Tout cela fait beaucoup de proximité et de connivence entre les différents acteurs. Cela n'a échappé à personne lors de la réunion du 6 juin dernier.

Le feu vert donné par le Parc des Volcans appelle des remarques, le président dudit parc étant encore il y a peu adjoint au maire au sein d'un conseil municipal où il continue de siéger au sein de la majorité.

Sur le fond, il s'agit d'une privatisation-confiscation de la forêt communale. Privatisation qui, malgré le déni du maire, est le terme le plus approprié à l'attribution de ces 8 hectares à une société privée qui en aura le plein usage pour y dégager des bénéfices conséquents. Confiscation car les usagers habituels de cet espace naturel en seront chassés, tout comme les activités non polluantes et non destructrices qui y ont cours.

Les prétendues retombées économiques pour la commune sont un leurre. La consommation se fera sur place avec la vente des billets d'accès, la restauration et l'hébergement, seule la SN Pons en touchera les bénéfices, SN Pons dont on notera qu'elle acquitte la CFE sur la commune de Loubeyrat où elle a son siège, hors RLV.

Indirectement, il n'existe pas non plus de ruissellement vers le marché local en terme d'approvisionnement. La plaquette publicitaire de la SN Pons, dans une totale innocence, nous révèle que ses offres repas sont fournies par un traiteur clermontois. Pour mieux évaluer un éventuel impact économique, je vous invite à questionner les commerçants Châtel-Guyonnais sur les retours directs ou indirects qu'ils ont de la présence du parc écurueil depuis vingt ans.

Il n'est fait état d'aucune disposition relative à la restitution des surfaces actuellement occupées par le parc. Or, la convention d'occupation impose une restitution à l'identique.

Dans l'état actuel, la municipalité n'est pas en mesure de produire les rapports d'expertise annuelle que doit lui remettre la SN Pons selon les dispositions de la convention tripartite entre la ville, l'ONF et l'exploitant. Ces documents ont pour but de vérifier l'état des arbres et de prévenir les risques éventuels. C'est donc un manquement grave de la municipalité à ses obligations de contrôle.

Nulle part il n'est précisé qui prendra à sa charge les travaux d'aménagement, et il n'incombe pas aux Châtel-Guyonnais de contribuer à la marge bénéficiaires de la SN Pons en finançant les investissements à sa place :

- tranchée de 100 mètres commune aux réseaux, distance qui paraît minimisée puisqu'il est dit ailleurs que la longueur du chemin forestier est de 300 mètres (10 à 50 € le mètre pour le seul creusement, plus tuyaux, câbles et branchement ENEDIS).

- micro-station d'épandage car pas de réseau EU sur le site avec adjonction d'une pompe de relevage; plus contrat d'entretien et vidange périodique.

Aucune précision n'est apportée sur le risque incendie qui se voit démultiplié par l'augmentation de la fréquentation des lieux. Le nombre d'incendie en forêts est-il insuffisant dans

ce pays pour qu'il n'appelle à certaines mesures préventive? A moins que l'on ne se réfugie derrière le raisonnement fataliste du "*Qui aurait pu prévoir que ...*" selon un discours en vogue.

Voir en le parc écureuil un élément attractif pour la station est un autre leurre, sa présence dans la forêt est contre productive quand on interroge les curistes rencontrés sur place. On a constaté que certains d'entre eux ont assisté à la réunion du 6 juin. Eux aussi en seront chassés. A-t-on trop de curistes dans la station pour les négliger ?

Le Sentier des sculptures, 40 souches d'arbres proposées au regard du promeneur sous la forme d'animaux, de personnages et de représentations laissées à la libre interprétation du flâneur bordent les chemins du site menacé. Œuvres d'un artiste local, elle sont mises en avant par Terra Volcana, l'office du tourisme intercommunal, comme un incontournable. On cherche une ligne directrice dans la stratégie de développement touristique de la commune et de l'intercommunalité, car elles sont maintenant promises à un sort moins glorieux où elles seront soumises à la dégradation liée à la fréquentation.

La préservation de la forêt, le maintien de la biodiversité, le libre accès à un espace naturel de détente et de promenade et sa non marchandisation sont autant de raisons de renoncer à ce projet. L'installation de l'accro-branches en exclura les mères de familles et leurs enfants, elle substituera un parc de loisirs payant à un espace naturel gratuit. Quand on les rencontre et on les questionne sur le sujet, elle se réjouissent de l'existant où les gosses s'amuse sans artifices et découvrent l'environnement naturel ; les budgets familiaux dans une période d'inflation n'autorisent pas l'accès récurrent à un loisir payant. C'est donc un recul social et familial par rapport à l'existant avec des familles entières contraintes d'aller voir ailleurs.

La forêt des Planelles, ses parcours de randonnées, l'espace convoité par l'exploitant autour du parcours de santé, permettent à des personnes avançant en âge ou à mobilité relative de pratiquer la marche à pied sans risques et sans difficultés. Il est difficile de leur suggérer de se rabattre sur le Mont-Chalusset ou de faire l'ascension du calvaire.

Quand on revient sur la forme de cette consultation, aucune précision n'est apportée sur le traitement des remarques, apports et objections formulés par les participants à cette consultation, aucune obligation de transparence non plus. Des questions se posent :

- qui sera chargé de les traiter ?
- un huissier sera-t-il mandaté pour vérifier la validité de la consultation ?
- une commission de surveillance des opérations de recensement et de dépouillement est-elle prévue ?
- qui va examiner les contributions de chacun et en tirer les enseignements; et comment seront-ils évalué ?
- qui tranchera au final et sur la base de quels critères ?
- quelle communication sur la consultation la municipalité est-elle tenue de mettre en œuvre ?
- quelles garanties ont ceux qui apportent leurs remarques de manière épistolaire, leur délivre-t-on un reçu ?
- quel est le contrôle exercé par la sous-préfecture ?

Les contours de cette procédure sont trop flous et quel crédit reste-t-il à la municipalité en terme d'objectivité quand on mesure le niveau d'engagement du maire à travers son soutien sans faille à la SN Pons ?

Il règne actuellement la plus grande opacité dans le traitement de la consultation, aucune précision n'est fournie sur le site de la mairie. S'agit-il d'un entonnoir ? Tout cela requiert des éclaircissements et si aucune réponse n'est apportée à ces interrogations, les garanties ne seront pas de mise quant à l'objectivité d'une municipalité et de son maire qui ont clairement choisi le camp de la SN Pons et l'ont exprimé publiquement et sans la moindre retenue lors de la réunion du 6 juin. Il convient de lever le doute avant toute chose par une procédure clairement définie et formalisée.

Le parti pris d'entrée de jeu par la municipalité remet en question sa capacité à conduire la consultation dans la sérénité. En se ralliant au porteur du projet, elle a manqué à l'obligation de réserve qui sied à ce genre de débat.

Une fois encore, l'attelage municipal s'emballe et s'affranchit des procédures, trop peu sûr qu'il est d'arriver à bon port s'il les respecte. Tout comme la SN Pons qui a la date du 3 septembre a fait marquer dix-sept arbres par son prestataire Arboricordes.

Cela amène à remettre en cause cette consultation et à exiger une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur, comme l'imposent la nature et la dimension du projet.

Ce projet, c'est la saisie arbitraire d'un bien commun que les habitants veulent conserver en l'état et y accéder librement en toute saison. Il est clairement inadmissible que cet espace soit livré à une société commerciale qui générera des profits au détriment de la collectivité publique et de ceux qui la font vivre au quotidien.

C'est un déni de démocratie locale auquel nous sommes confrontés. Placés face à la volonté du maire qui sacrifie l'intérêt général et le bien commun au profit d'une seule personne, sans tenir compte de l'avis de ses administrés, il nous est nécessaire de rappeler certaines évidences tant la manière dont sont traités les Châtel-Guyonnais porte la marque du mépris et de l'irrespect. Il est clair que l'objectif initial de la municipalité était de procéder de manière expéditive et de nous placer devant le fait accompli. Serions-nous moins intelligents que les membres du conseil municipal pour émettre un avis ? Nous considère-t-on comme des sous-citoyens simplement aptes à faire tamponner leurs cartes d'électeurs tous les six ans.

La démocratie dure le temps d'un mandat et chaque jour qu'il compte, elle ne se limite pas au jour du scrutin. Le maire n'est pas le propriétaire de la commune, ni le châtelain de ses terres, il a des comptes à rendre aux citoyens.

Cette procédure en ligne est, répétons le, contestable et elle sera contestée. En attendant une authentique enquête publique, nous avons à cœur d'y répondre à travers une voie ouverte par l'ADEP et le Collectif Nous Irons Tous aux Bois qui ont levé le voile sur un projet que la commune entourait de la plus grande confidentialité. L'adhésion massive et spontanée des habitants de Châtel-Guyon et des alentours à la préservation de la forêt vient légitimer cette démarche et lui donner une nature et une dimension où les Châtel-Guyonnais entendent se voir reconnaître leur droit d'expression.

ob 245

71

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 09:14
À: Participation du Public
Objet: déplacement du Parc Ecureuil

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

Bonjour.

Après consultation des pièces du déménagement du Parc Ecureuil , mes inquiétudes :

- augmentation de la fréquentation d'une partie de la forêt favorable à la promenade qui serait utilisée pour une activité commerciale : nuisance pour la faune la flore et les promeneurs, construction d'infrastructures liées à l'activité (cabanes perchés, stations d'épandage, parkings, clôture de la zone) Risque d'incendie lié à la fréquentation du site.

Les coûts de réalisation pour la Ville demandent à être précisés.

Non favorable à ce projet.

Cordialement.

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

06 246

164

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 10:49
À: Participation du Public
Objet: soutien Parc Ecureuil

Bonjour,

A l'attention du responsable de l'enquête publique pour le déménagement du Parc Ecureuil :

Je soutiens cette initiative.

Etant gérant d'une société de location de vans aménagés sur la commune d'Orcines, je rencontre beaucoup de familles et de couples venant découvrir la région.

Ce parc compte parmi les lieux qui permettent aux vacanciers de découvrir les environs et d'y vivre des expériences en famille.

Parmi nos clients, ceux qui ont séjourné en Auvergne nous ont vanté les atouts de notre territoire et des activités qui y sont proposées.

Ils aiment pouvoir découvrir avec leurs enfants le patrimoine volcanique avec des activités ludiques et variées qui se complètent bien (Vulcania, Lemptégy, parcs accrobranches, centre thermaux ludiques, VTT, randonnées etc)

Nous avons besoin de porteurs de projets privés pour proposer des activités et animations qui mettent en valeur notre territoire et permettent aux gens d'y séjourner plusieurs jours.

Ce parc est bien loin d'être un « disneyland », il est respectueux de son environnement et saura s'intégrer dans une nouvelle forêt.

Il apporte à mon sens peu de nuisances par rapport à ses atouts et s'adresse à tous les publics (locaux, scolaires, touristes). Il est accessible au plus grand nombre et démocratise les activités à sensations en plein air.

Nous aurons bientôt plus de recul sur l'attractivité de notre région sur cette saison 2023, à mon sens elle a augmenté, c'est grâce à ces initiatives privées que notre territoire gagne en attractivité touristique et en retombées économiques locales (boulangeries, alimentation, restauration, hébergements ...et j'en oublie)

Cordialement,

Clermont-Ferrand



+33 6 07 61 52 41

clermont@wevan.fr

36 bis rue de la Chaloux, 63870 ORCINES



ob 247

165

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 10:51
À: Participation du Public
Objet: Avis projet de déménagement du parc écureuil

Bonjour,

A la lecture des différents documents du projet de déménagement du Parc Écureuil, je suis pour cette installation.

Cependant, je pense qu'il faut rester vigilant sur le fait qu'il y a beaucoup d'activités concentrées à même endroit. Il serait appréciable de préciser et d'indiquer correctement les différents parcours et activités. Non seulement pour que ce soit compréhensible de tous mais aussi pour le respect des activités des uns et des autres. Cet espace de partage ne doit pas être approprié (ou semblé l'être) par le Parc Écureuil.

Bien cordialement,

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 14:42
À: Participation du Public
Objet: avis parc écureuil

Monsieur le Maire,

La participation du public s'effectue dans le cadre de la demande de permis d'aménager et de

la procédure de consultation, au cas par cas, de l'autorité environnementale dont l'objectif est d'améliorer la prise en compte de l'environnement et l'information du public.

Elle fait suite à une réunion publique du 06-06-2023

L'arrête municipal du 20-06-2023 organise la consultation.

Il précise que l'ensemble des pièces du permis d'aménager, l'étude d'impact, le complément d'étude et l'avis de la MRAE seront mis à disposition du public.

Ce dossier a déjà un long parcours, il débute par la consultation au cas par cas du Préfet en date du 01-04-2022, se poursuit par l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale(MRAE) du 24-04-2023 et se termine par la demande d'aménager en cours en date du 30-01-2023.

A chacune de ces étapes un dossier a été déposé, les éléments des deux premiers sont consultables en ligne et le dernier fait l'objet de la consultation publique en cours.

Viennent de plus se greffer une demande de déforestation et une consultation du Spanc.

Concernant le dossier

-L'étude d'impact annoncée par l'arrête municipal 20-06-2023 n'est pas présente, seule un résumé non technique y figure et ce dernier, dont l'objectif est de rendre compréhensible à chacun les résultats de l'étude technique, ne se prive pas d'utiliser des abréviations non traduites (SCRCE, ZIP, TVB) , des termes scientifiques (chiroptère c'est moins parlant que chauve souris) . Elle ne permet pas d'apporter une information accessible à tous.

-L'imprimé Cerfa de la demande de permis d'aménager, objet de la consultation, n'est pas disponible sur le site.

De l'analyse des éléments disponibles du dossier il ressort :

1 Ce projet dont l'objectif affiché est de déplacer le parc Ecureuil sur une nouvelle parcelle propriété de la commune de Chatel-Guyon pour assurer la pérennité de l'entreprise gestionnaire de ce parc et en raison de l'état sanitaire de la forêt du site actuel ne fait absolument pas la démonstration de cette nécessité.

En effet aucune analyse comparative de l'état des 2 sites n'est fournie, l'actuel où quelques arbres disparaissent chaque années aux dires de l'expert et du pétitionnaire(réunion 30-03-2023 avec l'Adep) et le site futur où l'état de

la forêt, malgré l'entretien (entretien 2019 Onf et communal l'hiver dernier (avec une cinquantaine d'arbres abattus), montre toujours beaucoup d'arbres morts ou en souffrance. Cet état est à mettre en relation avec les préoccupations récentes des scientifiques (Inrae, Onf) sur l'évolution des chênes pédonculés, présents sur le site, face au réchauffement climatique.

Le stress hydrique se traduit par le dépérissement en particulier du houppier des chênes mais qui peut aller jusqu'à la mort (avec l'aide des insectes) sur le site de la parcelle objet de la demande du permis d'aménager qui sera à terme incompatible avec les activités envisagées en particulier vis à vis des risques.

La chênaie de Chatel-guyon ne fait pas exception à la règle, on constate actuellement un doublement de la mortalité dans la forêt Française et des études sont en cours pour interpréter ces phénomènes qui se généralisent et qui semblent liés à l'épuisement des chênes par le stress hydrique et des attaques d'insectes pas uniquement de scolytes.

L'avis de l'expert tout en ne préjugant pas du réchauffement climatique, alors que c'est une demande expresse de la MRAE, est très prudent sur sa formulation : » le nouveau site semble plus

résilient, moins susceptible d'attaque parasitaire (scolyte) « .

Cet avis repose sur une visite du site en janvier 2021, la forêt a déjà évolué depuis et l'avis du 17/03/2022, de ce même expert, exprimé pour le dossier de demande au cas par cas était beaucoup moins prudent. Ce changement est certainement à mettre en relation avec la prise de conscience des scientifiques qui sont rejoints par les gestionnaires de forêt sur la problématique de l'avenir du chêne en France

Le déménagement prévu consiste donc à déplacer le parc vers une parcelle où une mortalité est plus forte, avec des incertitudes encore plus fortes sur l'avenir. Il est donc contraire à l'objectif du projet

2 Ce dossier dans sa réalisation comporte des erreurs par exemple d'échelle, de positionnement d'aménagement où le plan n'est pas compatible avec les coordonnées affichées..

Ces erreurs, parfois répétées au cours des différentes étapes du dossier ne donnent pas l'impression de solidité et donc de confiance.

3 Ce dossier varie en fonction des interlocuteurs.

En effet ce dernier dossier, objet de la consultation, dans son plan masse daté d'avril 2023 donc postérieur à la demande de permis d'aménager(30-01-2023) fait clairement apparaître une zone clôturée d'environ 2 hectares avec 1 piquet tout les 2,5m non présente sur les dossiers Préfet et MRAE.

A priori la modification du dossier au cours de l'instruction pour améliorer la prise en compte de l'environnement est possible mais là c'est une détérioration de cette prise en compte !.

Il présente également une demande de permis de défricher du 03-05-2023 incomplète puisque seule la page 3 de la demande est fournie. Cette demande est en contradiction complète avec les affirmations faite dans l'étude d'impact, la réponse à la MRAE, où il est toujours affirmé qu'il n'y a aucun abattage d'arbre mais en cohérence avec le sentiment que la réalisation des travaux de mise en place des containers, de clôture, d'amenée de l'eau et d'électricité et d'assainissement et l'exploitation du parc pour des raisons de sécurité ne pourront se faire sans abattre des arbres et d'élagage sévère.

Ces 2 modifications importantes de la teneur du dossier sont donc postérieures à la consultation du Préfet et de la MRAE et aggravent notablement les impacts sur l'environnement et l'accessibilité des terrains communaux et devraient donc être portées à connaissance à la MRAE.

4 Ce dossier , objet de la participation du public est très peu précis :

-pas de surface clairement affichée pour l'accueil, la plateforme, les cabanes.

-si on a le détail du modèle de nano station d'épuration on a aucune information sur le traitement de déchets solides des toilettes sèches.

5 Le dossier n'aborde pas clairement le devenir de l'ancien site si ce n'est que l'on récupère l'ensemble des équipements. Par contre suite à la réunion publique du 06-06-2023 on sait que les activités annexes restauration, l'hébergement dans les cabanes, trottinettes électriques tout terrain, manifestations diverses seront transférées. Ces activités auront obligatoirement un impact sur le milieu qui n'est abordé dans aucune pièce du dossier objet de la consultation et des dossiers déposés à la MRAE

Pour toutes ces raisons et en particulier compte tenu de l'évolution de la chênaie , je suis défavorable à ce dossier de déplacement du Parc écureuil qui devrait rester sur son site actuel.

En effet le parc Ecureuil actuel, implanté depuis longtemps, à une époque où le réchauffement climatique n'était pas aussi engagé, en continuité de l'urbanisation est intégré à la vie de Chatel-Guyon. Les mesures prises pour limiter le piétinement ont conduit à un certain équilibre en limitant la mortalité annuelle à quelques individus et donc en fait moins de mortalité d'arbres que le nouveau envisagé. Il y aurait moins d'incertitude pour tout le monde sur le maintien en place avec des adaptations techniques de support comme elles se font sur d'autres sites. La parcelle du parcours de santé, sous réserve d'en limiter le piétinement, pourrait conserver ainsi sa mission publique actuelle de zone de quiétude , de contact avec la nature, de sérénité, pour tous ceux qui, en raison, de leur âge ou de leur état de santé ne peuvent affronter les pentes importantes des autres secteurs de la forêt de Chatel-guyon.

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 16:45
À: Participation du Public
Objet: Participation du public - aménagement du Parc Ecureuil

Monsieur le Maire,

Je suis opposé au déménagement et à l'agrandissement du Parc Écureuil pour les raisons suivantes :

1. Je trouve déplacé qu'un maire s'autorise le droit de céder plus de huit hectares de forêts, se trouvant au beau milieu d'un parcours de santé, uniquement à des fins mercantiles. Ce lieu est le bien de tous et ne doit pas devenir le bien d'une seule personne.
2. J'étais présent à la réunion du 6 juin dernier à la Mouniaude. J'ai été choqué par votre comportement vis-à-vis d'un administré, certes passablement énervé, mais votre « Fermez-là » avait quelque chose de choquant et de totalement déplacé.
3. J'ai écouté vos arguments et ils ne m'ont pas convaincu. Lorsque vous parlez de retombées économiques sur les commerces de Châtel-Guyon, quelles sont-elles ?

Dans la mesure où le Parc Écureuil propose des repas (entrées, plats, desserts), propose également des boissons voire des glaces et dernièrement utilise les services d'un traiteur, nous faire croire que les clients du parc iront à Châtel-Guyon consommer dans les bars et restaurants est totalement utopique.

4. J'ai lu avec attention les pièces fournies sur le site internet de la mairie. Il y a des tas de choses qui ne vont pas.

Il est fait mention d'une autorisation de stationnement de 49 places signée par vous, monsieur le Maire, alors que le projet parle de 90 places.

Il manque les deux premières pages du permis de défricher. Pourquoi ? Que veut-on cacher ?

Le projet prévoit une tranchée commune de raccordement (eau, électricité et téléphone) partant de l'entrée du Parc jusqu'au bâtiment d'accueil. Quid du raccordement du Parc au réseau ? Qui va supporter le coût de ces travaux ? la commune, le Parc ?

5. Monsieur Pons nous a parlé d'une clôture qui n'en serait pas une mais qui protégerait l'ensemble de ses installations. Il a été dit aussi que ce grillage serait surélevé de cinquante centimètres pour laisser passer la faune. Malheureusement sur les documents il est question de vingt-cinq centimètres. Ça manque de clarté...
6. Dans le document du CERA qui recense la faune, il manque deux espèces : Le Milan royal des palombes et l'autour des palombes. Pourtant en 2020, dans un document accrédité du logo de la mairie, portant sur l'ensemble du parcours de santé, ces deux espèces sont bien répertoriées. Pourquoi n'y sont-elles plus ? oubli ?
7. S'il est vrai de constater que la forêt est malade (Scolytes, réchauffement climatique etc) que va-t-il en être par l'afflux de véhicules sur le site ?
8. Enfin pour terminer, j'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que le parcours de santé est un patrimoine commun, le bien de tous, qu'il doit le rester et si vous le fréquentez un peu plus, vous vous rendriez compte que cet endroit est très fréquenté par une foule de personnes à différentes heures de la journée (personnes âgées, mères de famille avec leurs enfants, promeneurs, joggeurs, vététistes, personnes promenant leurs chiens, collégiens et ce plusieurs fois par semaines etc) venues profiter du lieu et surtout du calme.

Je souhaite que cet espace naturel et son accès restent libre et gratuit pour tous. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 16:50
À: Participation du Public
Objet: Avis Parc Ecureuil

Ce 6 Septembre 2023, une émission spéciale relative à la forêt a été diffusée à la télévision. Il est notoire que le réchauffement climatique entraîne la fragilisation de la forêt. En 30 ans, le taux de mortalité des arbres a doublé en Europe. Chatel-Guyon, par conséquent, n'échappe pas à ce constat.

Or l'importance de l'arbre dans notre écosystème est de plus en plus prépondérante car il contribue, à sa mesure, à limiter les effets délétères de ce réchauffement. Limiter notre action impactant la nature, pour le maintien et le bon développement des arbres, et en particulier sur les plus matures, est désormais une règle impérative à mettre en œuvre et ce dès à présent.

Dans ce contexte, il est proposé de déménager le parc Ecureuil actuel vers un emplacement avec les caractéristiques suivantes :

- Zone peuplée de feuillus, en particulier de chênes imposants
- Ajout d'activités par rapport à l'existant (ex : nuitées proposées)
- Ajout d'une micro station et d'un champ d'épandage

Or, les chênes sont à la merci des attaques de l'agrile (insecte) qui aboutit aux mêmes effets que le scolyte pour les résineux.

L'ajout d'activités vise à accroître la présence de personnes en forêt et par voie de conséquence l'accroissement de la pollution de la zone convoitée, justifiant la création d'un champ d'épandage.

De plus, l'augmentation de la fréquentation va nécessairement contribuer à un plus fort tassement du sol et par voie de conséquence à un déficit en eau disponible pour le sous-sol plus rapidement, en complément de la sécheresse déjà actée par la municipalité (restrictions d'eau).

Transmettre plus de 8 hectares à Parc Ecureuil, c'est donc accélérer la dégradation des arbres de ce site et les rendre plus rapidement vulnérables aux attaques d'insectes.

Par ailleurs, que fait le responsable de cette entreprise vis-à-vis du lieu qu'il compte délaissé ? En parcourant les pièces du dossier mis à disposition : rien a priori. Cela laisse la désagréable image d'un enfant gâté dont le jouet détérioré est remplacé par un nouveau sans que celui ou celle qui le contente ne cherche à tirer la conclusion qui s'impose.

Transmettre ce lieu à cette entreprise n'est, en définitive, pas une bonne décision.

ob 251

166

De:
Envoyé: vendredi 8 septembre 2023 20:19
A: Participation du Public

Bonjour,

Je vous envoie ce message pour soutenir le programme de monsieur Pons Sébastien pour le déplacement du parc écoreuil.

Il faut absolument que ce projet voit le jour et ne pénalise pas toute une partie de la population pour un groupe de promeneur

ob 252

75

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 00:25
À: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement et d'agrandissement du Parc Ecureuil

Je suis contre le projet de déménagement et d'agrandissement du Parc Ecureuil.

Je suis effarée par la manière dont la municipalité s'est affranchie des règles démocratiques concernant l'information du public et totalement choquée par les propos tenu par le maire (« fermez là ») lors de la réunion publique sur le même sujet.

Effarant également, la connivence évidente entre le maire et Monsieur PONS lors de cette réunion, ainsi que la publicité faite par la mairie sur le Parc Ecureuil comme si cette entreprise était l'équivalent de notre piscine municipale.

Bref, les genres sont mélangés et un autre morceau du patrimoine public va encore tomber dans l'escabelle d'un unique bénéficiaire privé.

Et tout ça au détriment complet de notre environnement, de sa biodiversité et surtout de sa pérennité.

Comment est-il possible d'envisager d'affaiblir encore notre forêt pour que quelques uns s'amuse à la cime des arbres déjà épuisés ?

Tous les acteurs majeurs et spécialistes de l'environnement contestent cette idée mais la mairie de Chatelguyon s'entête. Vous pouvez jouer sur les mots et dire que vous avez des accords, mais ces accords ne sont pas la confirmation que ce parc d'attraction dans nos arbres sera sans conséquence pour la faune et la flore. Non, le vrai problème est que le maire peut décider, contre l'avis de tous, en totale partialité sans aucun contre-pouvoir, de faire n'importe quoi.

Là véritable question est pourquoi ? Pour l'argent ? Ça va coûter une fortune au contribuable et rapporter à un privé. Car qui va payer l'acheminement de l'électricité sur le nouveau site ? Qui va payer la remise en état du chemin de Creytas totalement décimé ?

Vous faites une consultation publique pour nous informer, mais à la lecture de vos documents, nous n'avons aucune réponse et encore plus de questions.

Des documents indiquent que le parc fera 40000m² et d'autres qu'il fera 83000m². Pour le parking idem. A vous lire, le nouveau parc écureuil ne coupera aucun arbre et puis lorsqu'on explore les documents, il y aura un élagage conséquent parce qu'un container devra être installé pour l'accueil . La demande d'examen est bourrée d'inexactitudes voire de fausses informations (des logements, des clients mais pas d'évacuation de déchets ?)

Quid des chauves-souris et des filets prévus pour que les clients s'amuse.

Quid du Pic noir et de la préservation de son habitat naturel.

Enfin, l'avis de l'ONF ne nous a pas été communiqué, pour quelle raison ??

Vous allez ruiner un site extraordinaire et fragile pour le profit d'un seul.

Une farce démocratique que vous nous servez là.

ob 253

167

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 11:47
À: Participation du Public
Objet: Soutiens projet de déménagement du parc Ecureuil

Nous soutenons totalement le projet de déménagement du parc écureuil. Il y a assez d'endroits pour que les marcheurs, jeunes et moins jeunes, puissent satisfaire leurs envies.

Nous vous souhaitons bonne route.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

ob 254

168

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 12:01
À: Participation du Public
Objet: Soutien parc ecureuil accro branche

Bonjour,

Par ce mail, je vous adresse mon soutien pour le projet de parc Écureuil accro branche sur Châtel Guyon. Il est très important pour le secteur de conserver de l'attractivité .

Merci
Cordialement

ob 255

169

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 12:05
A: Participation du Public
Objet: Soutien Parc Écureuil Chatel

Bonjour

Je souhaite par ce mail apporter mon soutien au parc accrobranche Écureuil de Chatel Guyon.
C'est une activité ludique pour les enfants mais aussi pour les plus grands du secteur mais également très bénéfique pour le tourisme de la ville...

Merci

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 16:35
À: Participation du Public
Objet: Réponse à la consultation publique mise en place par la mairie de Châtel-Guyon au sujet du projet « parc écreuil »

Réponse à la consultation publique mise en place par la mairie de Châtel-Guyon au sujet du projet « parc écreuil »

Le projet de déplacement et d'agrandissement du parc écreuil dans la forêt communale de Châtel-Guyon menace gravement cette forêt et son environnement limitrophe. Il affectera notablement les conditions de vie des habitants de cette commune, ainsi que celle de tous les usagers de la forêt.

Ce projet comporte des risques forts de nuisances et de pollution sur la flore et la faune.

Les 8,3 hectares d'espace forestier envisagés pour le site du parc hébergent une flore diversifiée (104 espèces) composée de chênes, de pins sylvestres, de sapins et d'épicéas. Tous ces arbres, victimes de scolytes, seraient d'autant plus fragilisés par le piétinement du sol dévastateur pour les racines.

Cet espace forestier abrite une population d'oiseaux et de chauve souris dont 18 espèces sont protégées. Cette faune serait perturbée par les travaux engagés dans le cadre du projet et par la sur fréquentation qui s'en suivrait.

La pollution du site et des environs serait aggravée en matière de bilan carbone et sur le plan sonore et visuel en raison de la circulation accrue des véhicules amenant les clients sur le site.

Le changement climatique se conjuguera avec cette augmentation de la circulation pour renforcer les nuisances et les risques incendie sur le site.

De manière globale, l'implantation du nouveau parc dans ce paysage porterait atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local source de bien-être pour les habitants de Châtel-Guyon, des environs, des touristes et des curistes.

Outre les dégradations écologiques et paysagères qu'il provoquerait, ce nouveau parc porterait atteinte aux droits de tous d'accéder et de se déplacer librement dans cet espace forestier communal, quelles que soient les capacités physiques, les moyens financiers et l'âge de chacun.

Il provoquerait ainsi une atteinte dommageable à ce patrimoine local d'usage public.

Ce projet s'inscrit en contradiction totale avec la prise en considération prioritaire du respect et de la préservation du patrimoine naturel, à l'échelle locale, nationale et même planétaire.

Pour toutes ces raisons fondamentales, et afin que soit respecté et préservé le patrimoine naturel que constitue la forêt communale de Châtel-Guyon, **je suis en désaccord avec le projet de déplacement et d'agrandissement du parc écreuil.**



Sans virus. www.avast.com

ob 257

29

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 18:52
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique : parc Ecureuil

Bonjour,

Après examen des différentes pièces du dossier, je ne suis **PAS FAVORABLE** au déplacement du parc actuel.

Nous n'avons pas les coûts d'aménagement liés aux arrivées d'eau, électricité, aménagement routier et autres.

Les arbres de la forêt où le futur parc veut s'implanter sont également en mauvais état. C'est reporté le problème pour dans quelques années.

Qui paie ? le Citoyen ?? Nos impôts ?

Cordialement



Sans virus. www.avast.com

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 19:25
A: Participation du Public
Objet: Projet de déménagement du parc écoreuil - participation du public

Monsieur le Maire,

Je réside à Châtel Guyon depuis maintenant 20 ans et je suis contre ce projet de déménagement du parc écoreuil pour les raisons suivantes :

- il s'agit d'une aberration écologique,
 - le parcours santé est un lieu apprécié de tous les habitants pour son calme et le plaisir qu'il procure depuis des décennies. Ce projet détruira irréversiblement ce lieu de quiétude,
 - sur le plan économique, ce projet n'a que peu d'intérêt pour notre commune,
 - le parc écoreuil fait de plus en plus de concurrence aux commerces et hôteliers locaux déjà en grande difficulté,
 - il engendrera fatalement des frais supplémentaires à la charge des contribuables,
- Etant moi même Chef d'entreprises, je comprends la volonté du parc écoreuil à vouloir faire perdurer son activité. Cependant, pour toutes les raisons que je vous ai évoquées, il me semble important de ne pas donner suite à ce projet.

Respectueusement,

06 259

99

De:
Envoyé: samedi 9 septembre 2023 23:47
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique déplacement du Parc Écureuil

Madame Monsieur,
Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Écureuil sur le site du Parcours de santé. Je tenais à vous faire part de mon opinion
En vous souhaitant bonne réception
Cordialement

Ob 260

20

De:
Envoyé: dimanche 10 septembre 2023 15:46
À: Participation du Public
Objet: Consultation publique

Monsieur le Maire,

Je suis opposé au déménagement et à l'agrandissement du Parc Écureuil pour les raisons suivantes :
Les 8,3 hectares d'espace forestier envisagés pour le site hébergent une flore diversifiée (104 espèces répertoriées) composée en grande partie de chênes, mais aussi de pins sylvestres, de sapins, d'épicéas et de douglas. Tous ces arbres sont victimes de scolytes. Le piétinement du sol autour de ces arbres a un effet dévastateur sur leurs racines et entraîne leur disparition à plus ou moins brève échéance.

Cet espace forestier abrite également une faune avicole dont 18 espèces sont protégées, en particulier les chiroptères (chauve-souris) et les pics noirs. Cette faune serait fortement menacée par les travaux engagés dans le cadre du projet et par la sur fréquentation qui s'en suivrait.

Le changement climatique se conjuguera avec l'augmentation de la fréquentation du site pour renforcer ces nuisances et les risques incendie.

La pollution induite par la circulation d'un nombre accru de véhicules serait aggravée en matière de bilan carbone et aussi sur le plan visuel et sonore.

L'insertion paysagère du nouveau parc porterait ainsi atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local source de bien-être pour les habitants de Châtel-Guyon, des environs, des touristes et des curistes.

Je veux que cet espace naturel et son accès restent libre et gratuit pour tous.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

06 261

81

De:
Envoyé: dimanche 10 septembre 2023 17:39
À: Participation du Public
Objet: Réponse consultation mprojet du déménagement du parc écureuil

Monsieur le Maire, Je suis opposé au déménagement et à l'agrandissement du parc écureuil sur la parcelle des planelles actuellement le parcours de santé.

L'insertion du nouveau parc porterait atteinte à la nature actuelle de cet environnement forestier qui représente aujourd'hui un patrimoine local historique pour les habitants de Châtel-Guyon et des environs et un lieu de ballade en nature paisible et accessible gratuitement à toutes et tous de 7 à 77 ans.

De:
Envoyé: dimanche 10 septembre 2023 21:16
À: Participation du Public
Objet: déplacement du parc écoreuil

La forêt de notre commune est...communale et offre à tous un lieu de calme, de promenades et de nature préservée.

Sa protection est indispensable et est l'affaire de tous.

Elle ne doit pas être sacrifiée pour des intérêts privés, je suis donc absolument opposée à l'installation de "nouveau" Parc Écoreuil.

Les Grosliers

63140 Châtel-Guyon

ob 263

88

De:
Envoyé: dimanche 10 septembre 2023 22:17
À: Participation du Public
Objet: participation du public déménagement du parc écoreuil

Bonjour,

Le Parc Ecoreuil souhaite déménager en direction du Parcours de Santé, en raison de l'état sanitaire des arbres. Une épidémie de scolytes touche actuellement les arbres résineux situés dans la zone du Parc Ecoreuil,

Ce qui fragilise les arbres, en plus des scolytes et des changements climatiques, ceux sont les multiples traumatismes qu'ils subissent dus à la mise en place des infrastructure : vis, tire-fonds, clous, cordages et agressions mécaniques de toutes sortes. Il faut ajouter à cela l'érosion due aux passages dans les airs et à terre des utilisateurs des dites installations.

La zone prévue pour l'implantation du nouveau site est déjà très impactée par la sécheresse, inutile d'y rajouter d'autres nuisances. Le Parc Ecoreuil peut rester où il est actuellement, charge à l'exploitant de faire en sorte de garantir la sécurité de ses clients : des aménagements artificiels pourraient sans doute être utilisés pour consolider les zones dégradées.

Je souhaite continuer à utiliser le parcours de santé et les sentiers de cette forêt avec mes enfants et petits enfants en profitant de la nature, de la faune et de la flore sans risquer de se faire renverser par une trottinette roulant à 25km/h.

C'est pourquoi je suis contre ce projet de déménagement du Parc écoreuil en direction du parcours de santé

ob 264

84

De:
Envoyé: dimanche 10 septembre 2023 22:32
À: Participation du Public
Objet: Parc écreuil

Je suis contre le projet de déménagement du parc Écreuil en direction du parcours de santé. L'emplacement actuel est certes largement impacté par les scolytes et la sécheresse mais le lieu visé plus peuplé de feuillus est quant à lui en aussi mauvais état à cause du changement climatique ce n'est pas judicieux d'ajouter une surfréquentation pédestre trottinette et autre carriole

Je ne comprend pas qu'une personne voulant investir 200000€ se contente d'une surface privée si petite et ne cherche pas à rentabiliser en offrant toujours plus d'activités et de services à ses clients

Après visite d'autres accrobranches les installateurs optent maintenant pour des agrès artificiels bien décorés au milieu d'arbres totalement préservés (pas de clous pas de vis contrairement à ce que l'on peut constater au parc écreuil)

Le propriétaire du fond de commerce serait bien inspiré de consacrer ses investissements à une consolidation une amélioration voire un agrandissement vers le bas au lieu de solliciter un endroit déjà équipé et fréquenté de tous gratuitement

Je suis contre ce projet de déménagement

Annexe 3 – Pièces jointes rattachées aux observations 173 ; 181 ; 213 ; 215 ; 223 et 240

Papillon Consultation Publique à déposer à la mairie de Châtel-Guyon :

NOM : Prénom :

Adresse :

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du

Parcours de Santé de Châtel-Guyon car : Je suis contre la dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. De plus si les conifères sont touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil ils le seront aussi sur le nouveau site situé à 500 mètres avec nécessité d'installer à terme des pylones en béton pour remplacer les arbres morts.

Date : 06/08/2023

Signature :

Pensez à demander une photocopie tamponnée de votre dépôt à la mairie.

PNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Papillon Consultation Publique à déposer à la mairie de Châtel-Guyon :

NOM : Prénom :

Adresse :

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du

Parcours de Santé de Châtel-Guyon car : Je suis contre la dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. De plus si les conifères sont touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil ils le seront aussi sur le nouveau site situé à 500 mètres avec nécessité d'installer à terme des pylones en béton pour remplacer les arbres morts.

Date : 06/08/2023

Signature :

Pensez à demander une photocopie tamponnée de votre dépôt à la mairie.

PNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Papillon Consultation Publique à déposer à la mairie de Châtel-Guyon :

NOM :

Adresse :

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du

Parcours de Santé de Châtel-Guyon car : Je suis contre la dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. De plus si les conifères sont touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil ils le seront aussi sur le nouveau site situé à 500 mètres avec nécessité d'installer à terme des pylones en béton pour remplacer les arbres morts.

Date : 06/08/2023

Signature :

Pensez à demander une photocopie tamponnée de votre dépôt à la mairie.

PNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Papillon Consultation Publique à déposer à la mairie de Châtel-Guyon :

NOM :

Adresse :

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du

Parcours de Santé de Châtel-Guyon car : Je suis contre la dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. De plus si les conifères sont touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil ils le seront aussi sur le nouveau site situé à 500 mètres avec nécessité d'installer à terme des pylones en béton pour remplacer les arbres morts.

Date : 06/08/2023

Signature :

Pensez à demander une photocopie tamponnée de votre dépôt à la mairie.

PNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Papillon Consultation Publique à déposer à la mairie de Châtel-Guyon :

NOM :

Adresse :

Je suis contre le déplacement et l'extension du Parc Ecureuil sur le site du

Parcours de Santé de Châtel-Guyon car : Je suis contre la dégradation de la forêt qui permet de lutter contre le réchauffement climatique. De plus si les conifères sont touchés par le scolyte sur le site actuel du parc écureuil ils le seront aussi sur le nouveau site situé à 500 mètres avec nécessité d'installer à terme des pylones en béton pour remplacer les arbres morts.

Date : 06/08/2023

Signature :

Pensez à demander une photocopie tamponnée de votre dépôt à la mairie.

PNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Formulaire de contact

Votre nom (obligatoire)

Votre e-mail (obligatoire)

Sujet (obligatoire)

Nouveau parc écoreuils

Thématique (obligatoire)

Accès au nouveau parc écoreuil

Votre message

Je ne suis pas opposé à ce nouveau parc.

Cependant j'attire l'attention à l'accès du nouveau parc écoreuil, auquel vous avez certainement réfléchi.

Comment allez vous organiser l'accès des véhicules au futur parking et surtout la façon de sortir du parking en toute sécurité dans un tournant très prononcé et dangereux. Envisagez vous des feux tricolores ou autre adaptation ?

Bien courtoisement.

OB181

Projet de déménagement du Parc Ecureuil : participation du public

Le 01 09 2023

Monsieur le Maire

Les membres du Conseil municipal

Projet de déménagement du Parc Ecureuil

Dans sa commune un Maire doit se mettre au service de l'intérêt général. Il doit représenter tous les habitants de sa commune sans exception et sans distinction.

Qu'en est-il à Châtel Guyon ? L'attribution par la municipalité de 8 hectares d'une forêt communale au profit d'une activité commerciale privée s'est faite sans réelle communication ni concertation avec les habitants. Seul un panneau affiché trop hâtivement par l'exploitant dans la forêt des Planelles indiquant l'installation prochaine du parc accrobranche, a alerté la population locale. On constate que la municipalité ne s'est pas inquiétée de l'intérêt général mais a choisi de se mettre au service d'un particulier.

. Mais surtout l'installation de ce type de parc dans une forêt déjà fragilisée par le changement climatique et les scolytes, est une aberration en 2023 et va à l'encontre de toutes les directives actuelles en matière de protection environnementale.

Quelques soient les mesures prises, il y aura obligatoirement une dégradation de la biodiversité, élément essentiel au maintien du vivant. Sur 3 hectares le parc actuel attire 17000 personnes en moins de 6 mois, qu'en sera-t-il sur 8 hectares ? (et non pas 4 comme il est mentionné sur le site de la mairie) Comment oser affirmer qu'une telle fréquentation ne perturbera pas la forêt ? Piétinement des pelouses et du sous-bois, destruction du caractère naturel des sentiers, arbres agressés par les installations, faune chassée par le bruit et l'agitation, large chemin forestier bordé de pelouse converti en parking générateur de pollution.

La contre argumentation développée par les tenants du parc voulant démontrer l'intérêt de sa création est tout sauf probable :

-Retombées économiques: quel emploi créé pour Châtel ? Restauration et hébergement projetés sur place. Des frais pour la commune afin de gérer l'accès au site

-Activité ludique, oui mais payante se substituant à un espace de loisir gratuit.

- L'exploitant du parc décrit cette zone comme plate et de ce fait l'indique comme très adaptée à son projet. Elle est aussi pour les mêmes raisons particulièrement appréciée des promeneurs actuels : marcheurs , jeunes enfants, personnes âgées, et tous les autres: groupes scolaires, sportifs etc... et ce depuis des décennies. Dans la présentation du projet sur le site de la mairie il est dit : le parcours de Santé réunit ces critères et a l'avantage d'être situé non loin du cœur de ville, proche des réseaux

et facile d'accès et de stationnement... C'est exact et c'est pour cela que les habitants de Châtel en ont fait un lieu privilégié de promenades ; que l'on nous explique en quoi une entreprise privée est prioritaire sur toute une population pour que ces avantages nous soient retirés du jour au lendemain à son profit.

Il est également précisé par la mairie que le Parc Ecureuil dans la pérennisation de son activité touristique, attire chaque année des familles et scolaires en quête de loisirs de pleine nature. Monsieur le Maire vous ne devez pas vous promener souvent dans cette forêt car c'est déjà le cas et depuis des années. On y rencontre une population venant de toute la région et même de départements voisins. Les scolaires sont aussi très présents initiés à la découverte de l'univers de la forêt et de la nature encadrés par des enseignants et respectueux de l'environnement.

- Parcelle qui resterait publique et accessible à tous les usagers, comme aujourd'hui. Faux, un grand nombre de personnes s'est vu interdire la traversée du parc actuel.

Enfin ce projet est actuellement rejeté par la MRAE en raison de plusieurs lacunes sur l'étude d'impact qui s'avère très insuffisante et doit être revue en particulier quant aux périodes où elle a été effectuée.

Par le biais d'associations, de pétitions, les habitants de Châtel Guyon ont fermement manifesté leur opposition au déplacement du parc dans la forêt des Planelles et leur souhait de conserver leur libre accès à cette forêt et son maintien en état. Non à l'atteinte et à la dégradation de notre environnement au seul profit d'un privé sans tenir compte du bien-être de la collectivité.

Châtel Guyon

PS Lorsque les communes réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique, dans le cas d'espèce la commune, de disposer des éléments nécessaires à son information. Les dispositions applicables à ces enquêtes ont été codifiées aux articles [L. 123-1](#) à [L. 123-19](#) et [R. 123-1](#) à [R. 123-46](#) du code de l'environnement.

Une participation du public par voie électronique est insuffisante et ce projet justifie une enquête publique

Citoyen de Châtel-Guyon depuis 1976, j'y vis une retraite heureuse depuis 2003.
Ayant connu le Parc Ecureuil dès sa création, je vais donner un témoignage basé sur des faits.
Je fournirai aussi des avis et poserai ci-après des questions qui s'adressent tant au responsable du Parc qu'aux responsables communaux pour éclairer l'avenir.

1 - LE PARC ACTUEL

Implantation

Il a été installé depuis plusieurs années, sur la commune Châtel-Guyon, route de Loubeyrat, dans un secteur boisé principalement de pins sylvestre.

Qui a fait le choix de ce secteur, la commune ou le responsable du Parc ?

Pourquoi n'avoir pas fait jadis le choix d'un autre site, en particulier celui du lieu projeté ?

Quelles démarches avaient été faites à l'époque ?

Y avait-il eu un état des lieux ?

Un avis sur la sécurité offerte par le parc actuel

Proche de la ville, dans une zone boisée, il est bien intégré à notre environnement.

Il apporte une attraction sportive, ludique et jeune à une ville dont la vocation est le soin thermal, plutôt destiné à des personnes d'âge mûr.

Pour l'avoir parcouru plusieurs fois, avec mes enfants et petits-enfants, je peux affirmer que la sécurité est sérieuse : on peut avoir peur, mais on est en permanence assuré par une « ligne de vie » (de nouvelle génération depuis plusieurs années) qui empêche toute chute. Ayant effectué les parcours du risque des chasseurs alpins à Modane, le Parc Ecureuil bénéficie d'une sécurité incomparable

L'encadrement est fait par des « patrouilleurs » compétents et aimables.

A signaler cependant qu'un des parcours passe au-dessus du chemin de Crêtas, très fréquenté et qu'il peut arriver à des clients du Parc de laisser tomber des objets sur les passants (cette mésaventure m'est arrivée il y a quelques années).

Son accès public

La direction du Parc signale une période d'ouverture de 140 jours par an ce qui permet de réjouir les amateurs. Du centre-ville de Chatel, le trajet est inférieur à 5 minutes et on trouve un parking sur place.

L'accès au domaine des installations semble privatisé, en témoignent deux faits qu'il est intéressant de signaler :

1 - les panneaux affichés en plusieurs lieux comme indiqué sur photo ci-dessous, du 4 juillet 2023.



2 – Pendant la période de confinement-COVID, effectuant avec ma femme ma rando quotidienne d'une heure, j'ai été interpellé par le responsable du Parc qui arrivait au chalet d'accueil en ayant

parcouru le chemin de Crétas avec son véhicule à moteur thermique à plateau ouvert qui transportait son Rotweiler librement et sans muselière :
« Que faites-vous ici, vous êtes sur mon domaine ! »

Qu'en est-il de cette affirmation ? Quel contrat a conclu la commune avec le Parc ?
Pour quel montant annuel ?

Les parcours, les arbres du Parc

Le nombre de parcours proposés était limité au cours des premières années ; il est supérieur à 10 actuellement.

Les extensions ont-elles été gérées ?

Les parcours implantés sont supportés, le plus souvent par des résineux.
La fixation sur ces arbres utilise les techniques du serrage et du cerclage avec des madriers ou des demi-ronds qui compriment le tronc de l'arbre, systèmes qui brident la croissance de l'arbre en diamètre. A noter aussi du cerclage complété par des vis qui pénètrent l'aubier.



Voir sur internet les techniques utilisées et leurs avantages/inconvénients.

Site intéressant d'où sont tirées les remarques suivantes (en italique)

<https://lezarbres.wordpress.com/2022/04/03/serrage-cerclage-ou-percage/>

« Pour que l'arbre soit le moins impacté possible et que l'installation puisse durer, il est nécessaire de desserrer les boulons au milieu de l'été (le plus possible sans faire tomber l'ouvrage) et venir les resserrer au milieu de l'hiver. Cela peut paraître évident pour un arbre, 2, voir 3, mais lorsqu'il s'agit d'1 ou plusieurs hectares d'arbres... la motivation est différente.

Dans la pratique, un trop grand nombre de parcours accrobranches ou plutôt, « parcours aventure dans les arbres » ne jouent pas (encore) le jeu. Lorsqu'un arbre commence à montrer des signes de fatigue (voir de rupture) on déplace « juste » l'installation sur un autre sujet qui connaîtra les mêmes sorts dans les 5 à 10 ans. Pourtant, ils ne pensent pas à mal, mieux, ils aiment les

arbres... « *Regardez on a bien mis des rondins avant de mettre les câbles, on abime pas l'arbre !* »

En résumé, dans tous les cas de fixation, l'arbre n'en ressort pas indemne après quelques années. Et, si viennent s'ajouter quelques sécheresses et des scolytes, on comprend mieux l'état des arbres de ce Parc.

Dans quel état étaient les arbres lors de l'implantation du Parc ?

Combien d'arbres avaient été dévolus aux parcours initiaux ?

Combien y en a-t-il actuellement ?

Suite à dégât constaté sur certains sujets, combien de nouveaux arbres ont été mis à contribution ?

Qui remettrait en l'état initial le Parc actuel s'il devait déménager ?

Qui en supporterait les frais occasionnés ?

2 - LE PARC PROJETE

Etudes réalisées

Le dossier mis à disposition sur le site de Châtel-Guyon, dans le cadre de la « **participation du public par voie électronique** » comporte pas moins de 18 documents. Une étude très poussée a été faite, on ne peut qu'être admiratif de la démarche, même s'il y a quelques redondances.

Etudions de plus près ces documents :

1-ADDT – PA063

Demande d'avis du 24 février 2023 à la DDT (Préfecture), déposée bien avant toute réunion ou consultation publique. **Les citoyens sont informés quand l'affaire est conclue. Leurs avis, leurs suggestions, leurs bonnes idées ne sont pas pris en compte à ce stade.**

2-Attestation de stationnement

du 09 Mai 2023 signée par M. Bonnichon, Maire de Châtel-Guyon. Elle indique que la route forestière de 300 mètres menant au parcours de santé est actuellement affectée à l'usage du public et à la clientèle de la société de M.Pons en accès libre.

Pourquoi avoir ajouté cette précision (ci-dessus en gras), dès lors qu'il est précisé que l'usage est public ?

Si la délocalisation est autorisée, ce bien ferait l'objet d'un contrat de prêt à usage entre la ville de Châtel-Guyon et la gérance du Parc Ecureuil.

Ce parking est très utilisé. Passant par ce lieu au moins une fois par semaine, on y trouve 5 à 15 voitures en stationnement.

Que veut dire précisément « contrat de prêt » ?

Le parking ne sera plus dans le domaine public ?

Pourra-t-on encore stationner si on n'est pas client du Parc ?

Ce document indique une capacité de **49 véhicules en créneau** ; on verra plus tard (document PA02) qu'il est question d'un **stationnement de 4 bus et 90 voitures.**

Qu'en est-il ?

Quelles extensions sont possibles ?

3-Avis technique

signé le 2/05/2023, par M. Alain Valette expert forestier dont le cabinet est sis à Montpellier.

Pourquoi un expert de Montpellier à 350 km de chez nous alors que l'écologie pousse tout un chacun à consommer local pour minimiser le bilan carbone?

Les experts régionaux ne sont-ils pas compétents ?

Cet avis technique indique que « Le site actuel présente des sols pentus, rocheux, sur des sols très filtrants. Chaque année, plusieurs résineux y meurent, victimes des parasites qui les ont attaqués du fait de leur faiblesse et de l'absence de réserve en eau des sols ».

Pourquoi avoir accepté ce site lors de l'installation du Parc ?

Cet avis est insuffisamment documenté alors qu'en trois lignes, il condamne le site actuel.

Combien d'arbres existent sur la surface occupée par le Parc ?

Combien de résineux ? Combien de feuillus ?

Combien sont des supports des parcours ? Combien sont inutilisables ?

Les arbres ne supportant pas de plateformes sont-ils aussi attaqués ?

Ces réponses sont indispensables avant d'affirmer que le site actuel n'est plus exploitable.

4- Liste des pièces justificatives

5-PA01 Plan de situation

6-PA02 Permis d'aménager (16 pages)

Chapitre 2 – p 6/16

Il est mentionné :

« Le Parc Écureuil est un équipement pré-existant sur la commune de Châtel-Guyon situé route de Chazeron. Il dispose d'une bonne notoriété et contribue à l'attractivité et à la vie économique de la commune.

Cependant, le site actuel subit un problème important de mortalité prématurée des résineux, dominants sur la parcelle, du fait des ravages du scolyte sur ces essences.

De simples adaptations des parcours dans les arbres ne sont plus suffisantes aujourd'hui pour pérenniser l'offre de loisirs du site. Le nombre d'arbres **sains** est insuffisant pour installer de manière satisfaisante les parcours. »

Ces affirmations sont trop imprécises.

Quelle est la contribution chiffrée à la vie économique de la commune ?

Peut-on ici aussi chiffrer le problème de mortalité des arbres ?

Le plan fourni sur cette page indique un stationnement de 4 bus et 90 voitures.

Qui réalisera les travaux et supportera les frais d'extension de parking ?

Chapitre 2 – p 7/16

Il est mentionné :

, les travaux d'aménagements consisteront à :

- Réaliser une tranchée (~100 ml) commune aux réseaux eau potable – électricité – télécommunication entre l'entrée du parc et le bâtiment d'accueil ;

- Une micro – station avec champ d'épandage (2 x 15ml) situé à proximité du bâtiment d'accueil.

A la charge de qui seront ces travaux ?

Chapitre 2 – p 8/16

Il est mentionné :

« Des chenaux de récupération d'eau posés chaque 25 mètres conduisant à éviter l'érosion de la voie sont existants. »

Bien noter que cette voie est actuellement très défoncée et les chenaux de récupération d'eau sont très peu entretenus.

Qu'en sera-t-il si on multiplie fortement la circulation ?

Ne faudra-t-il pas envisager un giratoire sur la départementale ?

Chapitre 2 – p 15/16

Quand 15000 à 17000 personnes par an fréquenteront la zone projetée, qu'advientra-t-il du château d'eau ? Les risques de pollution ont-ils été analysés ?

7-PA02 Notice décrivant le terrain... (2 pages)

Il est mentionné :

« Des discussions avec la mairie, qui soutient ce projet, ont permis de trouver une alternative en reconstruisant le parc sur une nouvelle parcelle, distincte mais relativement proche. **La commune propose de mettre à disposition un nouvel emplacement.** »

Comme déjà demandé, peut-on préciser les conditions (financières et autres) de cette mise à disposition ?

8-PA02 Notice décrivant le terrain...

9-PA02 Notice décrivant le terrain...

10-PA03 Description de l'état actuel du terrain à aménager (7 pages)

p. 3/7 : il est mentionné :

« Les activités existantes ne seront pas remises en cause par l'implantation du nouveau parc. »

Cette affirmation pourrait-elle être complétée car les panneaux d'interdiction actuels ne vont pas dans ce sens ? Les cordes délimitant le parc seront-elles réimplantées ?



11-PA04

Document inaccessible avec mon ordinateur

12-PA14 Avis MRAE (délibéré sur la nouvelle implantation ...) du 24 avril 2023

Il est mentionné, p.3/11 : le dossier gagnerait à être complété par une analyse de l'insertion paysagère du projet ainsi que par la prise en compte du changement climatique en lien avec de potentielles nuisances sanitaires liées à la fréquentation future du site.*

p.5/11 et 7/11:

15000 à 17000 visiteurs, un parking de 2350 m² pour accueillir 4 bus et 90 voitures ...
(Alors que le certificat signé par M. le Maire indique des chiffres inférieurs : 39 voitures)

Les principaux enjeux du territoire et du projet sont :

- le changement climatique et l'augmentation de la fréquentation touristique qu'il induit, avec les potentielles pollutions et nuisances qu'elle génère ainsi que les risques incendie et sur la santé du peuplement forestier ;
- l'insertion paysagère ;

A-t-on étudié les nuisances apportées par une telle population ?

Quelles mesures anti-incendie ont été prévues ?

Pour améliorer la santé des arbres est-il possible d'éviter de fixer des cordages par des vis ?

p.9/11

Il est mentionné : Le dossier mentionne que le projet ne nécessite pas de coupe d'arbre, permet le maintien de l'intégrité du milieu boisé.

Une coupe d'arbres (une quarantaine environ) a été faite il y a quelques semaines sur le nouveau site, postérieurement à cet avis, daté du 24/4/2023.

Quel lien avec le projet ?

p.11/11

Il est mentionné :

En matière d'urbanisme le projet est situé dans un espace boisé classé, en zone naturelle « N » du plan local d'urbanisme de la commune qui stipule que seules sont autorisées les activités « liées à une exploitation forestière » et les constructions et installations nécessaires au « service public ou d'intérêt collectif », et que **sont explicitement interdits « les parcs d'attraction », les « parcs résidentiels de loisirs », et « l'implantation d'habitations légères de loisirs ».**

Le dossier ne présente pas d'étude prospective de la capacité des arbres du site retenu (chênaies acidiphiles) à se maintenir en bon état dans le temps alors que les sécheresses à répétition sont suspectées avoir fragilisé les arbres du parc actuel et favorisé leur attaque par les scolytes.

Le dossier ne présente pas le devenir de la zone de l'actuel « Parc Écureuil » et sa remise à l'état naturel, notamment dans le cadre de mesures de réduction, voire de compensation des impacts du projet de nouveau parc.

Comme demandé précédemment : qui remettrait en l'état initial le Parc actuel s'il devait déménager ? Qui en supporterait les frais occasionnés ?

12 - PA14 Mémoire en réponse de l'avis de la MRAE (Origine inconnue car non signé)

Il est mentionné en p.3 : ... *Enfin, en termes de dérangement, la fréquentation actuelle de la zone étant déjà importante (parcours de santé, lieu de balade...), et même si l'activité d'accrobranche engendre une fréquentation humaine plus importante en période d'ouverture (période estivale), l'intensité du phénomène dans le temps apparaît limitée et ponctuelle.*

Peut-on chiffrer l'augmentation de fréquentation ?

Parcourant au moins une fois par semaine la forêt de Chatel, j'évalue l'augmentation de fréquentation sur ce site à 300 ou 400%.

Il est mentionné en p.4 : *Il existe des Scolytes spécifiquement associés à des arbres feuillus mais, en l'état actuel, les phénomènes de développement à grande échelle n'ont été observés que sur des résineux, et en particulier sur l'Epicéa commun qui est l'arbre dominant de l'emplacement actuel du Parc Ecureuil.*

Voir ci-dessous des photos d'un site internet : à gauche un épicéa et à droite un pin sylvestre.

Quel spécialiste peut confondre ces deux essences ?

Les arbres du Parc actuel sont-ils surtout des pins sylvestres ou des épicéas ?



13 – Plan de masse des constructions à édifier 1

Comment sera matérialisée la limite de parcelle qui figure en rouge sur ce plan ?

14 – Plan de masse des constructions à édifier 2

15 – Plan de masse des constructions à édifier 3

La zone des cabanes sera clôturée comme indiqué sur ce plan :

zone clôturée par une clôture de type "simple torsion plastifiée vert fil de 2.8 mm, piquets en fer tous les 2,5m". Celle-ci sera réhaussée d'environ 25cm par rapport au niveau du terrain naturel pour la libre circulation de la faune.

N'est-ce pas une privatisation du lieu ?

16 – Attestation de conformité du projet d'installation d'ANC

Il est prévu pour les clients : trois toilettes sèches.

Y aura-t-il des lavabos, un point d'eau potable toujours accessible ?

Pour compenser le déficit en toilettes publiques sur la commune, ce bloc toilette sera-t-il ouvert au public, en particulier en dehors des heures d'ouverture du parc ?

17 – Attestation de conformité du projet d'installation d'ANC

Dossier particulièrement fouillé et détaillé.

Domage que des études identiques n'aient pas été faites pour les arbres, objet premier du projet. Est-il possible de les réaliser ?

26/08/2023

Monsieur le Maire de Châtel-Guyon

Voici quelques éléments qui suite à l'étude exhaustive menée par vos services ne m'incitent pas à être favorable à un tel projet.

- 1- La zone actuelle est déjà largement impactée par l'installation du parc Ecureuil, pourquoi aller en abimer une autre qui se retrouvera dans le même état dans quelques années, alors que l'avis de l'ONF n'est pas pris en compte dans cette étude.
- 2- Les parkings envisagés seront principalement occupés par les clients du parc (90 voitures et 4 bus) et ne seront que peu destinés aux promeneurs Chatelguyonnais et autres qui aiment les activités actuelles du parcours de santé et de promenade et qui devront se garer ailleurs ou venir à pieds depuis le village.
- 3- La parcelle est prévue sur 4 ha sur une zone de 8ha, cela veut probablement dire extension dans le futur sur ces 8 ha.

3 cabanes perchées sont prévues dans les arbres, entraînant un risque d'incendie et une nuisance sonore pour les animaux. Avec un risque de développement de cette activité.

La remise en état de la zone actuelle n'est pas évoquée ainsi que son financement et par qui !

Voilà monsieur le Maire les principales raisons de mon étonnement face à ce projet, vous qui avez su faire évoluer dans le bon sens Châtel-Guyon, continuez en préservant notre belle forêt.

Bien cordialement.

Chatel-Guyon, le 3 septembre 2023

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis fermement opposée au transfert du parc Ecureuil pour les raisons suivantes :

- la fragilité de notre forêt : un constat évident d'arbres en vraie souffrance dans leur généralité
- la nécessité de se projeter vers un avenir de protection de l'environnement face à l'évolution du climat, à la pollution, en étant à l'écoute des spécialistes de terrain engagés dans la sauvegarde des milieux naturels
- la destination du lieu : une forêt communale fréquentée, de façon régulière, par une population très diverse en recherche de qualité de vie, de bien-être dans une ambiance forestière de proximité et facile d'accès
- la forêt doit être, pour la jeunesse, un livre ouvert pour la connaissance des richesses naturelles, sans but lucratif
- le seul lien social réside en la gratuité pour tous, en un lieu libre, où se créent les échanges des différentes générations : la forêt est celui-là

C'est l'évidence d'une politique communale porteuse d'un projet de vie pour tous.

Toute spéculation, tout business doivent en être exclus.

La décision est entre les mains d'une personne ou d'une poignée de personnes pour l'avenir de notre forêt.

La responsabilité est assumée, avec les conséquences, dès maintenant et pour les prochaines années pour toute une commune et ses environs.

Une décision qui marquera Chatel et tous ceux qui ont œuvré pour la défense de notre forêt. Il ne faut jamais oublier que l'œuvre accomplie est toujours signée et pour longtemps dans l'esprit de chacun.

Cordialement et sincèrement